



Canada

Le Sénat du Canada

COMPTE RENDU OFFICIEL
DES DÉBATS

LE PRÉSIDENT
L'HONORABLE WISHART McL. ROBERTSON, C.P.

1956 - 1957

Quatrième Session (spéciale)
de la vingt-deuxième Législature
5 Elizabeth II

*Ouverte le 26 novembre 1956
et prorogée le 8 janvier 1957*

Traduit par la Division des *Débats* du Bureau des traductions,
sous la direction de HENRIOT MAYER

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1957.

MEMBRES DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

le 8 janvier 1957

Premier ministre et président du Conseil privé	le très hon. LOUIS-STEPHEN ST-LAURENT
Ministre du Commerce et ministre de la Production de défense	le très hon. CLARENCE DECATUR HOWE
Ministre de l'Agriculture	le très hon. JAMES GARFIELD GARDINER
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social	l'hon. PAUL-JOSEPH-JAMES MARTIN
Ministre du Revenu national	l'hon. JAMES J. McCANN
Ministre du Travail	l'hon. MILTON FOWLER GREGG
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	l'hon. LESTER BOWLES PEARSON
Ministre de la Justice et procureur général	l'hon. STUART SINCLAIR GARSON
Ministre des Travaux publics	l'hon. ROBERT HENRY WINTERS
Ministre des Affaires des anciens combattants et ministre des Postes	l'hon. HUGUES LAPOINTE
Ministre des Finances et receveur général	l'hon. WALTER EDWARD HARRIS
Ministre des Mines et des Relevés techniques	l'hon. GEORGE PRUDHAM
Ministre des Pêcheries	l'hon. JAMES SINCLAIR
Ministre de la Défense nationale	l'hon. RALPH OSBORNE CAMPNEY
Solliciteur général et leader du Gouvernement au Sénat	l'hon. WILLIAM ROSS MACDONALD
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	l'hon. JOHN WHITNEY PICKERSGILL
Ministre du Nord canadien et des Ressources nationales	l'hon. JEAN LESAGE
Ministre des Transports	l'hon. GEORGE CARLYLE MARLER
Secrétaire d'État	l'hon. ROCH PINARD

ADJOINTS PARLEMENTAIRES

MM.

ROBERT McCUBBIN	au ministre de l'Agriculture
J. WATSON MACNAUGHT	au ministre des Pêcheries
J.-A. BLANCHETTE	au ministre du Travail
W. M. BENIDICKSON	au ministre des Finances
J.-G.-L. LANGLOIS	au ministre des Transports
J. H. DICKEY	au ministre de la Production de défense
W. G. WEIR	au premier ministre
C. E. BENNETT	au ministre des Affaires des anciens combattants
F. G. ROBERTSON	au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social
MAURICE BOURGET	au ministre des Travaux publics
T. A. M. KIRK	au ministre des Postes
LUCIEN CARDIN	au secrétaire d'État aux Affaires extérieures
PAUL HELLYER	au ministre de la Défense nationale

PRINCIPAUX FONCTIONNAIRES DU CONSEIL PRIVÉ

Greffier du Conseil privé et secrétaire du cabinet..	R. B. BRYCE
Greffier adjoint du Conseil privé	A. M. HILL

SÉNATEURS DU CANADA

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ

LE 8 JANVIER 1957

LE PRÉSIDENT, L'HONORABLE WISHART McLEA ROBERTSON, C.P.

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
ARTHUR C. HARDY, C.P.....	Leeds.....	Brockville (Ont.)
WILLIAM H. MCGUIRE.....	York-Est.....	Toronto (Ont.)
DONAT RAYMOND.....	de la Vallière.....	Montréal (P.Q.)
CAIRINE R. WILSON, M ^{me}	Rockcliffe.....	Ottawa (Ont.)
ARTHUR MARCOTTE.....	Ponteix.....	Ponteix (Sask.)
RALPH BYRON HORNER.....	Blaine-Lake.....	Blaine-Lake (Sask.)
WALTER MORLEY ASELTINE.....	Rosetown.....	Rosetown (Sask.)
FELIX P. QUINN.....	Bedford-Halifax.....	Bedford (N.-É.)
JOHN T. HAIG.....	Winnipeg.....	Winnipeg (Man.)
JOHN WALLACE de B. FARRIS.....	Vancouver-Sud.....	Vancouver (C.-B.)
ADRIAN K. HUGESSEN.....	Inkerman.....	Montréal (P.Q.)
NORMAN P. LAMBERT.....	Ottawa.....	Ottawa (Ont.)
ARTHUR-LUCIEN BEAUBIEN.....	Provencher.....	Saint-Jean-Baptiste (Man.)
ARISTIDE BLAIS.....	Saint-Albert.....	Edmonton (Alb.)
CHARLES BENJAMIN HOWARD.....	Wellington.....	Sherbrooke (P.Q.)
SALTER ADRIAN HAYDEN.....	Toronto.....	Toronto (Ont.)
NORMAN McLEOD PATERSON.....	Thunder-Bay.....	Fort-William (Ont.)
JOSEPH JAMES DUFFUS.....	Peterborough-Ouest.....	Peterborough (Ont.)
WILLIAM DAUM EULER, C.P.....	Waterloo.....	Kitchener (Ont.)
LÉON-MERCIER GOUIN.....	de Salaberry.....	Montréal (P.Q.)
THOMAS VIEN, C.P.....	de Lorimier.....	Outremont (P.Q.)
WILLIAM RUPERT DAVIES.....	Kingston.....	Kingston (Ont.)

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
JAMES PETER McINTYRE.....	Mount-Stewart.....	Mount-Stewart (Î. P.-É.)
GORDON PETER CAMPBELL.....	Toronto.....	Toronto (Ont.)
WISHART McLEA ROBERTSON, C.P. (Président)	Shelburne.....	Truro (N.-É.)
TÉLESPHORE-DAMIEN BOUCHARD.....	Les Laurentides.....	Saint-Hyacinthe (P.Q.)
ARMAND DAIGLE.....	Mille-Îles.....	Montréal (P.Q.)
CYRILLE VAILLANCOURT.....	Kennebec.....	Lévis (P.Q.)
JACOB NICOL.....	Bedford.....	Sherbrooke (P.Q.)
THOMAS ALEXANDER CRERAR, C.P.....	Churchill.....	Winnipeg (Man.)
WILLIAM HORACE TAYLOR.....	Norfolk.....	R.R. n° 3, Brantford (Ont.)
FRED WILLIAM GERSHAW.....	Medicine-Hat.....	Medicine-Hat (Alb.)
JOHN POWER HOWDEN.....	Saint-Boniface.....	Norwood-Grove (Man.)
VINCENT DUPUIS.....	Rigaud.....	Montréal (P.Q.)
CHARLES L. BISHOP.....	Ottawa.....	Ottawa (Ont.)
JOHN JAMES KINLEY.....	Queens-Lunenburg.....	Lunenburg (N.-É.)
CLARENCE JOSEPH VENIOT.....	Gloucester.....	Bathurst (N.-B.)
ARTHUR WENTWORTH ROEBUCK.....	Toronto-Trinity.....	Toronto (Ont.)
JOHN ALEXANDER McDONALD.....	Kings.....	Halifax (N.-É.)
ALEXANDER NEIL McLEAN.....	Nouveau-Brunswick-Sud...	Saint-Jean (N.-B.)
GEORGE PERCIVAL BURCHILL.....	Northumberland- Miramichi.....	South-Nelson (N.-B.)
JEAN-MARIE DESSUREAULT.....	Stadacona.....	Québec (P.Q.)
PAUL-HENRI BOUFFARD.....	Grandville.....	Québec (P.Q.)
JAMES GRAY TURGEON.....	Cariboo.....	Vancouver (C.-B.)
STANLEY STEWART McKEEN.....	Vancouver.....	Vancouver (C.-B.)
THOMAS FARQUHAR.....	Algoma.....	Little-Current (Ont.)
JOSEPH-WILLIE COMEAU.....	Clare.....	Comeauville (N.-É.)
THOMAS H. WOOD.....	Regina.....	Regina (Sask.)
JAMES ANGUS MacKINNON, C.P.....	Edmonton.....	Edmonton (Alb.)
THOMAS VINCENT GRANT.....	Montague.....	Montague (Î. P.-É.)
WILLIAM ALEXANDER FRASER.....	Trenton.....	Trenton (Ont.)
WILLIAM HENRY GOLDING.....	Huron-Perth.....	Seaforth (Ont.)
GEORGE H. BARBOUR.....	Prince.....	Charlottetown (Î. P.-É.)

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
ALEXANDER BOYD BAIRD.....	Saint-Jean.....	Saint-Jean (T.-N.)
RAY PETTEN.....	Bonavista.....	Saint-Jean (T.-N.)
THOMAS REID.....	New-Westminster.....	New-Westminster (C.-B.)
J. WESLEY STAMBAUGH.....	Bruce.....	Bruce (Alb.)
GORDON B. ISNOR.....	Halifax-Dartmouth.....	Halifax (N.-É.)
CHARLES G. HAWKINS.....	Milford-Hants.....	Milford-Station (N.-É.)
CALVERT C. PRATT.....	Saint-Jean-Ouest.....	Saint-Jean (T.-N.)
MICHAEL G. BASHA.....	West-Coast.....	Curling (T.-N.)
MARIANA BEAUCHAMP JODOIN, M ^{me}	Sorel.....	Montréal (P.Q.)
MURIEL McQUEEN FERGUSON, M ^{me}	Fredericton.....	Fredericton (N.-B.)
ALLAN L. WOODROW.....	Toronto-Centre.....	Toronto (Ont.)
FREDERICK GORDON BRADLEY, C.P.....	Bonavista-Twillingate.....	Bonavista (T.-N.)
WILLIAM ROSS MACDONALD, C.P.....	Brantford.....	Brantford (Ont.)
JOSEPH-ARTHUR BRADETTE.....	Cochrane.....	Cochrane (Ont.)
LÉONARD-DAVID-SWEEZEY TREMBLAY.....	Lauzon.....	Saint-Malachie (P.Q.)
SARTO FOURNIER.....	de Lanaudière.....	Montréal (P.Q.)
AUREL-D. LÉGER.....	Kent.....	Grande-Digue (N.-B.)
JOHN J. CONNOLLY.....	Ottawa-Ouest.....	Ottawa (Ont.)
NANCY HODGES, M ^{me}	Victoria.....	Victoria (C.-B.)
DONALD CAMERON.....	Banff.....	Edmonton (Alb.)
WILLIAM M. WALL.....	Winnipeg.....	Winnipeg (Man.)
DAVID A. CROLL.....	Toronto-Spadina.....	Toronto (Ont.)
THOMAS D'ARCY LEONARD.....	Toronto-Rosedale.....	Toronto (Ont.)
FRED A. McGRAND.....	Sunbury.....	Fredericton-Junction (N.-B.)
CALIXTE-F. SAVOIE.....	L'Acadie.....	Moncton (N.-B.)
DONALD SMITH.....	Queens-Shelburne.....	Liverpool (N.-É.)
HAROLD CONNOLLY.....	Halifax-Nord.....	Halifax (N.-É.)
FLORENCE ELSIE INMAN, M ^{me}	Murray-Harbour.....	Montague (Î. P.-É.)
HARTLAND DE MONTARVILLE MOLSON.....	Alma.....	Montréal (P.Q.)
CHARLES GAVAN POWER, C.P.....	Golfe.....	Saint-Pacôme (P.Q.)
JEAN-FRANÇOIS POULIOT.....	de la Durantaye.....	Rivière-du-Loup, (P.Q.)

SÉNATEURS DU CANADA

LISTE ALPHABÉTIQUE

LE 8 JANVIER 1957

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
ASELTINE, WALTER M.....	Rosetown.....	Rosetown (Sask.)
BAIRD, ALEXANDER BOYD.....	Saint-Jean.....	Saint-Jean (T.-N.)
BARBOUR, GEORGE H.....	Prince.....	Charlottetown (Î. P.-É.)
BASHA, MICHAEL G.....	West-Coast.....	Curling (T.-N.)
BEAUBIEN, ARTHUR-LUCIEN.....	Provencher.....	Saint-Jean-Baptiste (Man.)
BISHOP, CHARLES L.....	Ottawa.....	Ottawa (Ont.)
BLAIS, ARISTIDE.....	Saint-Albert.....	Edmonton (Alb.)
BOUCHARD, TÉLESPHORE-DAMIEN.....	les Laurentides.....	Saint-Hyacinthe (P.Q.)
BOUFFARD, PAUL-HENRI.....	Grandville.....	Québec (P.Q.)
BRADETTE, JOSEPH-ARTHUR.....	Cochrane.....	Cochrane (Ont.)
BRADLEY, FREDERICK GORDON, C.P.....	Bonavista-Twillingate.....	Bonavista (T.-N.)
BURCHILL, GEORGE PERCIVAL.....	Northumberland- Miramichi.....	South-Nelson (N.-B.)
CAMERON, DONALD.....	Banff.....	Edmonton (Alb.)
CAMPBELL, G. PETER.....	Toronto.....	Toronto (Ont.)
COMEAU, JOSEPH-WILLIE.....	Clare.....	Comeauville (N.-É.)
CONNOLLY, HAROLD.....	Halifax-Nord.....	Halifax (N.-É.)
CONNOLLY, JOHN J.....	Ottawa-Ouest.....	Ottawa (Ont.)
CRERAR, THOMAS ALEXANDER, C.P.....	Churchill.....	Winnipeg (Man.)
CROLL, DAVID A.....	Toronto-Spadina.....	Toronto (Ont.)
DAIGLE, ARMAND.....	Mille-Îles.....	Montréal (P.Q.)
DAVIES, WILLIAM RUPERT.....	Kingston.....	Kingston (Ont.)
DESSUREAULT, JEAN-MARIE.....	Stadacona.....	Québec (P.Q.)
DUFFUS, JOSEPH JAMES.....	Peterborough-Ouest.....	Peterborough (Ont.)
DUPUIS, VINCENT.....	Rigaud.....	Montréal (P.Q.)

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
EULER, WILLIAM D., C.P.....	Waterloo.....	Kitchener (Ont.)
FARQUHAR, THOMAS.....	Algoma.....	Little-Current (Ont.)
FARRIS, JOHN WALLACE DE B.....	Vancouver-Sud.....	Vancouver (C.-B.)
FERGUSSON, M ^{me} MURIEL McQUEEN.....	Fredericton.....	Fredericton (N.-B.)
FOURNIER, SARTO.....	de Lanaudière.....	Montréal (P.Q.)
FRASER, WILLIAM ALEXANDER.....	Trenton.....	Trenton (Ont.)
GERSHAW, FRED WILLIAM.....	Medicine-Hat.....	Medicine-Hat (Alb.)
GOLDING, WILLIAM HENRY.....	Huron-Perth.....	Seaforth (Ont.)
GOUIN, LÉON-MERCIER.....	de Salaberry.....	Montréal (P.Q.)
GRANT, THOMAS VINCENT.....	Montague.....	Montague (Î. P.-É.)
HAIG, JOHN T.....	Winnipeg.....	Winnipeg (Man.)
HARDY, ARTHUR C., C.P.....	Leeds.....	Brockville (Ont.)
HAWKINS, CHARLES G.....	Milford-Hants.....	Milford-Station (N.-É.)
HAYDEN, SALTER A.....	Toronto.....	Toronto (Ont.)
HODGES, M ^{me} NANCY.....	Victoria.....	Victoria (C.-B.)
HORNER, RALPH BYRON.....	Blaine-Lake.....	Blaine-Lake (Sask.)
HOWARD, CHARLES B.....	Wellington.....	Sherbrooke (P.Q.)
HOWDEN, JOHN POWER.....	Saint-Boniface.....	Norwood-Grove (Man.)
HUGESSEN, ADRIAN K.....	Inkerman.....	Montréal (P.Q.)
INMAN, M ^{me} FLORENCE ELSIE.....	Murray-Harbour.....	Montague (Î. P.-É.)
ISNOR, GORDON B.....	Halifax-Dartmouth.....	Halifax (N.-É.)
JODOIN, M ^{me} MARIANA BEAUCHAMP.....	Sorel.....	Montréal (P.Q.)
KINLEY, JOHN JAMES.....	Queens-Lunenburg.....	Lunenburg (N.-É.)
LAMBERT, NORMAN P.....	Ottawa.....	Ottawa (Ont.)
LÉGER, AUREL-D.....	Kent.....	Grande-Digue (N.-B.)
LEONARD, THOMAS D'ARCY.....	Toronto-Rosedale.....	Toronto (Ont.)
MACDONALD, WILLIAM ROSS, C.P.....	Brantford.....	Brantford (Ont.)
MACKINNON, JAMES ANGUS, C.P.....	Edmonton.....	Edmonton (Alb.)
MARCOTTE, ARTHUR.....	Ponteix.....	Ponteix (Sask.)
MCDONALD, JOHN ALEXANDER.....	Kings.....	Halifax (N.-É.)
MCGRAND, FRED A.....	Sunbury.....	Fredericton-Junction (N.-B.)
MCGUIRE, WILLIAM H.....	York-Est.....	Toronto (Ont.)
MCINTYRE, JAMES P.....	Mount-Stewart.....	Mount-Stewart (Î. P.-É.)
McKEEN, STANLEY STEWART.....	Vancouver.....	Vancouver (C.-B.)

SÉNATEURS—LISTE ALPHABÉTIQUE

xi

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
McLEAN, ALEXANDER NEIL.....	Nouveau-Brunswick-Sud...	Saint-Jean (N.-B.)
MOLSON, HARTLAND DE MONTARVILLE.....	Alma.....	Montréal (P.Q.)
NICOL, JACOB.....	Bedford.....	Sherbrooke (P.Q.)
PATERSON, NORMAN McL.....	Thunder-Bay.....	Fort-William (Ont.)
PETTEN, RAY.....	Bonavista.....	Saint-Jean (T.-N.)
POULIOT, JEAN-FRANÇOIS.....	de la Durantaye.....	Rivière-du-Loup (P.Q.)
POWER, CHARLES GAVAN, C.P.....	Golfe.....	Saint-Pacôme (P.Q.)
PRATT, CALVERT C.....	Saint-Jean-Ouest.....	Saint-Jean (T.-N.)
QUINN, FELIX P.....	Bedford-Halifax.....	Bedford (N.-É.)
RAYMOND, DONAT.....	de la Vallière.....	Montréal (P.Q.)
REID, THOMAS.....	New-Westminster.....	New-Westminster (C.-B.)
ROBERTSON, WISHART McLEA, C.P. (Président).	Shelburne.....	Truro (N.-É.)
ROEBUCK, ARTHUR WENTWORTH.....	Toronto-Trinity.....	Toronto (Ont.)
SAVOIE, CALIXTE-F.....	L'Acadie.....	Moncton (N.-B.)
SMITH, DONALD.....	Queens-Shelburne.....	Liverpool (N.-É.)
STAMBAUGH, J. WESLEY.....	Bruce.....	Bruce (Alb.)
TAYLOR, WILLIAM HORACE.....	Norfolk.....	R.R. n° 3, Brantford (Ont.)
TREMBLAY, LÉONARD-DAVID-SWEEZEY.....	Lauzon.....	Saint-Malachie (P.Q.)
TURGEON, JAMES GRAY.....	Cariboo.....	Vancouver (C.-B.)
VAILLANCOURT, CYRILLE.....	Kennebec.....	Lévis (P.Q.)
VENIOT, CLARENCE JOSEPH.....	Gloucester.....	Bathurst (N.-B.)
VIEU, THOMAS, C.P.....	de Lorimier.....	Outremont (P.Q.)
WALL, WILLIAM M.....	Winnipeg.....	Winnipeg (Man.)
WILSON, M ^{me} CAIRINE R.....	Rockcliffe.....	Ottawa (Ont.)
WOOD, THOMAS H.....	Regina.....	Regina (Sask.)
WOODROW, ALLAN L.....	Toronto-Centre.....	Toronto (Ont.)

SÉNATEURS DU CANADA

PAR PROVINCES

LE 8 JANVIER 1957

ONTARIO—24

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
1 ARTHUR C. HARDY, C.P.....	Leeds.....	Brockville.
2 WILLIAM H. MCGUIRE.....	York-Est.....	Toronto.
3 CAIRINE R. WILSON, M ^{me}	Rockcliffe.....	Ottawa.
4 NORMAN P. LAMBERT.....	Ottawa.....	Ottawa.
5 SALTER ADRIAN HAYDEN.....	Toronto.....	Toronto.
6 NORMAN McLEOD PATERSON.....	Thunder-Bay.....	Fort-William.
7 JOSEPH JAMES DUFFUS.....	Peterborough-Ouest...	Peterborough.
8 WILLIAM DAUM EULER, C.P.....	Waterloo.....	Kitchener.
9 WILLIAM RUPERT DAVIES.....	Kingston.....	Kingston.
10 GORDON PETER CAMPBELL.....	Toronto.....	Toronto.
11 WILLIAM HORACE TAYLOR.....	Norfolk.....	R.R. n° 3, Brantford.
12 CHARLES L. BISHOP.....	Ottawa.....	Ottawa.
13 ARTHUR WENTWORTH ROEBUCK.....	Toronto-Trinity.....	Toronto.
14 THOMAS FARQUHAR.....	Algoma.....	Little-Current.
15 WILLIAM ALEXANDER FRASER.....	Trenton.....	Trenton.
16 WILLIAM HENRY GOLDING.....	Huron-Perth.....	Seaforth.
17 ALLAN L. WOODROW.....	Toronto-Centre.....	Toronto.
18 WILLIAM ROSS MACDONALD, C.P.....	Brantford.....	Brantford.
19 JOSEPH-ARTHUR BRADETTE.....	Cochrane.....	Cochrane.
20 JOHN J. CONNOLLY.....	Ottawa-Ouest.....	Ottawa.
21 DAVID A. CROLL.....	Toronto-Spadina.....	Toronto.
22 THOMAS D'ARCY LEONARD.....	Toronto-Rosedale.....	Toronto.
23.....		
24.....		

QUÉBEC—24

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
1 DONAT RAYMOND.....	de la Vallière.....	Montréal.
2 ADRIAN K. HUGESSEN.....	Inkerman.....	Montréal.
3 CHARLES BENJAMIN HOWARD.....	Wellington.....	Sherbrooke.
4 LÉON-MERCIER GOUIN.....	de Salaberry.....	Montréal.
5 THOMAS VIEN, C.P.....	de Lorimier.....	Outremont.
6 TÉLESPHORE-DAMIEN BOUCHARD.....	les Laurentides.....	Saint-Hyacinthe.
7 ARMAND DAIGLE.....	Mille-Îles.....	Montréal.
8 CYRILLE VAILLANCOURT.....	Kennebec.....	Lévis.
9 JACOB NICOL.....	Bedford.....	Sherbrooke.
10 VINCENT DUPUIS.....	Rigaud.....	Montréal.
11 JEAN-MARIE DESSUREAULT.....	Stadacona.....	Québec.
12 PAUL-HENRI BOUFFARD.....	Grandville.....	Québec.
13 MARIANA BEAUCHAMP JODOIN M ^{me}	Sorel.....	Montréal.
14 LÉONARD-DAVID-SWEEZEY TREMBLAY.....	Lauzon.....	Saint-Malachie.
15 SARTE FOURNIER.....	de Lanaudière.....	Montréal.
16 HARTLAND DE MONTARVILLE MOLSON.....	Alma.....	Montréal.
17 CHARLES GAVAN POWER, C.P.....	Golfe.....	Saint-Pacôme.
18 JEAN-FRANÇOIS POULIOT.....	de la Durantaye.....	Rivière-du-Loup.
19
20
21
22
23

NOUVELLE-ÉCOSSE—10

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
1 FELIX P. QUINN.....	Bedford-Halifax.....	Bedford.
2 WISHART McLEA ROBERTSON, C. P. (Président).....	Shelburne.....	Truro.
3 JOHN JAMES KINLEY.....	Queens-Lunenburg.....	Lunenburg.
4 JOHN ALEXANDER McDONALD.....	Kings.....	Halifax.
5 JOSEPH-WILLIE COMEAU.....	Clare.....	Comeauville.
6 GORDON B. ISNOR.....	Halifax-Dartmouth....	Halifax.
7 CHARLES G. HAWKINS.....	Milford-Hants.....	Milford-Station.
8 DONALD SMITH.....	Queens-Shelburne.....	Liverpool.
9 HAROLD CONNOLLY.....	Halifax-Nord.....	Halifax.
10

NOUVEAU-BRUNSWICK—10

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
1 CLARENCE-JOSEPH VENIOT.....	Gloucester.....	Bathurst.
2 ALEXANDER NEIL McLEAN.....	Nouveau-Brunswick- Sud	Saint-Jean (N.-B.)
3 GEORGE PERCIVAL BURCHILL.....	Northumberland- Miramichi.	South-Nelson.
4 MURIEL McQUEEN FERGUSSON, M ^{me}	Fredericton.....	Fredericton.
5 AUREL-D. LÉGER.....	Kent.....	Grande-Digue.
6 FRED A. McGRAND.....	Sunbury.....	Fredericton-Junction.
7 CALIXTE-F. SAVOIE.....	L'Acadie.....	Moncton.
8
9
10

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—4

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
1 JAMES PETER McINTYRE.....	Mount-Stewart.....	Mount-Stewart.
2 THOMAS VINCENT GRANT.....	Montague.....	Montague.
3 GEORGE H. BARBOUR.....	Prince.....	Charlottetown.
4 FLORENCE ELSIE INMAN, M ^{me}	Murray-Harbour.....	Montague.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—6

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
1 JOHN WALLACE DE B. FARRIS.....	Vancouver-Sud.....	Vancouver.
2 JAMES GRAY TURGEON.....	Cariboo.....	Vancouver.
3 STANLEY STEWART MCKEEN.....	Vancouver.....	Vancouver.
4 THOMAS REID.....	New-Westminster.....	New-Westminster.
5 NANCY HODGES, M ^m e.....	Victoria.....	Victoria.
6

MANITOBA—6

LES HONORABLES		
1 JOHN T. HAIG.....	Winnipeg.....	Winnipeg.
2 ARTHUR-LUCIEN BEAUBIEN.....	Provencher.....	Saint-Jean-Baptiste.
3 THOMAS ALEXANDER CRERAR, C.P.....	Churchill.....	Winnipeg.
4 JOHN POWER HOWDEN.....	Saint-Boniface.....	Norwood-Grove.
5 WILLIAM M. WALL.....	Winnipeg.....	Winnipeg.
6

SASKATCHEWAN—6

LES HONORABLES		
1 ARTHUR MARCOTTE.....	Ponteix.....	Ponteix.
2 RALPH BYRON HORNER.....	Blaine-Lake.....	Blaine-Lake.
3 WALTER M. ASELTINE.....	Rosetown.....	Rosetown.
4 THOMAS H. WOOD.....	Regina.....	Regina.
5
6

ALBERTA—6

LES HONORABLES		
1 ARISTIDE BLAIS.....	Saint-Albert.....	Edmonton.
2 FRED WILLIAM GERSHAW.....	Medicine-Hat.....	Medicine-Hat.
3 JAMES ANGUS MACKINNON, C.P.....	Edmonton.....	Edmonton.
4 J. WESLEY STAMBAUGH.....	Bruce.....	Bruce.
5 DONALD CAMERON.....	Banff.....	Edmonton.
6

TERRE-NEUVE—6

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
1 ALEXANDER BOYD BAIRD.....	Saint-Jean.....	Saint-Jean.
2 RAY PETTEN.....	Bonavista.....	Saint-Jean.
3 CALVERT C. PRATT.....	Saint-Jean-Ouest.....	Saint-Jean.
4 MICHAEL G. BASHA.....	West-Coast.....	Curling.
5 FREDERICK GORDON BRADLEY, C.P.....	Bonavista-Twillingate.	Bonavista.
6

LE SÉNAT

Hauts fonctionnaires et chefs des principaux services

Greffier du Sénat et greffier des Parlements	JOHN F. MACNEILL, Q.C., B.A., LL.B.
Légiste et conseiller parlementaire	E. RUSSELL HOPKINS, B.A., LL.B.
Premier adjoint au greffier	RODOLPHE LAROSE, E.D.
Gentilhomme-huissier de la verge noire	le major C.-R. LAMOUREUX, D.S.O.
Chef de la division des comités	HARVEY ARMSTRONG
Délégué en chef du Trésor et adjoint au greffier des Parlements	H. D. GILMAN
Éditeur des <i>Débats</i> et chef de la division des sténographes parlementaires	B. P. LAKE
Chef de la division des journaux et procès- verbaux (anglais)	M ^{11e} I. M. HUTTON
Chef de la division des journaux et procès- verbaux (français)	PAUL LAROCQUE
Maître de poste suppléant	R. J. DALLAIRE
Surveillante du service sténographique	M ^{11e} N. FOLEY
Chef du service de la papeterie	R. E. C. LAY
Chef du service mixte de distribution	W. R. GRAY
Chef du service de protection	W. D. FORAN
Gérant du Restaurant parlementaire	W. PENTECOST

STÉNOGRAPHES PARLEMENTAIRES (SÉNAT):

(anglais) GRAYDON HAGEN, P. H. SHELTON, T. S. HUBBARD, Jr.,
F. C. K. CROCKETT, F. S. LAWRENCE.
(français) VICTOR LEMIRE, M.B.E.

TRADUCTEURS

Division des *Débats* du Bureau des traductions,
sous la direction de HENRIOT MAYER

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Bibliothécaire parlementaire F. A. HARDY
Cobibliothécaire parlementaire GUY SYLVESTRE

CANADA

Débats du Sénat

COMPTE RENDU OFFICIEL

SÉNAT

Le lundi 26 novembre 1956

OUVERTURE D'UNE SESSION SPÉCIALE DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Le Parlement du Canada ayant été, par proclamation du Gouverneur général, convoqué aujourd'hui pour l'expédition des affaires, la séance est ouverte à 11 heures du matin, le Président étant au fauteuil.

Prière.

COMMUNICATION REÇUE DU SECRÉTAIRE
DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai reçu la communication suivante:
HÔTEL DU GOUVERNEMENT
OTTAWA

le 20 novembre 1956

Son Honneur le Président du Sénat, Ottawa.
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale de l'édifice du Parlement à 2 heures et demie de l'après-midi, le lundi 26 novembre et qu'il se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session spéciale de la vingt-deuxième législature du Canada convoquée pour cette date lorsqu'on lui fera savoir que tout est prêt.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

LIONEL MASSEY,
Secrétaire du Gouverneur général.

TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable W. Ross Macdonald: Honorables sénateurs, je suis très heureux de voir les sénateurs assister à la séance d'aujourd'hui en si grand nombre et de constater qu'ils paraissent tous en excellente santé et plein d'entrain. Nous ne comptons pas revenir à Ottawa avant la session régulière de janvier, mais les événements survenus sur le plan international exigent que nous nous réunissions dès maintenant pour étudier certaines mesures relatives à la situation mondiale. Nous reviendrons sur le sujet quand on nous

donnera lecture du Discours du trône cet après-midi.

Le Sénat se réunit ce matin comme il en a l'habitude avant l'ouverture officielle du Parlement pour aviser à ses affaires courantes. Nous nous réunirons à nouveau à 2 h. 15 cet après-midi; dans l'entre-temps, on ouvrira les portes afin que le public ait accès à la tribune.

Après en avoir parlé avec le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig), voici le programme que nous avons provisoirement dressé pour nos travaux. A 2 heures et demie, comme nous l'a annoncé Son Honneur le Président, le Gouverneur général lira le Discours du trône. Nous passerons ensuite aux travaux ordinaires du Sénat, c'est-à-dire à la présentation d'un projet de loi pour la forme et à l'appel des motions.

Les honorables sénateurs se rappellent que durant l'intersession cinq sénateurs sont malheureusement disparus de nos rangs. Il conviendrait, semble-t-il, que le premier article à l'ordre du jour porte sur nos disparus. Aussi le chef de l'opposition et moi-même croyons-nous que nous devrions nous en occuper cet après-midi, après la lecture du discours du trône, et nous nous sommes entendus sur le moment où nous engagerons le débat sur le discours.

Même s'il s'agit d'une décision sujette à révision, j'ajoute que nous n'avons pas l'intention d'aborder l'étude du discours du trône cet après-midi. Le chef de l'opposition et moi sommes d'avis qu'il serait préférable de la remettre à demain. En conséquence dès que nous aurons rappelé le souvenir de nos collègues disparus, nous ajournerons jusqu'à demain après-midi, probablement à 3 heures, pour aborder l'étude du discours du trône.

Je propose donc que nous levions dès maintenant la séance pour nous réunir de nouveau au son du timbre, soit vers 2h. 15 cet après-midi.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

Le Sénat se réunit à 2h. 15, le Président étant au fauteuil.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

DISCOURS DU TRÔNE

A 2 heures et demie, Son Excellence le Gouverneur général étant venu au Sénat et ayant pris place sur le trône, il lui plaît d'ordonner la présence de la Chambre des communes. Les Communes étant venues avec leur Orateur, il plaît à Son Excellence d'ouvrir la quatrième session (spéciale) de la vingt-deuxième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous avez été convoqués maintenant en raison de la grave situation internationale résultant des hostilités au Moyen-Orient et des événements de Hongrie.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à pourvoir expressément à ce que les crédits affectés à la défense nationale dans la loi des subsides numéro 6, 1956, servent aux fins de la participation du Canada à la Force internationale d'urgence des Nations Unies pour le Moyen-Orient, en conformité des obligations que nous avons assumées envers l'Organisation des Nations Unies aux termes de la Charte. Vous serez invités également à autoriser la prestation de secours aux victimes des événements tragiques survenus récemment en Hongrie.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence continuer à protéger notre nation et à guider le Parlement du Canada dans toutes ses délibérations.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

BILL CONCERNANT LES CHEMINS DE FER

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Hugessen (au nom de l'honorable M. Macdonald) présente le bill A, concernant les chemins de fer.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

DISCOURS DU TRÔNE

ÉTUDE REMISE À DEMAIN

Il est décidé, sur la proposition de l'honorable M. Hugessen (au nom de l'honorable M. Macdonald), de remettre à demain l'étude du discours de Son Excellence le Gouverneur général.

LA HONGRIE

LUTTE POUR LA LIBERTÉ

L'honorable M. Hugessen: Honorables sénateurs, je veux vous demander de poser un geste qui, à mon avis, n'a jamais eu de

précédent dans l'histoire du Sénat. La mention qui est faite dans le discours du trône de la malheureuse Hongrie m'incite à demander à tous mes honorables collègues de se lever et de prier en silence pendant une minute pour ces braves Hongrois qui ont donné leur vie ces quelques dernières semaines dans la lutte pour soustraire leur pays à une odieuse et brutale tyrannie.

(Les honorables sénateurs, debout, se recueillent pieusement.)

COMITÉ DU RÈGLEMENT ET DES PRIVILÈGES

NOMINATION

L'honorable M. Hugessen (au nom de l'honorable M. Macdonald), propose, avec l'assentiment du Sénat:

Que tous les sénateurs présents durant la session actuelle forment un comité chargé d'examiner les us et coutumes du Sénat, ainsi que les privilèges du Parlement, et que ledit comité soit autorisé à se réunir dans l'enceinte du Sénat selon qu'il le jugera nécessaire.

(La motion est adoptée.)

COMITÉ SPÉCIAL DES MESURES LÉGISLATIVES

NOMINATION

L'honorable M. Hugessen (au nom de l'honorable M. Macdonald), propose, avec l'assentiment du Sénat:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé en vue d'étudier toute mesure législative ou autres questions qui pourraient lui être déferées, et que ledit comité se compose des membres suivants:

Les honorables sénateurs Aseltine, Baird, Beaubien, Bouffard, Burchill, Campbell, Connolly (Ottawa-Ouest) Crerar, Croll, Davies, Dessureault, Euler, Farris, Gershaw, Golding, Gouin, Haig, Hardy, Hawkins, Hayden, Horner, Howard, Howden, Hugessen, Isnor, Kinley, Lambert, Leonard, Macdonald, MacKinnon, McDonald, McGuire, McIntyre, McKeen, McLean, Paterson, Pouliot, Power, Pratt, Quinn Reid, Roebuck, Taylor, Turgeon, Vaillancourt, Vien, Wilson, Wood et Woodrow.

—Honorables sénateurs, permettez-moi d'expliquer les motifs de la présente proposition. Elle est suscitée par les conditions particulières qui ont nécessité la convocation de la présente session spéciale. Semblable motion a été proposée et adoptée lors de la session spéciale de 1950.

Mes honorables collègues n'ignorent pas qu'un des premiers articles à l'ordre du jour d'une session normale consiste à nommer un comité de sélection, qui est chargé de désigner les dix-neuf comités permanents du Sénat. Étant donné les circonstances particulières à la présente session, il est peu probable qu'il soit nécessaire de constituer les comités permanents ou, du moins, la plupart d'entre eux. En revanche, il se peut que dès

le premier ou le deuxième jour de la session, le Sénat soit appelé à mettre sur pied un comité chargé d'étudier des mesures spéciales. Tout comme cela s'est fait au cours de la session spéciale de 1950, la présente motion est soumise à l'examen du Sénat.

La liste des membres énumérés dans la motion que je viens de présenter est celle même du comité permanent de la banque et du commerce en fonction lors de la dernière session, à l'exception des honorables sénateurs Hackett et Pirie qui sont décédés depuis. Le choix des sénateurs appelés à siéger à ce comité spécial s'inspire du précédent établi lors de la session spéciale de 1950.

(La motion est adoptée.)

SÉNATEURS DÉFUNTS

HOMMAGES À LA MÉMOIRE DE FEU LES
SÉNATEURS HACKETT, GODBOUT,
STEVENSON, ROSS ET PIRIE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable W. Ross Macdonald: Honorables sénateurs, depuis que nous nous sommes réunis pour la dernière fois en cette enceinte, cinq de nos collègues nous ont quittés pour un monde meilleur. Quelques-uns d'entre eux avaient fait partie de la Chambre haute depuis nombre d'années; d'autres n'y étaient que depuis peu. De fait, un de nos collègues n'y avait été nommé qu'il y a un peu plus d'un an. Les sénateurs décédés n'étaient pas les plus âgés d'entre nous; ils ne comptaient pas non plus parmi les plus jeunes de notre groupe; leurs âges variaient.

Le sénateur John Thomas Hackett est décédé le 15 septembre, à l'âge de 72 ans.

Le sénateur Joseph-Adélaïde Godbout est décédé le 18 septembre, à l'âge de 63 ans.

Le sénateur John James Stevenson est décédé le 21 septembre, à l'âge de 84 ans.

Les honorables sénateurs constateront, par les dates que je viens de mentionner, que trois de nos collègues sont morts en moins d'une semaine.

Le sénateur John Henry Ross est décédé le 26 septembre, à l'âge de 78 ans.

Le sénateur Frederic William Pirie est décédé le 3 octobre, à l'âge de 63 ans.

En moins de trois semaines, nous avons donc perdu cinq de nos collègues. Certains d'entre eux s'étaient maintenus en assez bonne santé jusqu'à la fin; l'un d'eux, cependant, souffrait depuis quelque temps. Comme le poète le disait si bien:

God moves in a mysterious way
His wonders to perform;
He plants His footsteps in the sea
And rides upon the storm.

Si l'on me le permet, je parlerai de nos honorables collègues dans l'ordre où ils sont décédés.

L'honorable John Thomas Hackett, décédé le 15 septembre, avait vu le jour le 12 juin 1884, à Stanstead, dans la province de Québec. Il était le fils du juge M. F. Hackett et de Madame Florence Knight Hackett. Mes collègues se souviendront comme moi que lors de la prorogation des Chambres, au milieu d'août dernier, le sénateur Hackett paraissait en excellente santé et tout à fait en forme. De fait, je me souviens que le dernier jour qu'il était ici il a déclaré que l'année qu'il avait passée au Sénat était une des plus heureuses de sa vie. Il semblait se complaire énormément à son travail de sénateur, et je sais que, de notre côté, nous aimions à le voir des nôtres.

Le sénateur Hackett avait fait ses études au Séminaire Saint-Charles de Sherbrooke, province de Québec, puis au Collège Loyola, à Montréal, d'où il obtint son baccalauréat en droit, et enfin à l'Université McGill, où il obtint son baccalauréat en droit civil. Les nombreux honneurs qui lui ont été décernés témoignent du respect et de l'estime qu'on lui portait. Ainsi, il avait reçu un doctorat, *honoris causa*, de l'Université McGill, de l'Université de Montréal et de celle de Saint-François-Xavier. Nous le savons tous, le sénateur Hackett était un avocat éminent qui a agi à titre de conseiller dans nombre de causes importantes et difficiles dont les tribunaux ont été saisis. Peu après son accès au Barreau, ses jeunes collègues l'avaient porté à la présidence de l'Association du jeune Barreau. C'était en 1919. Environ vingt-huit ans plus tard, soit en 1947, il fut élu par ses pairs président de l'Association du Barreau canadien. L'année précédente, il avait eu le très grand honneur d'être élu Bâtonnier du Barreau de Montréal. Par la suite, il devint membre honoraire de l'Association du Barreau américain, de l'Association du Barreau international, de la Société de la magistrature des États-Unis et de la Société de droit international des États-Unis.

Le sénateur Hackett a été membre et parfois conseiller de plusieurs sociétés et associations ayant pour but de reconnaître et d'encourager le côté culturel de la vie canadienne.

En politique il était conservateur, mais possédait, dans le camp opposé, de nombreux amis dont notre premier ministre actuel qui, comme lui, a eu une carrière longue et distinguée dans l'exercice du droit. Le sénateur Hackett a posé sa candidature aux élections générales de 1925, mais fut défait. Néanmoins, il s'est fait élire en 1930 et a siégé à la Chambre des communes à titre de député de Stanstead de 1930 à 1935. En 1945, il fut de nouveau choisi pour représenter le comté de

Stanstead à la Chambre des communes où il est demeuré jusqu'en 1949.

Il est intéressant de signaler qu'à l'époque précédant la Confédération, son grand-père, M. Albert Knight, représentait Stanstead et que son père, le juge M. F. Hackett, fut élu trois fois dans ce même district.

Le sénateur Hackett a été appelé au Sénat du Canada le 28 juillet 1955. Nous l'avons donc eu comme collègue à peine un an. Il portait un grand intérêt à tous les travaux du Sénat et semblait aimer son travail ici, dans une atmosphère toute nouvelle pour lui. Il nous a fait plaisir de l'avoir parmi nous. Nous avons perdu en lui un de nos membres importants et le Canada a perdu un avocat distingué et un homme d'État éminent qui, durant près d'un demi-siècle de vie publique, fut un des meilleurs protagonistes de la concorde entre les races. Mais sa disparition sera surtout ressentie par sa veuve, son fils et ses deux filles, à qui nous offrons nos sincères condoléances.

Je vais maintenant dire un mot de l'honorable sénateur Joseph-Adélarde Godbout. Né le 24 septembre 1892 à Saint-Éloi dans la province de Québec, il fut député de Témiscouata à la Chambre de 1919 à 1923. Le sénateur Godbout semblait jouir d'une assez bonne santé lorsque nous l'avons vu pour la dernière fois au mois d'août. Son décès est survenu très soudainement.

Notre regretté collègue a fait ses études classiques au Séminaire de Rimouski; cependant il s'intéressait surtout à l'agriculture. Il possédait une vraiment belle formation. Il fréquenta le Collège d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, les collèges d'agriculture du Massachusetts et de Cornell et, enfin, l'Université Cornell.

Il fut élu à l'Assemblée législative de Québec pour la première fois en 1929, à titre de représentant du comté de L'Islet. L'année suivante, il fut nommé ministre de l'Agriculture dans le cabinet du premier ministre Alexandre Taschereau. Il conserva ce poste jusqu'en 1936 alors qu'il succéda à M. Taschereau en qualité de premier ministre de la province. Son gouvernement fut défait aux élections qui eurent lieu cette même année, mais il fut lui-même réélu dans son comté. Il redevint premier ministre quand son parti reprit le pouvoir aux élections provinciales de 1939. Non seulement remplissait-il l'onéreuse fonction de premier ministre, mais il détenait aussi les portefeuilles de l'Agriculture et de la Colonisation. Son Gouvernement fut de nouveau renversé en 1944, mais il demeura le chef de l'opposition jusqu'aux élections de 1948. Cette fois, il fut défait dans sa circonscription. Il fut nommé sénateur le 25 juin 1949.

Le sénateur Godbout fut honoré par de nombreuses institutions scientifiques. En 1929, il était président de l'Association des agronomes du Canada; en 1933, président de l'Association des techniciens agricoles du Canada. Il était aussi Commandeur de l'Ordre du Mérite agricole de la province de Québec, Commandeur de l'Ordre du Mérite agricole de France, docteur ès-sciences agricoles des universités Laval et de Montréal, docteur en droit, à titre honorifique, de l'Université McGill, du Bishop's-College et du Massachusetts State College; docteur en science vétérinaire, à titre honorifique de l'Université de Montréal, et professeur honoraire à la Faculté d'agriculture de l'Université Laval.

Durant son mandat de premier ministre du Québec, l'honorable Adélarde Godbout a fait adopter d'importantes lois, dont la plus importante peut-être fut celle qui donnait le droit de vote aux femmes dans la province. Il fit aussi adopter une loi sur la gratuité de l'enseignement et des manuels scolaires dans les écoles publiques. C'est aussi durant son mandat que la *Montreal Light, Heat and Power Company* fut étagée. En 1944, une autre importante mesure législative fut adoptée, soit la loi sur les relations ouvrières.

Le sénateur Godbout laisse dans le deuil son épouse, deux fils et trois filles. Je crois qu'il serait de mise que je leur exprime nos condoléances dans la langue maternelle du regretté sénateur, car, bien qu'il fût l'un des plus grands orateurs bilingues du Canada, on me dit qu'il excellait en français. Permettez-moi donc de terminer mes hommages à sa mémoire par les mots suivants:

(Texte)

J'ai perdu dans la personne du sénateur Godbout un ami personnel, un collègue très précieux et un concitoyen pour qui j'éprouvais beaucoup d'estime et d'admiration. Monsieur Godbout méritait la réputation de gentilhomme qu'il s'était faite: sa courtoisie, sa modération étaient bien connues de tous. Il méritait autant la réputation d'ardent défenseur de l'unité nationale qu'on se plaisait généralement à lui reconnaître en toutes circonstances: il a été essentiellement un homme de principe et de devoir et il n'a pas craint aux heures les plus difficiles de sa vie publique, de placer l'intérêt du pays au-dessus des considérations personnelles, locales ou partisanses.

J'ai eu l'occasion d'assurer la famille de monsieur Godbout de ma profonde sympathie et je suis sûr que mes collègues de cette chambre voudront s'unir à moi dans ce témoignage public que je viens ainsi de lui rendre.

(Traduction)

Je passe maintenant à l'honorable John James Stevenson qui est né le 11 mai 1872, à Russell (Ont.), de parents écossais et irlandais. Il avait fait ses études à Russell et à Ottawa. Le sénateur Stevenson a passé les 21 premières années de sa carrière à Ottawa, à l'emploi d'*Edwards Lumber Company*, mais au début du siècle présent, il partit pour l'Ouest canadien pour fonder son propre commerce de bois à Tyvan. Dès son arrivée à Tyvan, il s'intéressa vivement à la vie de sa collectivité et peu après, il fut élu à l'Assemblée législative de la Saskatchewan, pour représenter la circonscription de Francis. Il quitta ensuite Tyvan pour s'établir à Eston, en Saskatchewan. Il s'intéressa vivement aussi à cette collectivité; après y avoir vécu quelque temps, il fut réélu à l'Assemblée législative de la Saskatchewan. Quelques années plus tard, il alla s'installer à Regina. Nommé au Sénat en 1940, il devait passer par la suite la plus grande partie de son temps à Ottawa, tout en gardant un pied-à-terre en Saskatchewan.

Le sénateur Stevenson fut certes l'un de nos pionniers de l'Ouest. Il avait une vaste connaissance de l'agriculture, des affaires et des conditions sociales de l'Ouest canadien. Il avait suivi le conseil de sir Wilfrid Laurier: "Jeune homme, ton avenir est dans l'Ouest". Il s'y rendit, y connut le succès et bien qu'il eût demeuré à Ottawa durant ces 25 dernières années, il ne s'est jamais désintéressé de l'Ouest; chaque année il y séjournait quelque temps. Il avait une foule d'amis dans l'Ouest; tous l'aimaient et le vénéraient. Il était certes un ami pour ceux qui étaient dans le besoin; on me dit que durant les années 30 il a tendu une main secourable à plusieurs de ses vieux amis qui avaient besoin d'aide durant ces années sombres.

Le sénateur Stevenson s'est beaucoup consacré aux travaux du Sénat, en particulier à ceux du comité des divorces dont il a été pendant longtemps un des membres les plus assidus, jusqu'au jour où la maladie vint restreindre son activité.

L'épouse du sénateur Stevenson l'avait précédé dans la tombe en 1955. Il laisse pour pleurer sa perte une fille, trois fils et sept petits-enfants. A tous nous offrons nos sincères condoléances.

Honorables sénateurs, je veux maintenant parler de l'honorable George Henry Ross, décédé le 26 septembre dernier à l'âge de 78 ans.

Le sénateur Ross est né le 13 juin 1878 à Bedeque dans l'île du Prince-Édouard. Bachelier en droit de l'Université de Michigan, il avait auparavant suivi le conseil de sir Wilfrid Laurier et était allé dans l'Ouest cana-

dien pour gagner suffisamment d'argent afin d'étudier le droit. Dès son arrivée là-bas, il s'est engagé en qualité de vacher. Il a parcouru les ranchs de l'Ouest et, d'après mes renseignements, il fut un des plus habiles vachers de son temps.

Plus tard le sénateur Ross devint avocat et conseiller juridique et obtint de très grands succès dans la profession de son choix. Il fut créé conseiller du roi en 1913, titre honorifique qu'il détenait donc depuis 43 ans au moment de sa mort. Les autres membres de sa profession ont reconnu sa valeur en élitissant plusieurs fois membre du Conseil du Barreau de la *Law Society* de l'Alberta; à maintes reprises également il a rempli les fonctions de président de la *Law Society* de la ville de Calgary. Durant toute sa vie il s'est beaucoup intéressé au bien-être et à la formation de la jeunesse et pendant plusieurs années, il fit partie du sénat de l'Université de l'Alberta.

En 1913, encore jeune homme, le sénateur Ross posa sa candidature à l'Assemblée législative de l'Alberta mais sans succès; toutefois, 27 ans plus tard, soit en 1940, il fut élu à la Chambre des communes pour représenter la circonscription de Calgary-Nord. A une exception près, il fut le seul candidat libéral à être élu dans cette circonscription depuis sa création en 1903.

Notre défunt collègue a été appelé au Sénat le 1^{er} décembre 1948 et, depuis lors, il s'est vivement intéressé à tous les travaux dont la Chambre a été saisie. Il a fidèlement assisté à la plupart des séances des comités et a rendu de grands services au comité permanent des divorces, dont il dirigeait, sauf erreur, un des sous-comités.

Le sénateur s'est marié en 1911. Lui survivent sa veuve et deux filles à qui nous offrons nos sincères condoléances.

Le dernier de nos collègues qui sont décédés durant l'intersession a été l'honorable Frederick William Pirie. Son décès est survenu le 3 octobre, à l'âge de 63 ans. Né en 1893 à Red-Rapids, comté de Victoria au Nouveau-Brunswick, il a fait son cours primaire aux écoles publiques de Grand-Falls et ses études universitaires à l'Université de Mount-Allison où il a obtenu le diplôme honorifique de docteur en droit.

Le sénateur Pirie s'est vivement intéressé au développement de sa province où il possédait des intérêts dans plusieurs entreprises commerciales. Il était administrateur de la *Maritime Trust Company*, de la *Maritime Insurance Company* et de la *Canada Cement Company*. Au moment de son trépas, il occupait le poste de président de sa propre société, la *F. W. Pirie Company Limited* à Grand-Falls, ainsi que de l'*Atlantic Chemical Company*. A mon avis, on peut affirmer qu'il

était un des hommes d'affaires les plus prospères des provinces Maritimes dont il a toujours défendu les droits. Il a aidé à l'expansion du commerce avec les Antilles, les États-Unis et d'autres parties du monde, surtout dans le domaine des denrées agricoles.

Le sénateur a pris toute sa vie durant un vif intérêt à la politique et fut député à l'Assemblée législative de sa province durant quatre mandats consécutifs, en 1930, en 1935, en 1939 et en 1944. Après les élections de 1935, il devint ministre des Terres et des Mines au sein du gouvernement Dysart. En 1945, il fut appelé au Sénat et il a pris une part active aux travaux de la Chambre.

Le sénateur Pirie laisse pour pleurer sa perte sa veuve et quatre enfants; à tous nous offrons nos sincères condoléances.

Honorables sénateurs, j'ai parlé brièvement des cinq collègues qui sont disparus de nos rangs. Chacun d'eux fut fidèle à l'accomplissement de sa tâche ici-bas, au service de son pays, de sa famille et de son Église. A chacun, j'en suis convaincu, il a déjà été dit ces paroles:

C'est bien, bon et fidèle serviteur...
entre dans la joie de ton maître.

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs, je n'évoquerai pas la mémoire de nos collègues dans l'ordre qu'a suivi mon ami le leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald). Quoi qu'il en soit, je tiens à le remercier en notre nom à tous d'avoir si bien rappelé dans tous leurs détails les carrières de ces sénateurs que nous connaissons si bien.

Je me rends compte, comme toujours d'ailleurs en pareille occasion, qu'il est un peu plus difficile au chef de l'opposition, puisqu'il parle en second, de rappeler tous les états de service des sénateurs décédés, car on les a déjà passés en revue. Mais bien des faits saillants de leur vie méritent d'être soulignés, vu que tous ont eu des carrières remarquables. Une des raisons pour lesquelles le Sénat jouit de tant de prestige, c'est qu'il se compose d'hommes et de femmes d'une grande compétence et d'une vaste expérience dont ils font bénéficier le Sénat. Aucun organisme au Canada ne compte dans ses rangs des gens aussi compétents et d'une si vaste expérience. Cela vaut surtout pour ceux de nos collègues dont nous évoquons cet après-midi la mémoire.

Je dirai tout d'abord quelques mots du sénateur Hackett. Je l'aimais bien, il va sans dire. Peu après son arrivée ici, nous avons eu dans nos bureaux une conversation assez animée au sujet de nos noms. Incidemment, je lui dis que je n'aimais pas mon second nom. "C'est une insulte à mon adresse!" me

répondit-il. "Comment ça?"—"C'est que c'est aussi mon second nom!" Alors, je lui dis: "Dans ce cas, donnez-moi votre premier nom, je vous donnerai mon second; nous serons quittes."

Le sénateur John Hackett était un de ces hommes que les Canadiens admirent. Il vivra à jamais dans leur souvenir parce qu'il a tant aidé à l'essor du pays. Nous, sénateurs, nous réjouissons toujours de voir un homme de sa compétence et de son expérience aimer assez son pays pour vouer son temps et ses efforts à la chose publique. Je pourrais même dire que le plus grave problème auquel une démocratie ait à faire face, c'est de trouver des hommes et des femmes compétents et d'expérience qui veuillent se dévouer à la chose publique, et cela se comprend, car ce faisant ils accomplissent un énorme sacrifice. Il y a bien des années que je fais partie du Sénat et, à cet égard, je parle d'expérience. Je sais, et tous mes collègues le savent aussi, que si nous consacrons autant d'énergie et d'habileté à nos propres affaires qu'aux affaires du Sénat, nous en retirerions de bien plus grands bénéfices, quel que soit le traitement ou l'indemnité que nous recevons à titre de sénateurs. Tous nous nous réjouissons lorsque nous voyons un homme de la compétence et de la trempe du sénateur Hackett consentir à mettre ses talents, son savoir-faire et son énergie au service de son pays.

Le sénateur Hackett est un fils de la province de Québec, un fils de langue anglaise qui parlait français comme un véritable Français. Mieux que quiconque, il fut un facteur de bonne entente entre les Canadiens de langue anglaise et ceux de langue française de la province de Québec et il s'est fait l'interprète des Canadiens de langue anglaise de cette province auprès des Canadiens des autres provinces.

J'assume donc à sa veuve,—que j'ai bien connue,—et à ses enfants dont j'en ai connu deux pour les avoir rencontrés, que nous déplorons sa perte mais qu'ils peuvent être fiers d'avoir eu un mari et un père qui a tant fait pour son pays.

J'ai connu le regretté sénateur Godbout à son arrivée au Sénat. J'étais au courant de sa carrière et je l'estimais bien. Je n'avais qu'à me rendre à son pupitre, où qu'il fût, (dernièrement, il s'égeait tout juste de l'autre côté de l'allée, face à mon pupitre), pour lui demander un service, et il promettait de s'en occuper. Je n'avais pas à lui demander de mettre cette promesse par écrit; je savais qu'il s'exécuterait à la lettre, et beaucoup mieux que je n'aurais pu le proposer. Il était un agronome, un agriculteur accompli qui avait acquis une vaste expérience dans ce domaine, expérience dont il faisait gran-

dement bénéficier non seulement sa province, mais tout le reste du Canada. Les agriculteurs canadiens ont envers lui une dette de reconnaissance pour le rôle qu'il a joué dans le progrès agricole du pays. Je ne connais pas sa famille, mais son épouse et ses enfants peuvent être fiers d'avoir eu un époux et un père qui a laissé un tel héritage à son pays, car l'agronomie est à la base du progrès agricole du Canada.

Je tiens aussi à dire quelques mots du regretté sénateur Stevenson. Honorables collègues, j'ai siégé pendant de nombreuses années au comité des divorces, aux côtés de John Stevenson; à mon avis, s'il avait pu faire ses quatre volontés, le Parlement n'aurait jamais consenti un seul divorce, pourvu qu'il eût pu réunir l'homme et la femme et les convaincre de reprendre leur vie commune et de vivre heureux. Le divorce le troublait plus que tout autre d'entre nous. Je pourrais citer quelques autres collègues qui n'ont jamais semblé se soucier du divorce, mais lui, il s'en souciait énormément. Sa vie familiale avait été si heureuse, si agréable, qu'il croyait sincèrement que les autres foyers devait connaître le même bonheur.

Le sénateur Stevenson m'a été d'un grand secours quand je suis arrivé ici. Je l'estimais beaucoup. Son nom était vénéré en Saskatchewan au point que chaque fois qu'on formulait des critiques à l'endroit du Sénat où qu'on faisait à son sujet des remarques désobligeantes, les gens de la Saskatchewan répliquaient simplement que le Sénat devait être un bien bon organisme vu que John Stevenson en faisait partie. En qualité de sénateur représentant l'Ouest canadien, j'étais fort heureux d'avoir un tel collègue à mes côtés.

Je connaissais le sénateur Ross, de même que son épouse. Elle était la petite-fille du révérend McDougall, le premier pasteur méthodiste à parcourir les missions indiennes de l'Ouest canadien. Son grand-père eut une carrière remarquable et son nom est aujourd'hui fort vénéré des membres de l'Église Unie. Dès les débuts de la colonisation de l'Ouest canadien, le révérend McDougall était accueilli à bras ouverts partout où il allait. Je me souviens des paroles que des femmes qui avaient vécu dans les fermes de l'Ouest disaient à son égard après qu'elles se fussent, sur leurs vieux jours, installées à Winnipeg ou à Brandon: "Quelle joie c'était pour nous que de recevoir le révérend McDougall quand il pouvait venir passer une soirée à la maison avec nos maris et nous". On disait la même chose aussi du révérend Robertson, pasteur presbytérien de l'époque de la colonisation, qui rendait visite aux colons éloignés et qui les renseignait sur l'activité du monde extérieur. L'épouse du

sénateur Ross a grandi dans cette atmosphère et elle a toujours affiché les qualités de ses ancêtres. C'était une noble femme. Honorables collègues, je suis peut-être un vieux gredin, mais quand je rencontre un sénateur, j'aime toujours savoir s'il est marié. S'il l'est, je tiens à faire la connaissance de son épouse, afin de savoir juste à quoi m'en tenir au sujet de mon collègue. Un homme peut tromper d'autres hommes, mais il peut difficilement duper sa femme. On peut apprendre beaucoup sur le compte d'un homme d'après ce qu'en dit son épouse. Il m'arrivait parfois d'en vouloir un peu à George Ross. Je n'avais rien contre lui personnellement, mais il a prononcé certains discours que je n'avalais pas; je croyais qu'il avait un peu tort. Je rencontrais alors M^{me} Ross dans nos bureaux et mon ressentiment à l'endroit de Ross disparaissait comme par enchantement. Quand je quittais son bureau, j'avais l'impression que notre collègue était le plus grand homme du Canada.

Franchement, j'aimais George Ross. C'était le vrai canadien de l'Ouest. Il avait été d'abord vacher, pour devenir par la suite, avocat, puis membre du Parlement et plus tard sénateur. J'ignore si tout le monde estime que c'est là la bonne voie à suivre, mais, pour ma part, je crois que c'est une bien belle manière de vivre une vie. L'expression de ma plus haute estime va à M^{me} Ross et à sa famille et je leur dis que ce mari et père fut un pionnier de l'Ouest canadien et que nous qui venons de l'Ouest sommes fiers de compter au Canada des hommes de sa trempe.

Je n'ai pas connu le sénateur Pirie aussi bien que plusieurs autres de mes collègues. Durant les fins de semaines que nous, gens de l'Ouest, devons passer ici, avec certains collègues venant de l'Est, le sénateur comme certains autres du Québec et de l'Ontario était d'ordinaire parti. Le petit groupe qui restait ici n'a pas eu l'occasion de faire sa connaissance et d'échanger avec lui des secrets de famille. Toutefois, nous savions qu'il était un citoyen de marque et un des plus habiles hommes d'affaires du Nouveau-Brunswick. Sa perte sera profondément ressentie dans sa province.

Avec le leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald) je me réjouis de faire partie du Sénat où j'ai pu rencontrer de tels hommes et leur être associé. Ils nous ont laissé un souvenir ineffaçable. Ils ont laissé au Canada un héritage que le pays n'oubliera jamais. Nous ne comprenons pas toujours pourquoi notre esprit national se manifeste d'une façon plutôt que d'une autre, mais ce sont de tels hommes qui ont moulé notre vie nationale. Dans plusieurs années d'ici, mêmes

ceux qui critiquent le Sénat à certains points de vue reconnaîtront qu'il a compté parmi ses membres plusieurs hautes personnalités comme nos défunts collègues, et que le renom du Canada a été rehaussé par leur vie et leur conduite.

L'honorable W. M. Aseltine: Honorables sénateurs, je souscris sans réserve à l'éloge qu'ont fait de nos collègues décédés le leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald) et le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig). A moi, comme à tous les autres sénateurs, il a été extrêmement pénible de voir le Sénat perdre, en si peu de temps, un si grand nombre de ses membres avec qui nous avions si longtemps et si intimement vécu.

Je ne prononcerai pas de long discours sur chacun d'entre eux, mais j'aimerais dire quelques mots de feu le sénateur Stevenson. Il était originaire de la Saskatchewan. Depuis aussi longtemps, sinon plus longtemps que mes collègues, je connaissais Jack Stevenson. Je me souviens qu'il y a bien des années,—j'ose à peine les compter,—il était venu à mon bureau me demander de rédiger pour lui un contrat qui avait trait à la mise en valeur de 640 acres de nouvelles terres, dans les Prairies, dont il commençait justement l'exploitation agricole. Je crois lui avoir rendu service à ce moment-là car il a souvent mentionné ce fait après son arrivée au Sénat. Évidemment, ni l'un ni l'autre nous ne soupçonnions, à cette époque ancienne que nous pourrions devenir membres du Sénat. Cela ne pouvait alors, nous passer par l'esprit.

Jack Stevenson était un excellent homme, un de ces pionniers de l'Ouest canadien qui se sont lancés dans l'exploitation agricole alors qu'il n'y avait encore ni chemin de fer, ni autre moyen de communication, alors que pour vendre leur blé il leur fallait le transporter à trente ou quarante milles de leur ferme. Il réussit très bien et jouissait de la haute estime de tous ses concitoyens de cette partie de la Saskatchewan. Je pourrais renseigner mes collègues sur plusieurs de ses réalisations. Son influence était considérable auprès des autorités, quelles qu'elles fussent, à Ottawa. Lorsque nous avons songé à établir le parc national de Prince-Albert dans la région septentrionale de la Saskatchewan, c'est lui qui a été un des principaux promoteurs de ce projet et c'est grâce à lui si ce parc a été aménagé. Il est devenu aujourd'hui un des plus beaux parcs nationaux de tout le Canada.

Avant de venir habiter la Saskatchewan, Jack Stevenson avait été un des premiers à se lancer dans l'industrie du bois dans l'est du Canada. Il avait passé un été et un hiver entiers à faire l'inventaire des richesses

en bois d'œuvre et en bois à pâte dans la région de la rivière Hamilton, au Labrador. Il m'a fait un émouvant récit des nombreuses difficultés par lesquelles il avait passé dans cette partie du pays.

Bien entendu, j'ai plus intimement connu le sénateur Stevenson lorsqu'il faisait partie du comité des divorces dont j'ai été président durant un certain nombre d'années. Jack Stevenson était un homme sur qui l'on pouvait compter. Bien qu'il fût peu renseigné en matière de droit, il possédait un solide bon sens, au-dessus de la moyenne. On pouvait être certain que chaque fois qu'il entendait une cause, il rendrait un jugement juste et raisonnable.

Je le répète, c'était un homme remarquable à tous égards. Sa disparition est une lourde perte pour le Sénat, pour la population de la Saskatchewan, et, assurément, pour le Canada tout entier. Je déplore profondément sa perte et j'offre à ses enfants mes vives condoléances.

Je tiens également à dire quelques mots de cet éminent citoyen de l'Ouest canadien qu'était le sénateur George Ross, autre membre très dévoué du comité des divorces. Comme l'a souligné mon chef (l'honorable M. Haig) le sénateur fut d'abord un vacher puis il est devenu avocat, membre de la Chambre des communes et, finalement, sénateur. Mon chef a donné à entendre qu'il avait lui aussi suivi la même carrière; j'ignorais qu'il eût déjà été vacher. Moi aussi j'ai suivi la même carrière, sauf qu'au lieu d'être vacher je me suis fait agriculteur.

George Ross était un homme agréable et un excellent ami. Sa digne épouse l'a grandement aidé tout au long de sa vie. Cet homme a beaucoup travaillé au bien de notre pays. A Madame Ross et à sa fille j'offre mes profondes condoléances.

L'honorable Arthur W. Roebuck: Honorables collègues, j'apprécie à leur juste valeur les éloquents hommages que le leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald) vient de rendre à la mémoire de nos regrettés collègues. Il s'est bien acquitté d'un triste devoir. Je partage sans réserve les sentiments qu'il a exprimés à l'égard de mon ancien voisin de pupitre, le sénateur Pirie, à l'égard du sénateur Godbout, que j'ai bien connu et grandement admiré, et à l'égard du sénateur Hackett, membre certes éminent du Sénat et de la *Law Society of Canada*. Cependant, je crois me rendre au désir des membres du comité permanent des divorces, dont je suis le président, en me levant en ce moment pour rendre témoignage des services qu'ont rendus au comité les honorables sénateurs Stevenson et Ross.

Le sénateur Stevenson a siégé en maintes circonstances au même sous-comité que je présidais; j'ai donc eu l'occasion de le connaître mieux que quiconque dans l'exercice de cette fonction. Il est peut-être possible de se rendre compte de l'intérêt réel qu'une personne apporte au service public par sa façon d'agir aux comités du Sénat où il est impossible d'obtenir de la publicité et où très peu de gens se rendent compte de la besogne qui s'y accomplit. Dans cette enceinte, il est facile de faire grand bruit ou de rendre quelque service retentissant, mais dans nos comités, et particulièrement au comité des divorces, la besogne qu'on y abat n'a aucun éclat. Tout y est calme, discret; les membres du comité ne sont animés que d'un profond désir de rendre service au public. C'est le cas en particulier de notre regretté collègue et ami, le sénateur Stevenson. Il avait, comme l'ont signalé le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig) et le sénateur de Rosetown (l'honorable M. Aseltine), un jugement solide. Il avait quelque chose de plus que la connaissance du droit et autre savoir professionnel: il possédait une expérience de la vie doublée d'un grand cœur. Nous regretterons tous son absence du comité des divorces. Je suis sûr que tous les membres du comité se joignent à moi pour offrir à la famille du sénateur Stevenson nos plus vives condoléances et un sincère hommage à sa mémoire.

En ce qui concerne le sénateur Ross, les mots me manquent pour exprimer le regret que son décès nous cause. Sa santé était chancelante ces quelques dernières années, et pourtant,—peut-être à tort, parfois,—il se consacrait aux travaux du comité des divorces. Il a toujours présidé un sous-comité durant mon mandat, et il s'acquittait de sa tâche avec habileté et compétence en y mettant tout son cœur. J'ai toujours approuvé ses décisions. Je n'ai pas eu l'occasion, contrairement au chef de l'opposition, de différer d'opinion avec lui. Je lui étais reconnaissant du dévouement qu'il apportait à sa tâche; même quand il ne se sentait pas bien, il continuait d'abattre la besogne du comité. Le sénateur Ross est arrivé à la Chambre des communes en 1940, la même année que moi. Il était alors un vieil avocat, ayant été nommé au Barreau en 1911. Comme l'a dit le leader du Gouvernement, il fut fait conseiller du roi en 1913. Je suis arrivé au Sénat en 1945, avant le sénateur Ross; il a été nommé ici en 1948, mais il devint membre du comité sénatorial des divorces avant moi; il y siégeait déjà quand j'en fus nommé président. A cette époque déjà sa santé vacillait, mais il était néanmoins un membre

assidu, fort compétent et très précieux de ce comité.

Je suis sûr que mes collègues du comité des divorces se joindront tous à moi pour exprimer à M^{me} Ross et aux autres membres de sa famille nos plus vives condoléances, le chagrin que nous cause la disparition du regretté sénateur et la gratitude que nous lui devons pour les services distingués qu'il a rendus au public.

L'honorable William H. Golding: Honorables sénateurs, tous, j'en suis convaincu, nous avons été bouleversés d'apprendre que certains parmi les plus estimés et les plus dignes de nos collègues sont disparus depuis la dernière session. A cette occasion je fais miens les hommages que leur ont rendus le leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald) et les autres qui ont pris la parole. Je ne veux pas imposer à la Chambre la répétition de ces hommages, mais je tiens à dire quelques mots de mon ancien compagnon de bureau et collègue, le sénateur Ross. A mon arrivée au Sénat, le sénateur Farquhar m'a invité à occuper le troisième pupitre dans le bureau qu'il partageait avec le sénateur Ross. C'était en 1949 et depuis lors nous avons toujours partagé ce même bureau. Le sénateur Ross était bien intéressant. On a déjà mentionné qu'il avait été vacher. Dans les nombreuses causeries que nous avons eues ensemble, il parlait rarement de lui-même, mais il nous a raconté la sorte de travail qu'il avait fait comme tondeur de moutons et comme employé des chemins de fer. Je suis certain qu'il a accompli ces tâches avec soin et compétence. Le sénateur Ross était un homme calme et quand il nous racontait des anecdotes de sa vie passée, il le faisait avec simplicité et d'une façon calme et impressionnante.

Le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig) a parlé de M^{me} Ross. Je tiens à mentionner que M^{me} Ross va nous manquer beaucoup au sénateur Farquhar et à moi, car elle possède une personnalité exquise. De fait, elle formait avec son mari un ménage idéal, et envers qui il était impossible de ne pas ressentir de l'admiration.

Honorables sénateurs, je ne veux pas m'étendre là-dessus. Je sais que tous nous ressentons vivement la perte de nos cinq collègues, et je me joins au leader et aux autres qui ont déjà exprimé leurs sincères regrets aux familles et amis des défunts.

(Texte)

L'honorable Mariana Beauchamp Jodoin: Honorables sénateurs, au nom de mes collègues féminins et particulièrement au nom des femmes de la province de Québec, permettez-moi d'exprimer aussi les regrets que nous avons éprouvés lors de la mort de l'honorable Adélard Godbout, que nous estimions

tous, et sur la tombe de qui nous déposons nos hommages les plus sincères.

Sa mort foudroyante nous a remplis d'amertume, et nous regrettons tous son absence du Sénat.

Homme intègre, droit, loyal, agronome distingué, orateur convaincu et convaincant, l'honorable Adélard Godbout devint Premier ministre de la province de Québec dans des circonstances très difficiles. Cependant, il n'a jamais manqué à son devoir, il a toujours assumé ses responsabilités. Il aimait sa province dévotieusement, et il l'a aimée et défendue jusqu'à sa mort.

Père de famille irréprochable, il a compris que la femme tient un rôle important dans la vie d'une nation, et il a reconnu et consacré ce rôle en accordant le droit de vote aux femmes de la province de Québec.

Nous, les femmes de la province de Québec, lui exprimons notre reconnaissance pour ce beau geste, et déposons sur sa tombe nos sentiments d'admiration ainsi que nos prières.

Nous prions également madame Godbout et sa famille d'agréer nos profondes condoléances.

(Traduction)

L'honorable J.-M. Dessureault: Honorables sénateurs, je partage les sentiments de tous ceux de mes collègues qui ont rendu un hommage très éloquent aux sénateurs décédés depuis la dernière session du Parlement. J'avais pour eux tous une profonde admiration, mais venant de la province de Québec, j'ajouterai quelques mots de sympathie à l'adresse de la famille du sénateur Adélard Godbout tout particulièrement. Je connaissais le sénateur Godbout depuis nombre d'années. Je l'ai toujours considéré comme un ami personnel. A deux reprises il a occupé le poste de premier ministre de la province de Québec. Ses réalisations durant sa remarquable carrière sont trop nombreuses pour que je puisse les énumérer ici. Pour résumer, on peut dire qu'il a de fait été un grand Canadien et qu'il a vraiment voulu le bien de sa province. Sa disparition prive sa profession d'un homme très compétent qui a bien et fidèlement servi non seulement sa province mais le Canada tout entier.

(Texte)

Comme je l'ai dit au cours de mes remarques en anglais, je connaissais l'honorable sénateur Godbout depuis de nombreuses années, et je l'ai toujours considéré comme un ami personnel. Orateur de grande éloquence, d'une personnalité charmante, il était aimé et respecté de tous. C'était un grand Canadien, un parfait gentilhomme, un excellent chrétien et un catholique convaincu. Ses compatriotes, spécialement ceux du Québec,

ont perdu en lui un excellent ami ainsi qu'un serviteur généreux et fidèle.

A madame Godbout, ainsi qu'aux membres de sa famille, je réitère mes sincères condoléances.

(Traduction)

L'honorable James A. MacKinnon: Honorables sénateurs, j'ai l'impression de ne pouvoir guère ajouter aux magnifiques témoignages rendus à nos collègues décédés. Toutefois, j'aimerais dire quelques mots au sujet de feu mon collègue de l'Alberta, l'honorable George Ross.

Je connaissais George Ross avant même que l'Alberta ne devienne une province. Il jouissait d'une grande considération non seulement dans la ville de Calgary, où il a passé la plus grande partie de sa vie, mais par toute la province. Bien qu'il fût un homme droit et extrêmement compétent, c'est surtout à cause de son amabilité foncière que l'on se souviendra, je crois, le plus longtemps de lui.

George Ross était considéré comme un chef parmi les avocats et les professionnels de l'enseignement en Alberta et il avait un nombre considérable d'amis. J'ai eu l'honneur de proposer son nom au premier ministre du temps afin qu'il prenne place au Sénat et je suis fier de constater quelle réputation il s'est acquise à titre de représentant de la province d'Alberta.

Le sénateur Ross avait choisi son épouse dans la famille McDougall, une de ces véritables familles de pionniers de l'Alberta, qui dans bien des domaines et à bien des endroits a fait sa marque dans cette province. Ainsi, la *McDougall United Church*, la plus importante de cette confession à Edmonton, tire son nom de cette famille McDougall.

Je suis sûr que tous les sénateurs qui ont déjà exprimé leurs condoléances à l'adresse des membres éprouvés de la famille du sénateur Ross, se joindront à moi en ce moment pour réitérer leurs sentiments de sympathie.

L'honorable F. Elsie Inman: Honorables sénateurs, moi aussi je désire ajouter un mot d'hommage à la mémoire de ceux de nos collègues qui sont décédés depuis la dernière réunion du Sénat. Leur disparition est pour notre Chambre une lourde perte. Tous nous éprouvons un sentiment de tristesse à la vue de leurs fauteuils vides. J'aimerais à mentionner tout particulièrement celui qui occupait le fauteuil en avant de moi, feu le sénateur Hackett.

Je suis entré au Sénat le matin même où le sénateur Hackett prêtait le serment d'office. Je l'ai toujours connu comme un homme à l'esprit ouvert, généreux en pensée, en paroles et en actes, toujours disposé à donner

son aide et ses conseils au mieux de sa connaissance. Ce disant, je tiens à rendre hommage à l'homme de grande intelligence et de parfaite distinction.

Comme tous les natifs de l'Île du Prince-Édouard, je suis très fier du sénateur Ross et de tout ce qu'il a accompli durant sa vie.

Aux familles de ces sénateurs et aux autres familles éprouvées, j'exprime mes très vives condoléances.

(Texte)

L'honorable Paul-Henri Bouffard: Honorables sénateurs, au moment où nous nous réunissons pour cette session spéciale, il est regrettable d'avoir à constater la disparition de collègues éminents. Vous me permettrez, en tant que représentant de la province de Québec, de signaler tout particulièrement celle de notre éminent collègue, le Sénateur Adé-lard Godbout.

Ses dons de l'intelligence et ses hautes qualités morales ont influencé la vie politique du Québec; sa culture, sa logique, son éloquence admirable, sa souplesse et sa modestie, son sens de la liberté, sa philosophie de la vie, lui ont permis de jouer un rôle prépondérant dans la vie politique québécoise et d'atteindre à une carrière brillante dans une époque difficile puisqu'il gouverna pendant une crise économique et la deuxième grande guerre.

Il serait trop long d'énumérer ici la série de lois progressives votées à la Législature de Québec sous son administration; je me contenterai de souligner la fréquentation scolaire obligatoire, la gratuité des livres de classe, la gratuité de l'enseignement primaire et la loi donnant aux femmes le droit de vote aux élections provinciales. Il a, en outre, servi l'agriculture qui lui tenait tant à cœur; on l'a d'ailleurs surnommé "l'apôtre de l'agriculture".

Un journal de Québec, sous la plume d'un de ses rédacteurs, lui a rendu un hommage véridique, dans les termes suivants:

La collaboration que le premier ministre Godbout a apportée au Canada en guerre était, non seulement la seule politique humainement possible pour sauver la paix intérieure du Québec et son avenir, mais la seule politique qui fut digne de la loyauté des Canadiens français envers leur patrie.

En lui, le Canada a perdu un grand citoyen et un artisan de l'unité nationale; la province de Québec, un véritable édificateur social et nous tous, un ami loyal et dévoué.

Le nom et l'œuvre de cet homme lèguent à notre histoire la leçon de bienveillance, de courage et de constante fidélité au devoir qui fait les peuples forts.

Je prie sa digne et courageuse épouse et ses enfants de bien vouloir accepter l'expression de ma plus vive sympathie.

Un mot du Sénateur Hackett, que j'ai bien connu lorsqu'il était président du *Canadian Bar Association*, et que moi-même j'occupais le poste de Bâtonnier de la province de Québec. Qu'il me soit permis de dire que je l'ai bien apprécié, pendant ces jours où nous avons travaillé ensemble. Il était sans préjudice, savait se créer des amitiés solides dans tous les cadres canadiens, sans distinction de race ni de religion. Il fut toujours l'un des premiers à m'exprimer sa joie des événements heureux qui pouvaient m'arriver, et sa détresse de ce qui pouvait me peiner.

Nous perdons en lui un ami sincère et précieux. Je prie son épouse de bien vouloir accepter l'expression de mes plus vifs regrets.

(Traduction)

L'honorable L.-M. Gouin: Honorables sénateurs, le leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald), le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig) et les autres préopinants ont rendu hommage à la mémoire de nos cinq collègues qui nous ont quittés depuis la fin de la session précédente.

Je me fais un devoir d'exprimer ma sympathie à la famille du sénateur Pirie, homme d'affaires éminent des provinces Maritimes, ainsi qu'à la famille du sénateur Ross, ce veillard si sympathique qui avait su gagner mon affection dès notre première rencontre. Jamais je n'oublierai l'amitié qu'il m'a témoignée; son bienveillant sourire m'encourageait toujours.

Quant au sénateur Stevenson, mon premier voisin de pupitre en cette enceinte, nous étions devenus amis intimes. Nous étions toujours heureux de nous revoir et je garderai toujours la mémoire de ses bontés à mon égard.

Je veux maintenant parler du sénateur Godbout, que j'ai aidé dans plusieurs campagnes politiques lorsqu'il était premier ministre de Québec et, plus tard, chef de l'opposition dans la province. Homme de courage, de devoir, d'honneur, ce qui le caractérisait surtout c'était son amour sincère et profond de la terre, surtout de sa propre terre. Notre première rencontre remonte à une trentaine d'années. Il ne s'intéressait pas encore à la politique. Il avait prononcé une allocution devant un groupe de mes étudiants à la faculté de commerce de l'Université de Montréal et je me disais: "Ce jeune homme ira loin; il aura sûrement un brillant avenir." Ce qui m'avait donné cette impression c'est que, bien que citadin et sans expérience dans le domaine de l'agriculture, jamais je n'avais entendu pareil éloge de nos belles terres du Québec. Ses paroles en elles-mêmes m'avaient moins vivement impressionné que l'amour très profond dont elles témoignaient pour la terre de notre vieille province.

Quelques mots maintenant du sénateur que j'ai connu encore plus intimement que les autres, mon très cher ami John Hackett. Nous ne partagions pas les mêmes convictions politiques, mais pendant les quarante années où je l'ai connu, je n'ai jamais un seul instant eu à me plaindre de cette divergence d'opinion, ni quand nous plaidions l'un contre l'autre au barreau, ni dans nos relations commerciales. Il était le champion de ce que j'appellerai l'harmonie religieuse et ethnique dans sa province natale; à cet égard, quoique dans le camp opposé, il servait la même cause qu'Adélar Godbout. C'est aussi dans les Cantons de l'Est qu'Adélar Godbout a terminé ses jours.

John Hackett était bon chrétien, bon Québécois et bon Canadien. Il chérissait son pays, et surtout son village de Stanstead, auquel il était entièrement dévoué.

Il était fier de sa région de la province de Québec, des belles montagnes qui encerclent son village et c'est la mort dans l'âme que nous avons gravi le chemin qui mène au cimetière de Mount Saint Mary, où ses restes reposent dans un paysage magnifique. C'était un grand ami à moi et son décès me cause une peine profonde.

L'honorable Cairine R. Wilson: Honorables sénateurs, je partage les sentiments qui ont été si bien exprimés par mon propre chef (l'honorable M. Macdonald), le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig) et les autres préopinants. La sénatrice Jodoin a rendu un éloquent hommage à feu le sénateur Adélar Godbout et durant son discours j'ai compris qu'il m'incombait, à titre de canadienne d'expression anglaise native de la province de Québec, d'ajouter quelques mots aux éloges qu'elle a formulés. Je faisais déjà partie du Sénat lorsque mon mari a reçu un bulletin de vote relativement à une propriété que je possédais dans cette province. Je me suis donc rendu compte dans une certaine mesure des difficultés que devaient surmonter les femmes dans le Québec.

Le chef de l'opposition a mentionné que la parole du sénateur Godbout valait sa signature, et c'est un fait. Il avait promis aux femmes du Québec qu'elles obtiendraient le droit de suffrage et il était prêt à tout faire pour tenir sa promesse. Il a déclaré que son honneur était en jeu. Toutes nous lui devons beaucoup, et, pour ma part, j'estime que son décès constitue une lourde perte pour le Sénat.

L'honorable Muriel McQ. Fergusson: Honorables sénateurs, moi aussi, je tiens à joindre ma voix aux hommages qu'on a rendus à nos défunts collègues. En vérité je ne puis pas ajouter grand chose à ce qu'on a

déjà dit. J'ai fait connaissance avec les sénateurs Ross et Stevenson au comité des divorces et j'ai beaucoup admiré la façon dont ils envisageaient leur tâche.

J'ai l'impression que je connaissais assez bien le sénateur Hackett, parce qu'il occupait un siège si voisin de celui de ma compagne et de moi-même et se montrait si gentil pour nous chaque fois que l'occasion se présentait.

J'avais pour le sénateur Godbout une très grande admiration. Sa carrière avant sa venue au Sénat est une source d'inspiration et il a fait preuve de son expérience et de son habileté les nombreuses fois qu'il a remplacé notre leader.

Toutefois, comme je suis originaire du Nouveau-Brunswick, je crois devoir exprimer mes sentiments spécialement à l'égard du sénateur Pirie qui fut un des hommes remarquables de notre province. Je me demande si tous ici sont au courant de l'extrême soudaineté de sa mort.

Le matin où il est mort, il s'était mis en route pour son bureau. Mais avant de partir il avait dit à sa femme qu'il pensait prendre l'avion pour aller voir les parties de *baseball* de la série mondiale. Ce jour-là elle avait elle-même projeté un voyage à Campbellton. Personne ne soupçonnait le moins que le sénateur pouvait être malade. Les honorables sénateurs apprendront avec intérêt que dans sa jeunesse, le sénateur s'était vivement intéressé à la balle au camp. Il avait joué dans les ligues mineures formées d'équipes venant d'endroits situés près de la frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Maine. C'est une initiative qui aide beaucoup à la bonne entente entre les gens de la province et les habitants de l'État voisin. Les joutes sportives de ce genre entre gens des deux côtés de la frontière ont une influence très heureuse.

Quant à l'activité du sénateur Pirie dans le domaine industriel, il était connu comme un des grands producteurs et expéditeurs de pommes de terre. Son immense entreprise a beaucoup fait pour favoriser l'embauchage et accroître la prospérité financière de la vallée du Saint-Jean supérieur. J'en sais quelque chose, car durant un certain nombre d'années, nous avons, mon mari et moi, habité la même ville que le sénateur Pirie et les deux hommes étaient fortement liés. Nous y avions une étude légale à laquelle le sénateur Pirie confiait toutes ses affaires.

Tous ceux avec qui feu le sénateur faisait affaire reconnaissaient ses hautes qualités d'industriel et sa parfaite intégrité. Je m'en suis encore mieux rendu compte lorsque mon mari et moi-même avons accompagné M. et M^{me} Pirie et deux autres couples à Cuba, où nous avons rencontré beaucoup de

personnes avec qui le sénateur Pirie faisait commerce; j'ai pu constater qu'à titre d'homme d'affaire canadien il y jouissait d'une grande réputation, ce dont nous pouvons tous être fiers.

A partir de 1935, le sénateur Pirie a détenu durant plusieurs années le portefeuille de ministre des Terres et des Mines dans le cabinet provincial. Il était considéré comme un des ministres les plus compétents qui aient jamais détenu ce poste. Etant donné les exigences de sa très grande entreprise, il ne pouvait que difficilement demeurer le temps voulu à Fredericton, notre capitale. Il acheta donc son propre hydravion sur lequel il faisait la navette entre Fredericton sur le Saint-Jean, et Grand-Falls, sur le même fleuve, soit une distance de 135 milles, ce qui lui permettait de consacrer assez de temps à ses deux principales occupations.

A Madame Pirie et au fils du sénateur Pirie, à ses trois filles et à ses sœurs j'offre mes très sincères condoléances.

(Texte)

L'honorable Cyrille Vaillancourt: Honorables sénateurs, un proverbe dit que ce que l'on conçoit bien s'exprime clairement, et les mots pour le dire viennent aisément. Mais cela n'est pas toujours vrai. Il y a dans la vie, parfois, de grandes joies comme de grandes peines qu'on ne peut extérioriser, qu'on ne peut décrire et qu'on ne peut même taire. On ne fait que regarder, souffrir, pleurer ou aimer. C'est un peu la situation où je me trouve en ce moment, alors que je me rappelle mon ami de toujours, le sénateur Godbout.

Tout à l'heure, le sénateur Gouin disait qu'il avait connu le sénateur Godbout depuis trente ans; je l'ai connu depuis que j'étais tout petit gars.

Nous avons été élevés presque ensemble. Nous avons donné des cours d'agriculture ensemble à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ses joies, aussi bien que ses douleurs et ses déceptions, je les ai partagées.

Il est entré dans la politique dans un moment tragique. Il a atteint ce que je pourrais appeler le sommet de son succès au début de la deuxième grande guerre. Et, chaque fois qu'il posait un acte, il se disait toujours: j'agis ainsi pour ma patrie, pour l'unité de mon pays, afin que les Canadiens du Québec, les Canadiens d'Ontario et des autres provinces, les Canadiens "tout court", travaillent, combattent ensemble, pour sauver notre unité,

pour sauver la chrétienté. En agissant ainsi, il savait que ce qu'il avait fait, que les gestes qu'il avait posés seraient mal interprétés; mais lui, dans son for intérieur, avec sa sincérité, sa grandeur d'âme, son humanité, savait qu'il avait fait son devoir, et jamais personne n'a pu le faire dévier de son devoir.

Le meilleur hommage que j'aie entendu à son égard provient d'un bon cultivateur—et comme il les aimait, les cultivateurs!—qui m'a dit, il y a quelques semaines, combien il était humain. Humain dans sa famille, dans son foyer, dans les grandes assemblées; à l'égard des grands ou des humbles, c'était toujours la même humanité, la même bienveillance. C'était toujours le même cœur qui parlait, qui battait pour tous ses concitoyens, pour sa patrie, pour sa famille, pour tous; parce que, dans son cœur, il n'a jamais entretenu de sentiments de haine contre qui que ce soit.

Il discutait librement et permettait qu'on discute librement. Il me disait un jour, répétant les paroles d'un auteur célèbre: "Je suis prêt à me battre jusqu'à la mort, pour que mon adversaire ait le droit de dire ce qu'il désire, et de me critiquer, comme il en a le droit." Ce principe constitue l'essence de la liberté. Il l'a fait valoir avec toute la force de son âme, avec tout l'enthousiasme de sa jeunesse—car n'oubliez pas qu'il n'est pas mort vieux. Parfois on s'imagine que passé soixante ans, les hommes sont vieux; mais quand devient-on vieux? Un grand nombre de jeunes gens sont déjà vieux à vingt ans, vieux de scepticisme, vieux, presque, de leur désespoir; mais il y a des hommes de soixante-dix, quatre-vingts ans qui sont encore jeunes, parce qu'ils conservent dans leur cœur des sentiments de foi, d'espérance et d'amour à l'égard de leur prochain. M. Godbout a toujours gardé cet esprit de jeunesse, de beauté, de grandeur, et la patrie canadienne, en le perdant, a perdu un de ses serviteurs les plus grands, les plus sincères et les plus loyaux.

Sur la tombe de mon ami, je dépose l'hommage de l'amitié la plus vive que l'on puisse témoigner, et à sa famille, j'offre mes condoléances les plus sincères.

(Traduction)

(Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.)

SÉNAT

Le mardi 27 novembre 1956

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

Affaires courantes.

MESURES LÉGISLATIVES

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'honorable M. Hugessen, président suppléant du comité spécial chargé d'étudier toute mesure législative ou autre question qui lui seront déferées, présente le premier rapport du comité.

L'adjoint au greffier donne lecture du rapport ainsi qu'il suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf membres.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le rapport?

L'honorable M. Hugessen: Avec l'assentiment du Sénat, je propose que le rapport soit adopté dès maintenant.

(La motion est adoptée.)

BILLS D'INTÉRÊT PUBLIC

SUSPENSION DU RÈGLEMENT

L'honorable M. Macdonald propose, conformément à l'avis:

Que soit suspendue durant la présente session du Parlement, l'application des articles 23, 24 et 63 du Règlement en tant qu'ils visent les bills d'intérêt public.

La motion est adoptée.

DISCOURS DU TRÔNE

MOTION TENDANT À L'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat aborde l'étude de discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable William M. Wall propose:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada.

A Son Excellence le Très Honorable Vincent Massey, Membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, en Parlement assemblés, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

—Honorables sénateurs, permettez-moi de remercier le Gouvernement et son leader au Sénat (l'honorable M. Macdonald) de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'invitant à proposer l'Adresse en réponse au discours du trône, responsabilité que j'assume pour la première fois.

Les deux Chambres du Parlement ont été convoquées en session spéciale "en raison de la grave situation internationale résultant des hostilités au Moyen-Orient et des événements de Hongrie."

Nous nous réunissons à un moment où les relations entre nations et groupes de nations sont de plus en plus tendues. Les chefs de nos États démocratiques nous préviennent sur un ton grave que nous traversons une période dangereuse qui pourrait fort bien nous précipiter dans une nouvelle guerre mondiale. Puisque nous cherchons à découvrir les raisons déterminantes de ces problèmes et leurs solutions possibles, aucun d'entre nous ne voudra sans doute sous-estimer les dangers de la situation actuelle, tout particulièrement en ce qui concerne la crise au Moyen-Orient.

C'est dans cette perspective que nous devons juger l'initiative du Gouvernement du Canada (initiative accueillie avec tant d'enthousiasme), afin de donner suite à sa conviction qu'une solution permanente au problème que posent les relations entre l'État d'Israël et ses voisins,—de même que la situation relativement au canal de Suez,—réside dans des négociations pacifiques, sous l'égide des Nations Unies.

Les événements, que connaissent bien tous mes collègues, se sont précipités et l'Assemblée générale des Nations Unies a accepté la proposition primitive de M. Pearson, savoir, que le secrétaire général prenne les mesures voulues pour qu'une force policière des Nations Unies soit constituée afin de surveiller l'application des accords concernant le cessez-le-feu. Cette idée nouvelle, émise devant les Nations Unies et dont on n'a encore jamais fait l'essai, exige que l'on définisse quel sera exactement le mandat de cette force policière des Nations Unies, mandat dont les termes devront être acceptables et applicables. Ce n'est pas là tâche facile. C'est ce à quoi s'applique présentement un comité consultatif dont le Canada fait partie.

On espère que cette force policière aidera à maintenir la paix dans la région concernée tandis que, par l'entremise des Nations Unies, on tâchera d'en arriver à une entente sur le plan politique. C'est pourquoi on espère également que les Nations Unies étudieront la question de savoir ce qu'il adviendra du canal de Suez, ainsi que le problème que posent les relations entre Israël et ses voisins.

Pour que l'intervention des Nations Unies en vue de maintenir la paix au Moyen-Orient puisse se poursuivre et en arriver à des solutions pratiques, il faudra que tous les intéressés consentent certains sacrifices. Je suis convaincu que tous les Canadiens consentiront volontiers à remplir ces engagements et témoigneront d'autant de réflexion constructive et d'intérêt en faveur de la paix qu'en ont témoigné, en notre nom, les membres de la délégation canadienne qui a émis ses propositions à la présente session de l'Assemblée générale.

Tout en sachant combien il est difficile de prédire avec justesse dans quelle mesure ces exigences, qui surgissent constamment sur la scène internationale, influenceront sur le Canada,—de fait, nous avons certainement cherché très honnêtement à remplir les obligations contractées par notre pays en vertu du pacte qui nous lie, en nous rendant à des exigences nécessaires mais souvent inattendues à titre de membre des Nations Unies, et cela avec un esprit de loyauté difficile à égaler,—je suis convaincu que nous admirons la sagesse dont a fait preuve notre gouvernement au cours de ces événements critiques et au fur et à mesure de leur évolution. J'affirme respectueusement que le Gouvernement a agi sagement, avec une judicieuse rapidité comme il le fallait, et que notre corps législatif donnera l'approbation qu'il attend et qui lui permettra de poursuivre l'application de ses programmes.

Examinons brièvement les événements tragiques récemment survenus en Hongrie. Peut-on s'empêcher de désapprouver et de condamner avec indignation l'horrible martyre de la Hongrie dont la nouvelle vient de nous bouleverser tant au physique qu'au moral? Nous sommes témoins de ce qui semble être la faillite de la légère dose de rationalisation et de modération introduite dernièrement dans le régime communiste de gouvernement et la réimposition par une minorité des pratiques communistes dans toute leur brutalité classique. Ces promesses hypocrites, selon lesquelles les chefs soviétiques consentaient à renégocier leurs relations avec l'Est de l'Europe d'après une base d'égalité et de non intervention dans les affaires internes de leurs voisins, ont fait place en un instant à la désillusion complète et à la constatation renversante que la mascarade de modération montée par le Kremlin n'était qu'une ruse temporaire qui devait faire place à la puissance militaire des Soviets s'appliquant à écraser ce qui était vraiment l'explosion spontanée, ardente et révélatrice de l'esprit national. Moscou s'est servi de la force brutale pour imposer sa volonté à la Hongrie, évidemment pour des motifs stratégiques et autres. On a le droit de se demander si cette

politique de force brutale en Hongrie doit être permanente et si l'Union soviétique ne peut trouver une autre méthode pour empêcher la dissolution de son empire colonial alors que plusieurs autres nations subjuguées demandent instamment leur libération du régime communiste ou leur séparation nationale et leur indépendance.

L'éloquente déclaration du distingué représentant de l'Irlande à la session actuelle de l'Assemblée des Nations Unies exprime parfaitement les pensées de tous les peuples épris de liberté. Je cite:

Quant à nous en Irlande et j'ose croire qu'il en est de même de plusieurs autres petites nations représentées ici, toute mention d'indépendance nationale ou d'anti-colonialisme ou du droit de disposer de soi-même que fera désormais tout porte-parole de l'Union soviétique, évoquera toujours dans notre esprit un simple nom, un nom que le courage et la résistance d'un peuple très brave ont revêtu d'une gloire éclatante et éternelle, la Hongrie.

Dans le discours du trône je relève cette phrase:

Vous serez invités également à autoriser la prestation de secours aux victimes des événements tragiques survenus récemment en Hongrie.

Pour donner suite à l'engagement pris par le Gouvernement à la lumière des besoins qu'on peut maintenant évaluer, le premier ministre a annoncé que le montant global d'un million sera alloué aux fins des secours pour la Hongrie. Cette décision de la part du Gouvernement sera approuvée généreusement par les Canadiens, à cause du mouvement spontané d'indignation et de sympathie suivi du désir de porter secours que l'affaire de Hongrie a provoqué au sein de notre population. Nous nous rendons compte que cette somme ne nous imposera pas un fardeau trop lourd, car elle correspond à 10c. par tête. Néanmoins, si on la compare aux contributions qu'ont offertes d'autres pays, notre don est généreux et chevaleresque. Il nous vaudra une riche récompense en amitié internationale et en satisfaction nationale. Ce n'est pas la première fois que nous entendons les cris d'appel percer la nuit froide de l'erreur totalitariste, mais c'en est une des plus dramatiques. Aussi ne voulons-nous pas que son écho retentisse dans les années à venir comme un défi désapprouvateur de la valeur de nos sentiments humanitaires et de notre fraternité chrétienne.

Je propose respectueusement que nos efforts en vue du rétablissement et de la réadaptation des réfugiés hongrois au Canada soient empreints d'un même esprit de générosité. Nous nous sommes tous réjouis d'apprendre que le cabinet avait donné, vendredi dernier, la permission de compléter les arrangements nécessaires pour le transport

par avion, directement au Canada, des réfugiés. Je soupçonne qu'on soit en train de faire d'autres préparatifs à cet égard; la déclaration que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a faite à la Chambre des communes confirme ce soupçon. Pour ma part, j'espère que la routine administrative relative à l'entrée au Canada sera marquée de sagesse et de justice,—et aussi qu'elle sera aussi généreusement flexible et rapide,—afin qu'un grand nombre de réfugiés assoiffés de liberté puissent atteindre cet asile démocratique et chrétien.

Honorables collègues, permettez-moi quelques remarques supplémentaires sur ces problèmes au sujet desquels j'ai formulé mon approbation générale de la politique actuelle du gouvernement.

Il est certes fort évident que le Gouvernement du Canada s'est engagé à seconder les efforts des Nations Unies pour résoudre les pressants problèmes internationaux. Selon moi, le Gouvernement du Canada, au nom de notre nation démocrate et pacifique, et conformément à la politique que nous avons suivie depuis que le Canada est devenu membre des Nations Unies, nous a donné l'espoir que les Nations Unies pouvaient être renforcées en une autorité supranationale utile au maintien de la paix. Cela est conforme à notre engagement historique à collaborer généreusement et sans réserve à la solution, par l'intermédiaire des Nations Unies, d'autres sérieux problèmes internationaux, comme le désarmement, l'aide économique et technique aux pays sous-développés, le rayonnement atomique, l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques et autres.

Le premier ministre, dans son historique et important message à la nation canadienne, le 4 novembre, a souligné cet engagement:

Nous avons fort bien compris toutefois que seul un règlement permanent, entre Israël et ses voisins amené par les Nations Unies, pouvait sauvegarder la paix de façon définitive.

Et plus loin, au cours du même message:

Nous avons soutenu que le règlement des questions relatives au canal et qui intéressent directement tant de pays devrait être réalisé sous l'égide des Nations Unies et qu'il fallait exclure tout recours à la force.

Or, bien que notre confiance dans les Nations Unies soit honnête, sincère et certes courageuse, et bien que l'appui que nous donnons aux Nations Unies soit réfléchi, loyal et consciencieux, nous sommes pleinement conscients des risques motivés que nous devons courir en raison de notre participation aux Nations Unies. Les Canadiens doivent connaître ces risques et les accepter dans toute leur réalité.

Par exemple, l'efficacité du Conseil de sécurité des Nations Unies peut être paralysée par le droit de veto. L'intervention historique du Conseil de sécurité en Corée n'a été possible qu'en raison de l'absence de l'URSS; elle n'était pas là pour exercer son droit de veto. Cette immobilisation peut se répéter; elle se répètera probablement à moins que le principe du droit de veto ne soit supprimé de la charte au moyen d'un amendement, ce qui est peu probable.

Il faut, pour passer outre au Conseil de sécurité immobilisé par un veto, un vote des deux tiers de l'Assemblée générale. On peut prévoir qu'une coalition de nations pourrait immobiliser à son tour l'Assemblée générale, même s'il s'agissait du problème actuel de Suez.

En outre, une nation peut librement décider de ne pas se soumettre à une décision majoritaire de l'Assemblée à l'égard d'un problème particulier. Ainsi, l'URSS et la Hongrie ont refusé jusqu'ici de permettre même aux Nations Unies d'enquêter sur la situation en Hongrie, donnant pour prétexte ou raison qu'il s'agissait là d'une question interne.

Lors de la dernière session du Parlement, j'ai parlé d'un risque motivé qui se dresse toujours quand on pèse le progrès que pourrait accomplir une fédération des 79 gouvernements nationaux d'aujourd'hui, soit que la réconciliation et l'adaptation d'une foule d'opinions et d'espérances est une tâche lente à laquelle il faudrait consacrer beaucoup de temps.

Connaissant ces risques, et fondant notre réponse sur l'histoire et sur les événements qui se sont déroulés récemment au Moyen-Orient, nous devons nous poser la question suivante, qui est fort à propos:

Malgré ses faiblesses et ses imperfections, l'Organisation des Nations Unies n'est-elle pas le seul instrument international en mesure de prévenir toute nouvelle intervention agressive, de rouvrir le canal, d'assurer le retrait des forces armées de la zone de Suez, d'assurer le respect de l'esprit et de la lettre du droit international et la liberté permanente du canal sans mettre en danger la sécurité et les droits souverains de la nation égyptienne et sans s'aliéner davantage le monde arabe?

Saurait-on imaginer quel autre organisme international pourrait se voir conférer assez de prestige pour obtenir et conserver la confiance de tous les belligérants du Moyen-Orient et, par conséquent, être en mesure de rétablir la paix dans une région si agitée?

Peut-être me blâmera-t-on d'insister outre mesure sur ce point; mais, à la vérité, pour être réalistes et logiques, par quel autre organisme remplacerions-nous ce tribunal presque

universel pour y débattre des problèmes plurilatéraux et arriver à une entente satisfaisante? Entre parenthèses, avons-nous tort de supposer que des nations et même des groupes de nations ne se risqueraient pas à s'opposer à une puissance organisée sous mandat international des Nations Unies, si elle était appuyée par les pays avides de paix de l'univers?

Les Canadiens doivent de toute nécessité comprendre l'importance capitale du rôle que joue l'OTAN pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nul ne l'ignore, cet organisme, formé de quinze pays membres, a pour mission d'assurer la défense de tous les intéressés et aussi de servir d'agent afin de prévenir quelque agression.

Peut-être serait-il opportun de citer deux importantes déclarations qui résument la question, et qui sont extraites d'un discours prononcé par le général Charles Foulkes, président des chefs d'état-major, au diner annuel de la *Canadian Industrial Preparedness Association*:

...L'OTAN a rempli la mission défensive qu'elle s'était tracée. Elle a réussi à prévenir l'agression dans sa zone. Comme la Russie tente maintenant de contourner l'OTAN, voilà une preuve que les efforts de l'alliance pour empêcher toute agression dans son territoire ont été couronnés de succès...
...il y a plusieurs avantages à appartenir à ce genre d'alliances. Nous sommes convaincus que la meilleure manière pour le Canada de se défendre, c'est de faire partie de l'OTAN.

La réapparition des tactiques brutales et de la guerre froide employées par la Russie soviétique, de même que ses menaces d'intervention ont, semble-t-il, en donnant un choc aux puissances occidentales, incité celles-ci à se tenir de nouveau prêtes à toute éventualité, et ont rendu à l'OTAN la conscience de son urgente nécessité. A cause de cette nouvelle urgence, les pays intéressés devront constamment chercher à renforcer les liens politiques, économiques et sociaux nécessaires pour rendre plus efficace encore cette alliance. Il nous faudra envisager de graves problèmes à mesure que nous chercherons à résoudre les difficultés au sein même de l'OTAN, mais des mesures s'imposent et nous devons tous être prêts à faire notre part.

Les Canadiens doivent avoir constamment en mémoire la nécessité de maintenir une entente particulière, si importante pour le Canada, au sein de l'OTAN. Je veux parler de l'entente canado-américaine pour la défense de l'Amérique du Nord, entente mutuelle en vue de la collaboration aux fins de défense, amorcée il y a seize ans; il s'agit de l'historique Accord d'Ogdensburg de 1940.

Puis-je dire que la sécurité internationale n'est pas étayée seulement par les organismes internationaux et la possibilité de faire intervenir des forces armées suffisantes pour sanc-

tionner des droits qui auront pu être violés? Il faut qu'elle repose également sur un fondement moral et spirituel.

A ce sujet, je tiens à citer ce qui me paraît être une déclaration de principe importante par le premier ministre dans son discours du 4 novembre à la radio:

Nous n'avons pas d'autres desseins que de voir les populations de l'Europe orientale en mesure de choisir librement la forme de leur gouvernement; c'est là un droit de l'homme absolument fondamental et dont elles sont privées depuis plusieurs années.

Les Canadiens sérieux ont entendu avec plaisir cette réaffirmation des principes de notre intégrité morale et démocratique, dans la mesure où elle se rapporte aux efforts que nous tentons afin que justice et liberté deviennent le partage de tous les peuples actuellement en esclavage.

Nous avons été témoins d'un intérêt spontané et encourageant de la part de notre population à l'égard de la lutte que livrent la Pologne et la Hongrie pour obtenir la liberté nationale et une plus grande mesure de justice. C'est tout à fait dans l'ordre. J'espère que cet intérêt restera vivace et que nous continuerons à étudier les moyens de transformer cet intérêt en une action internationale résolue et efficace tout en étant pacifique.

Je me permets de rappeler aux honorables sénateurs la lutte également importante, peut-être moins dramatique, mais infiniment plus longue et aussi résolue, menée afin d'obtenir plus de justice et de liberté dans le domaine international, par ces peuples qui ont été qualifiés si justement de "nations submergées" dans l'URSS. Il ne semble guère nécessaire de nous rappeler qu'en Russie soviétique, qui est un empire aux nationalités diverses, les minorités qui le composent ont été opprimées depuis plus longtemps et sont par conséquent volatilisées, décimées et russifiées encore plus effectivement. C'est peut-être là la raison pour laquelle nous en entendons moins parler. Je n'ai pas l'intention de récriminer, mais lorsque le monde occidental a exprimé sa profonde sympathie au sujet de l'énergique réduction et de la persécution active de la liberté religieuse en Pologne et en Hongrie, les souffrances et la destruction des Églises catholique et orthodoxe d'Ukraine ont occasionné un intérêt moins soutenu et une indignation moins violente. Il n'est pas non plus question de faire l'historique de l'exploitation coloniale et de la suppression des droits de l'individu et des nations par la Russie communiste, mais ces faits font déjà partie de l'histoire et c'est de fait une histoire tragique.

Lorsque nous examinons la fâcheuse situation de tous ces peuples et minorités, quel sens donnons-nous à notre obligation morale de hâter le jour où les populations de l'Europe

orientale pourront choisir librement la forme de leur gouvernement, droit fondamental de l'homme dont elles n'ont pas joui depuis des années? Est-ce faire preuve d'une attitude réaliste que de continuer dans l'arène internationale de discuter le fait renversant de la subjugation coloniale de nombreux individus, minorités et nations au sein de l'empire soviétique, tout en pressant fermement les autorités soviétiques à poursuivre la rationalisation et la libération des régimes communistes qui gouvernent par une minorité,—et, en réaffirmant notre croyance qu'il faudrait instituer un vote libre pour déterminer quels sont en réalité les désirs de ces peuples submergés et effectivement muselés? Nombre d'observateurs sérieux croient que c'est là un défi que les chefs soviétiques ne tiennent pas à relever et l'un de nos thèmes à reprendre souvent pourrait fort bien exprimer notre espoir que la prétendue stabilité de la structure communiste subisse l'épreuve de l'existence libre de partis d'opposition et de la libre expression de la volonté réfléchie des nations qui la composent.

Honorables sénateurs, je signale à votre attention le dernier alinéa de la lettre que le premier ministre a envoyée le 13 novembre à M. Boulganine, à propos de la situation en Hongrie:

Le gouvernement et la population du Canada n'ont aucun désir d'influer sur la forme de gouvernement que choisissent les populations de l'Europe orientale. Notre seul vœu c'est qu'elles aient la liberté de choisir, et que les gouvernements ainsi choisis suivent indépendamment leur propre ligne de conduite, respectant les droits égaux de tous leurs voisins et ne tenant compte que des besoins et des vœux de leur propre population en conformité des principes et des buts de la Charte des Nations Unies.

Bien sûr, nos gens doivent comprendre et se souvenir qu'aucun témoignage valable n'infirmes notre conviction, d'après laquelle les Soviétiques poursuivent toujours le même objectif, leur même unique objectif: la domination de l'univers par le monde communiste. Bien entendu, les Soviétiques varient leurs tactiques; mais ces manœuvres dépendent de ce que la puissante machine de l'État actuellement dirigée par une oligarchie, juge être la manière la plus efficace d'en arriver à réaliser ses plans prémédités de conquête, lesquels ont pour but la destruction et la conversion au communisme de ce qu'ils appellent les démocraties capitalistes de l'Occident.

D'habitude, et jusqu'aux récents événements survenus en Hongrie, les communistes avaient pour tactique de nous rassurer,—ils mettaient constamment de l'avant leur sempiternel thème de la coexistence pacifique ou de la saine concurrence,—sans cependant, et cela est assez significatif, renoncer à déclarer avec emphase qu'aucune

coexistence n'était possible entre les idéologies démocratiques et communistes. Tablant sur notre prétendu manque de discipline interne et de persévérance, les dirigeants soviétiques cherchent toujours par leurs efforts toujours mieux concertés à dépasser les États démocratiques, tout particulièrement dans le domaine militaire et industriel. Pour quels motifs? Je vous le demande.

Honorables sénateurs, je me rends compte que mon analyse de certains aspects du problème que j'ai exposés est insuffisante. Toutefois, je soutiens respectueusement que ce sont là des choses que les Canadiens doivent garder en mémoire en faisant effort pour renforcer la structure sociale de nos démocraties, en se guidant, comme il se doit, sur les principes de la justice distributive qui jouent autant sur le plan international que sur le plan national lorsqu'il s'agit de liberté, d'unité et de fraternité humaine.

Des voix: Très bien!

L'honorable Sarto Fournier: Honorables sénateurs, j'ai reçu avec grand plaisir et j'ai accepté avec beaucoup de gratitude l'invitation qui m'a été faite d'appuyer la motion si bien présentée par le sénateur de Winnipeg (l'honorable M. Wall) tendant à voter une adresse en réponse au discours du trône.

Vu que c'est la première fois que je prends la parole devant cette honorable assemblée, mes collègues comprendront que je fasse appel à leur générosité et que je demande leur indulgente attention dès le début de mes remarques.

Honorables sénateurs, l'occasion nous a été fournie hier d'entendre le discours qu'a prononcé Son Excellence le Gouverneur général, de sorte que nous sommes maintenant en mesure de comprendre pourquoi exactement le Parlement a été convoqué en session spéciale. On nous a convoqués ici pour que nous prenions une décision si grave qu'elle aura certainement une répercussion sur les prochains événements qui se dérouleront dans le monde. La même proposition a été portée à l'attention de dix-huit autres pays, afin que tous s'unissent pour prévenir la guerre et ramener la paix entre ces pays qui ont si imprudemment, et à tort à mon avis, pris sur eux de régler leurs problèmes d'ordre économique en recourant aux armes au Moyen-Orient.

On nous demande également de voter un certain montant d'argent, un million de dollars, représentant la contribution du Canada destinée à aider les Hongrois qui sont actuellement plongés dans la pire des tragédies nationales de notre époque. Nous serons heureux de voter cet argent, pour que notre pays ne faillisse pas à son honneur.

Comme mes collègues, j'ai écouté avec grand plaisir et intérêt le discours que vient de prononcer le sénateur de Winnipeg. Il mérite toutes nos félicitations pour la haute tenue de son discours, pour sa profonde connaissance des faits et pour sa compréhension des valeurs en jeu. Il est certes de notre devoir de le remercier pour son brillant et si utile apport au présent débat.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Fournier: Afin de suivre une tradition depuis longtemps établie et étant donné qu'il m'est un peu moins difficile de m'exprimer en français, mes collègues me permettront sans doute de poursuivre mon discours dans ma langue maternelle.

(Texte)

Il y a quelques semaines, quand le monde a appris que le gouvernement d'Israël venait d'attaquer l'Égypte, nous avons passé, nous et les autres peuples, par à peu près toute la gamme des sentiments qui s'étendent de la surprise et l'anxiété, à la stupeur et à la terreur. Quelques jours après, c'est la Grande-Bretagne et la France qui posent le même geste, malgré les engagements les plus solennels enregistrés dans la charte des Nations Unies. La réaction fut spontanée et universelle. Le monde entier a jeté les yeux sur l'organisme des Nations Unies, en qui, après la guerre, il avait placé son espoir et sa confiance.

Sitôt saisi du problème, les délibérations commencent au siège des Nations Unies à New-York. Chacun y va de son discours, de ses accusations, de ses blâmes. On a l'impression que c'est la panique, et, au lieu de courir éteindre l'incendie, on fait le procès des incendiaires. Mais voilà que c'est au tour du Canada de prendre la parole. Ce n'est pas la première fois que notre pays est appelé à participer à ce genre de délibérations, où le sort de l'humanité est en jeu; parce que nous l'avions bien mérité pendant la guerre, nous avions droit au chapitre, et c'est ainsi qu'à San-Francisco, les opinions émises par les représentants de notre pays commençaient à créer une impression profonde et rassurante chez les autres peuples. Après que l'organisation des Nations Unies eut été mise sur pied, et que le monde se fut aperçu du double jeu, de la fourberie et de la mauvaise foi des représentants de Moscou, qui menaçaient de replonger l'univers dans une impasse inextricable, c'est encore la voix du Canada qui s'est levée pour suggérer l'Organisation de l'OTAN, et qui se trouve à être encore aujourd'hui la plus grande coopérative de paix qui n'ait jamais existé dans le monde.

C'est donc vous dire que le prestige et l'autorité de la voix du Canada sont universellement reconnus et bien établis. Encore,

cette fois-ci, c'est notre représentant qui sauve la situation, suggère le cesser-le-feu, et recommande la mise sur pied d'une armée des Nations Unies composée par les délégations militaires d'un certain nombre de pays qui en font partie.

Le rôle du Canada a été immense. C'est nous qui avons fait comprendre que dans le monde où nous vivons, la bonne foi et l'autorité morale ne sont pas suffisantes. Il faut que les Nations Unies disposent de forces physiques et mobiles suffisantes pour pouvoir ramener à l'ordre les nations qui jugent bon de s'en départir. La force militaire des Nations Unies est organisée, et déjà des régiments sont rendus en Égypte, où la population leur a fait un accueil si enthousiaste et si chaleureux que nous avons raison de croire que le peuple égyptien, de concert avec tous les autres peuples, ne désire qu'une chose: la paix.

Le rôle qu'a joué notre pays dans cette affaire est déjà enregistré dans l'histoire, et ce sera la gloire de notre gouvernement actuel et celle du peuple qui vit sur le sol de la patrie canadienne d'avoir eu des représentants capables de trouver et de proposer, au moment psychologique, la formule idéale pour sauver le monde d'une autre conflagration.

Nous avons pourtant à la mémoire la leçon de la grande faiblesse de l'ancienne Société des Nations: celle de manquer de force physique. J'espère que la leçon nous profitera, cette fois-ci, et que, devant le succès que remporte cette formule en Égypte, tous les peuples seront unanimes à reconnaître que si elle veut survivre de façon efficace, l'organisation des Nations Unies devra rester armée. Tant et aussi longtemps qu'il y aura des peuples dont les gouvernements seront composés d'hommes de proie, ou qui auront l'ambition d'établir leur hégémonie sur des peuples plus faibles, ou dont la pensée et l'action ne s'inspirent que d'ambitions économiques ou politiques injustes et déraisonnables, la paix du monde restera menacée.

Nous n'avons pas ici la tâche de résoudre le problème gigantesque qui a mis aux prises le Moyen-Orient avec deux grands peuples de l'Occident. D'ailleurs, il s'agit là d'une tâche que seule l'histoire, à la faveur d'un recul de temps, pourra accomplir. Il s'agit d'un problème extrêmement complexe, qui comprend un élément religieux, politique et économique. Depuis le percement du canal de Suez, cette voie maritime est devenue comme la veine jugulaire de la vie économique des peuples de l'Occident. Ce n'est donc pas surprenant que devant un fait économique de cette envergure et de cette importance, le jeu des intérêts des peuples concernés ne soit pas toujours des plus

heureux. Dans le cas qui nous occupe, nous persistons à croire que les peuples concernés se devaient, et devaient au monde d'en appeler à l'arbitrage des Nations Unies, pour faire régler leurs différends. Israël, la Grande-Bretagne et la France, qui avaient, comme toutes les autres nations signataires de la charte des Nations Unies, pris, sur la foi de leur signature, l'engagement collectif et solennel de ne pas recourir à la guerre, ont sûrement violé la parole donnée. Et c'est pourquoi, aujourd'hui, nous, du Canada, ne pouvons comprendre pareille conduite, et ne pouvons nous empêcher de la blâmer sévèrement; c'est sans doute avec beaucoup de regret et un peu d'amertume, quand nous considérons les liens d'amitié historique qui nous unissent particulièrement à la France et à la Grande-Bretagne.

La justice ne doit avoir, et n'a qu'une mesure: ce qui est bon pour l'un doit être également bon pour l'autre, et ce qui est mauvais pour l'un doit également l'être pour l'autre.

Ce que la conscience humaine et l'honnêteté la plus élémentaire ne nous permettraient pas d'accepter dans la cas de la Russie ou de la Chine communiste, nous nous devons également de le réprouver, même si les gouvernements en cause sont des gouvernements amis.

Nous sommes disposés à reconnaître que l'Égypte a pu avoir, et a eu, effectivement, ses torts. Il est de notoriété universelle qu'elle s'est montrée injuste, et parfois intraitable, et que son "flirt" avec Moscou ne laisse pas de nous inquiéter, mais encore là, il n'y avait pas de raison suffisante pour autoriser une invasion légitime. Nous vivons des moments tragiques. Il nous paraît évident que l'Organisation des Nations Unies vient de mettre son existence en jeu, mais nous avons toutes les raisons de croire que l'aventure tournera pour le mieux, et si elle consent à rester fortement armée, la sécurité et la liberté du monde nous paraissent garanties.

Dans la série des événements qui se sont précipités, un incident s'est produit, qui, aux yeux de certains, pourrait paraître d'importance mineure et même négligeable, mais qui, pour les Canadiens, ne laisse pas d'avoir une valeur immense: c'est la remarque du colonel Nasser, au sujet du drapeau du régiment canadien qui a été dépêché pour se joindre à ceux de dix-huit autres nations en Égypte. Nous ne pouvons pas discuter des intentions ni des mobiles du colonel, pour la bonne raison que nous n'en connaissons rien; mais le fait est là, qui nous avertit que le drapeau de notre régiment prête à confusion, et nous expose à passer pour d'autres. C'est

une leçon cuisante, que nous recevons, et elle nous met, comme Canadiens, dans une situation gênante, pour ne pas dire humiliante. Quand on considère que tous les peuples au monde, même les tribus les moins civilisées, arborent un étendard, ou un drapeau qui les fait distinguer et reconnaître, nous, du Canada, n'avons encore rien à offrir de mieux qu'un drapeau qui porte dans ses plis, à la place d'honneur, la miniature d'un drapeau d'une autre nation. Je désire que l'on sache bien tout le respect que nous entretenons à l'égard du drapeau britannique. C'est le symbole d'une grande nation et d'une grande civilisation, mais c'est tout de même leur drapeau, et ce n'est pas le nôtre. Pour nous, c'est un déguisement qui nous fait prendre pour d'autres. C'est un vestige de colonialisme de mauvais aloi. C'est une marque d'identification qui ne nous identifie pas. Le Canada, qui, depuis vingt ans, n'a pas cessé de grandir et de s'installer pacifiquement partout dans le monde, où nous sommes en relations commerciales avec cent cinquante pays, où nous entretenons ambassades, légations, consulats, bureaux de commerce, ce qui fait qu'actuellement nous sommes partout, mais le drapeau que nous arborons fait que nous ne sommes nulle part, parce qu'il nous expose à ne pas être reconnus, et à passer pour d'autres.

Je comprends très bien la difficulté actuelle où se trouve le gouvernement du Canada devant ce problème; et tous les Canadiens réalisent également que l'heure n'est peut-être pas encore arrivée de doter notre pays d'un drapeau totalement et intégralement distinctif, à cause de la présence, dans nos milieux, de certains groupes à l'esprit retardataire, et qui ne réussissent pas à se défaire de leur funeste complexe de colonialisme. C'est évident qu'un drapeau national ne peut être l'œuvre d'un groupe ou d'une section de notre pays. C'est également évident que l'imposition d'un drapeau qui serait arboré dans un endroit et honni ailleurs deviendrait, par le fait même, une menace immédiate pour l'unité de la nation. Cette conséquence désastreuse serait donc pire que l'obtention de ce que la majorité des Canadiens semble vouloir désirer: un drapeau qui soit totalement nôtre. Tant et aussi longtemps qu'il ne paraîtra pas évident que tout danger de scission nationale est écarté, l'obtention d'un drapeau canadien paraît dangereuse et pratiquement impossible. Une querelle de races ne manquerait pas d'ajourner le problème à cinquante ans.

Nos amis du parti conservateur, qui doivent, vers le milieu du mois de décembre, se réunir en une convention nationale pour choisir un successeur à leur chef qui a dû se retirer pour raison de santé, pourraient sûrement, pourvu qu'ils y consentent, poser

un geste qui assurerait, d'une façon définitive, la possibilité pour les Canadiens, d'avoir un drapeau bien à eux. Si le comité des résolutions de leur convention adoptait ce principe et réussissait à le faire admettre à l'assemblée générale, ce serait suffisant pour faire constater que l'unanimité est faite, autour de cette question, et l'obtention, à brève échéance, d'un drapeau bien à nous, ne serait plus qu'une affaire de routine. Ce n'est pas que je veuille m'immiscer dans les affaires de la régie interne du parti conservateur, mais il me paraît être de mon devoir de leur faire entendre que leur adhésion franche et loyale à ce principe aiderait sûrement à rendre à notre nation cette marque définitive et absolue de sa souveraineté et de sa fierté.

Le drapeau que nous avons actuellement rappelle ce que nous avons déjà été, mais l'étendard dont nous avons besoin, c'est celui qui dirait à l'univers ce que nous sommes; puis je suis bien certain qu'il n'y aurait pas d'étendard plus respecté et plus sympathique dans le monde, où nous n'avons que des amis. Quand le temps viendra d'en déterminer la forme et l'apparence, souhaitons ardemment que dans les couleurs de notre bannière nationale, ce soit le blanc qui domine, parce qu'il n'y a pas de tache, dans l'histoire du Canada.

Honorables sénateurs, presque tous les jours, nous sommes les témoins inquiets de spectacles navrants et bien tristes, quand nous considérons certaines choses qui se passent dans le monde où nous vivons. La plus grande tristesse de notre siècle, vous en conviendrez, c'est bien l'existence du monde communiste, et la série d'abominations et de crimes perpétrés par ses dirigeants. Il n'y a aucun doute que la mise en œuvre de cette théorie diabolique restera, dans l'histoire, la plus grande humiliation pour l'esprit humain. S'il n'y avait que cela dans le monde, c'est à se demander si, vraiment, la vie vaudrait la peine d'être vécue. Je crois que non, quand je constate que des peuples entiers, qui avaient l'habitude de vivre dans la liberté et dans la dignité, ont eu le malheur de tomber sous le joug de Moscou, et de vivre, depuis, dans les conditions d'existence les plus abjectes, préférer la mort et l'exil à ce genre d'existence qui leur est imposé.

Par contre, nous constatons, avec infiniment de satisfaction et de bonheur, l'existence et le bienfait d'une autre civilisation, celle qui a originé il y a vingt siècles, et à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir, je veux dire: la civilisation chrétienne.

Le deuxième motif pour lequel nous avons été convoqués, et sommes actuellement réunis en session du parlement canadien, c'est pour permettre au peuple du Canada, par la voix de ses représentants à la Chambre des com-

munes et au Sénat, de poser un geste qui, réellement, fait honneur à l'humanité. Les anciennes civilisations, si brillantes aient-elles été, en Égypte, en Grèce ou à Rome, ne se sont jamais laissées pénétrer par la pensée de la charité. Aujourd'hui, le monde chrétien ne peut retenir ni son émotion ni sa sympathie tangible devant les malheurs qui s'abattent actuellement sur la Hongrie et le spectacle de ce peuple à l'agonie. Nous allons pouvoir aider cette nation, de concert avec d'autres peuples, parce qu'il y a, aujourd'hui, des gouvernements qui laissent informer leurs pensées et leurs décisions par l'inspiration évangélique.

C'est déjà une habitude, au Canada, que de secourir les malheureux, peu importe l'endroit où ils se trouvent dans le monde. Je sais qu'en certains milieux on a blâmé sévèrement notre gouvernement pour ses générosités à l'égard d'autres nations pauvres et malheureuses, qui vivent dans la misère, aux confins du monde.

Honorables sénateurs, laissez-moi vous dire que la charité des Canadiens ne les a pas appauvris. On n'a qu'à constater ce qu'est devenu le Canada d'aujourd'hui, la troisième puissance commerciale au monde. En relations commerciales avec cent cinquante pays étrangers, notre population, qui est à peine de seize millions, compte plus de cinq millions et demi d'ouvriers occupés à gagner honorablement leur vie dans les industries canadiennes, qui ne cessent de prospérer et de se multiplier. Le revenu national atteindra bientôt le chiffre astronomique de trente milliards de dollars. Nous vivons actuellement une période de prospérité que les pronostics les plus optimistes d'il y a vingt ans n'auraient jamais pu prévoir. Nous avons le bonheur d'être administrés par un groupe d'hommes que dirige un des plus grands hommes d'État de l'époque, déjà universellement reconnu comme tel, et qui s'appelle le Premier Ministre du Canada, le très honorable Louis St-Laurent. Notre pays est devenu un objet d'admiration, de gratitude et de respect dans le monde entier. On dirait que cette prospérité, cette essence matérielle, le confort de la vie au Canada, c'est comme une bénédiction qui nous vient du Ciel, en récompense des œuvres de miséricorde temporelle que le Canada accomplit un peu partout dans le monde. Aujourd'hui, c'est le tour de nos frères, les Hongrois. Qu'ils sachent que c'est avec infiniment de joie que nous nous portons à leurs secours, et que s'il y a quelque chose de plus que nous pouvons faire, nous l'accomplirons avec plaisir. Nous les considérons comme notre prochain, et l'oraison dominicale que récitent les chrétiens du Canada, et que, tous les jours, nous récitons à la Chambre des communes et au Sénat, nous fait vivre dans

la pensée qu'en récitant le Notre Père nous considérons tous les autres hommes comme nos frères.

Dans toutes ses activités domestiques ou extérieures, le Canada n'a jamais cherché autre chose que l'établissement d'une paix juste et durable dans le monde; et le vœu le plus ardent que nous formulons, pour le bien-être de tous les peuples, c'est qu'ils puissent dire avec nous, dans quelques semaines, à l'occasion de la Noël: "Gloire à Dieu, au plus haut des cieux; et sur la terre, paix aux hommes de bonne volonté."

(Traduction)

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention de poursuivre le débat cet après-midi, mais je désire faire quelques observations afin qu'il n'y ait aucun malentendu quand je prendrai la parole demain.

D'habitude, quand les sénateurs, et en particulier les membres de l'opposition, participent au débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, ils choisissent à leur gré le sujet de leur discours. Deux fois déjà depuis que je fais partie du Sénat, le Parlement a été convoqué en session spéciale. J'étais membre du parti de l'opposition ici en 1939 quand le Parlement a été convoqué et a déclaré la guerre à l'Allemagne. A cette époque, le chef de l'opposition s'en est tenu au problème de l'heure. En août 1950, j'avais l'honneur de diriger l'opposition au Sénat quand le Parlement a été convoqué en session spéciale pour traiter particulièrement de la grève des employés de chemin de fer. A cette occasion, j'ai limité les observations que j'ai faites en participant au débat sur l'adresse en réponse au discours du trône aux sujets mentionnés dans le discours. Aussi, dans le présent débat, je m'en tiendrai à cette ligne de conduite.

J'aimerais à faire mention de quelques-uns des sujets que normalement j'aurais traités, mais dont je m'abstiendrai de parler cette fois-ci. Je fais cette mise au point au cas où quelqu'un demanderait plus tard, et fort à propos, pourquoi le chef de l'opposition n'a pas traité de telle et telle chose.

Honorables collègues, si nous n'étions pas en session spéciale, le premier sujet dont je vous entretiendrais serait la situation financière du Canada et ses effets sur nos gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux et scolaires.

En temps normal, j'aurais aussi traité du commerce. Le Canada achète à l'heure actuelle sur le marché mondial plus de biens qu'il n'en vend. A moins que la situation n'ait changé depuis deux ou trois mois,—ce dont je doute,— tout indique que la valeur de nos importations surpassera celle de nos

exportations d'un montant plus élevé que jamais dans notre histoire. Voilà un sujet que je désirerais traiter à fond.

Il existe aussi un problème relativement aux taux d'intérêt actuels. C'est un sujet fort controversé d'un bout à l'autre du Canada. Je ne dis pas que le Gouvernement a tort mais, à mon avis, il devrait expliquer au peuple sa ligne de conduite à l'égard des taux d'intérêt et la raison pour laquelle ils sont si élevés. Je ne parle pas particulièrement de l'intérêt qu'il faut payer à l'égard d'un emprunt à la banque ou ailleurs, mais je pense à toute la structure financière de nos gouvernements municipaux, de nos commissions scolaires, et ainsi de suite, dont l'expansion dépend beaucoup des conditions attachées aux prêts dont ils ont besoin.

Autre chose: le même vieux problème que les provinces des Prairies doivent envisager depuis deux ou trois ans se pose toujours. Le 1^{er} novembre dernier, il y avait 825 millions de boisseaux de blé emmagasinés dans nos élevateurs et dans nos fermes, et qui n'étaient pas encore vendus. Une partie de ce blé vient d'une récolte vieille d'au moins deux ans. Plusieurs se plaignent que les problèmes des agriculteurs se posent toujours, mais ce problème-là en particulier est beaucoup plus important pour les provinces des Prairies que les autres provinces,—notamment l'Ontario et le Québec,—ne l'imaginent. Toutefois, je ne discuterai pas ce problème maintenant et je n'y proposerai pas non plus une solution.

C'est en toute sincérité que j'exprime le plaisir que j'ai eu à entendre le Gouvernement proposer d'aider à la culture canadienne en établissant un Conseil canadien pour administrer les fonds destinés à favoriser la construction d'universités canadiennes. Je crois comprendre que le Gouvernement se propose également de demander au Parlement de doubler les subventions fédérales aux universités. A une autre occasion, lorsque la subvention annuelle a été fixée à 8 millions, j'ai soutenu qu'elle aurait dû être le double. Eh bien! Elle est maintenant de l'ordre de 16 millions et je suis convaincu que la plupart d'entre nous siégeront encore ici quand on la doublera de nouveau. Quant au montant de 50 millions destinés à la construction d'universités, je trouve le montant très insuffisant. Je n'exagère pas le moins en disant qu'il devrait être de l'ordre de 500 millions. Je suis quelque peu au courant des problèmes administratifs propres aux universités, car je suis le président du comité des régents d'un collège affilié à l'Université du Manitoba. Je connais donc les problèmes auxquels doit faire face cette université qui a dû refuser un grand nombre de candidats cette année.

Je ne connais pas suffisamment les arts ni la musique pour commenter les bourses universitaires que l'on établira pour venir en aide aux peintres, musiciens et danseurs canadiens.

Il est un autre sujet sur lequel j'aimerais dire quelques mots et c'est l'inflation. Personne, à mon avis, ne doit critiquer un gouvernement pour sa façon de régler certains problèmes, si l'on ne propose pas quelque solution raisonnable à ce problème. J'ai entendu proposer bien des moyens de combattre l'inflation et j'ai moi-même songé à plusieurs, mais je n'en proposerai aucun pour l'instant. L'inflation atteint les personnes de toutes professions, surtout les pensionnaires âgés dont le fardeau financier augmente proportionnellement à la dévalorisation du dollar.

Honorables sénateurs, je ne toucherai à aucun de ces sujets demain. Je me bornerai à traiter des questions dont a parlé le motionnaire (l'honorable M. Wall) et le second motionnaire (l'honorable M. Fournier) de l'adresse en réponse au discours du trône.

A propos, quand le second motionnaire s'est servi cet après-midi de l'expression

"l'honorable sénateur de Winnipeg" en parlant du premier parrain de l'Adresse, cela m'a rappelé le premier débat que j'ai entendu dans cette enceinte. C'était en janvier 1936. Il y avait alors un membre du Sénat qu'on désignait depuis nombre d'années comme "l'honorable sénateur de Winnipeg". Je me réclamaï moi aussi de Winnipeg et quand Son Honneur le Président eut l'occasion de signaler que "l'honorable sénateur de Winnipeg" (en parlant de moi) avait dit telle et telle chose,—l'autre sénateur de Winnipeg se leva et dit: "Monsieur le Président, je n'ai pas dit cela. C'est le sénateur junior de Winnipeg qui a parlé ainsi". De nouveau cet après-midi, c'est le sénateur junior de Winnipeg qui a parlé, et il a certes prononcé un excellent discours.

Je remercie mes collègues de m'avoir permis ces observations préliminaires aujourd'hui. Je reprendrai le débat demain après-midi.

(Sur la motion de l'honorable M. Haig, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.

SÉNAT

Le mercredi 28 novembre 1956

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

Affaires courantes.

SÉANCES D'URGENCE

AVIS DE MOTION

L'honorable W. Ross Macdonald: Honorables sénateurs, je donne préavis de la motion suivante que je proposerai demain:

Que, si pendant la présente session du Parlement, un événement imprévu se produit, au cours d'un ajournement du Sénat, événement qui, de l'avis de Son Honneur le Président, motive la convocation du Sénat avant la date fixée dans la motion tendant audit ajournement, Son Honneur le Président soit autorisé à informer les sénateurs, à leurs adresses déposées chez le greffier du Sénat, de se réunir à une date antérieure à celle qui est fixée dans la motion en vue de l'ajournement; et le défaut de réception de cet avis par un ou plusieurs sénateurs ne le rendra ni insuffisant ni invalide.

L'honorable M. Haig: L'honorable leader voudrait-il donner lecture de ce que le premier ministre a déclaré à l'autre endroit?

L'honorable M. Macdonald: Je croyais avoir un exemplaire de cette déclaration, mais je vois que je n'en ai pas. Cependant, on se propose, dès que le Parlement aura terminé les travaux pour lesquels il a été convoqué, c'est-à-dire les travaux relatifs à la formation d'une force policière des Nations Unies et aux mesures d'aide aux réfugiés Hongrois, d'ajourner les deux Chambres jusqu'au mardi 8 janvier. Voici ce qui motive cette décision: s'il surgit quelque situation d'urgence entre-temps on pourra nous convoquer n'importe quand, à bref délai. Advenant que l'on ne nous convoque pas avant le 8 janvier, nous nous réunirons alors à cette date, à 11 heures du matin, et la présente session sera alors prorogée. Dans l'après-midi une autre session commencera. Voilà le but de la motion que je présenterai demain. Je remercie le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig) d'avoir demandé que j'en donne l'explication.

DISCOURS DU TRÔNE

MOTION TENDANT À L'ADRESSE EN RÉPONSE
—SUITE DU DÉBAT

Le Sénat passe à la suite de la discussion, interrompue hier, sur la motion de l'honorable M. Wall, appuyée par l'honorable M. Fournier, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à

son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs, je promets à mes collègues de ne pas retenir longtemps leur attention. Je tiens tout d'abord à féliciter le motionnaire (l'honorable M. Wall) et le second motionnaire (l'honorable M. Fournier). Je félicite tout spécialement le motionnaire, dont j'ai compris le discours. Quant au second motionnaire, je regrette de devoir dire que je ne comprends pas la langue dans laquelle il s'est exprimé; c'est pourquoi je ne saurais dire si j'approuve ou n'approuve pas ce qu'il a déclaré. Je présume toutefois que la traduction de son discours paraîtra dans le *hansard* de demain. Ces nouveaux sénateurs ont démontré leur valeur à leurs collègues; nous avons la conviction qu'ils nous seront utiles au cours des années à venir. J'espère que dans une vingtaine d'années d'ici, ils se souviendront avec fierté qu'ils ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône, à cette session spéciale de 1956.

Honorables sénateurs, je me suis permis hier de soulever certains points sur lesquels je ne reviendrai pas maintenant; j'ai agi ainsi parce qu'il m'a semblé que d'aucuns ne comprendraient pas que je m'en abstienne. J'ai dit bien franchement que je ne parlerais que des questions mentionnées dans le discours du trône.

Le discours du trône, mes collègues le savent, traite de deux sujets, à savoir la situation dans le Moyen-Orient et les événements récents en Hongrie. Mes observations suivront le même ordre. Autant que je m'en souviens, ou que puisse s'en souvenir aucun d'entre nous, c'est la première fois que nous sommes saisis d'une question relative à une mesure prise de concert par l'Angleterre et la France, ces deux grandes nations pionnières qui ont donné le jour à notre pays, soit dit sans vouloir manquer de respect envers les descendants d'autres nations qui se sont établis chez nous. Au cours de nos luttes politiques, il nous a semblé parfois que les Anglais n'avaient pas bien agi et à d'autres moments que les Français étaient en faute. Mais nous voici devant un cas où nos deux mères patries ont agi de concert, qu'elles aient eu tort ou raison. Il ne peut donc pas être question de les séparer au cours du présent débat.

Je voudrais exposer certaines raisons qui expliquent l'intérêt qu'ont soulevé partout au Canada les événements qui se poursuivent sur le plan mondial. Dans ma propre province, par exemple, on s'intéresse plus vivement aux questions relatives au Moyen-Orient qu'à toute autre question portée à l'attention publique tout au long de ma carrière politique. Cela tient surtout à une ou deux considéra-

tions. Tout d'abord, on se demande ce que les Nations Unies auraient pu faire, ce que les États-Unis auraient dû faire, on examine les mesures prises par l'Angleterre et la France, ainsi que par la Russie et par certains autres pays dans la circonstance. On se pose aussi la question angoissante de savoir si l'on est au seuil d'une guerre mondiale ou si l'on en voit la fin, question qui préoccupe bien des gens.

Nous comptons au Canada des descendants d'Écossais, d'Anglais, de Français, de Hollandais et des personnes de bien d'autres origines ethniques. J'ai pris la peine, l'autre jour, d'examiner l'ascendance de mes fils. Leur arrière grand-mère d'un côté a vu le jour et poursuivi ses études en France, tandis que de l'autre côté, une arrière grand-mère est née et a fait ses études en Irlande. Les deux grands-mères sont nées et ont été élevées en Écosse et leur mère est née de parents écossais. Cet exemple suffit à expliquer des problèmes qui atteignent aujourd'hui d'autres pays.

Je songe aussi aux habitants de Québec, presque tous d'ascendance française, quoiqu'il existe dans cette province un grand nombre de personnes dont les ancêtres venaient d'Irlande, d'Angleterre ou d'Écosse.

Si l'on consulte l'histoire on constate que depuis deux ou trois siècles l'Angleterre et la France occupent une place de premier plan parmi les pays du monde. Il leur est bien arrivé de se trouver dans des camps opposés; néanmoins, les deux pays se sont distingués dans la conduite des affaires internationales. Ainsi, au début de la seconde guerre mondiale, Churchill s'est immédiatement rendu en France pour lui assurer que l'Angleterre combattrait à ses côtés dans sa lutte pour la liberté. Il n'était mû par aucun sentiment de fausse modestie, mais par la connaissance qu'il avait du peuple français, aussi attaché à sa liberté de religion, de langage et d'association que l'Angleterre, et résolu de résister à l'idéologie naziste.

Semblable situation existe aujourd'hui, mais le monde actuel fait face à un problème que même les plus forts et les plus courageux d'entre nous ne sauraient résoudre. Nous ne pouvons prévoir ce que l'avenir réserve à chacun de nous.

Ceux d'entre nous qui ont eu le plaisir et l'honneur d'assister aux séances des Nations Unies, à quelque titre que ce soit, ont appris que la Russie elle-même,—ses satellites ne comptent pas,—semble incapable de convaincre les autres qu'elle appuie sincèrement les initiatives que préconise le monde libre. On ne peut faire comprendre à la Russie que sa parole devrait avoir la même valeur que ses engagements, qu'elle devrait favoriser la liberté et reconnaître aux gens de toutes les

classes de la société le droit de mener une vie familiale normale comme cela se fait dans d'autres parties du monde. Apparemment, l'expansion du communisme ne saurait se faire sans la suppression de ces choses.

Étudios maintenant la situation qui existe au Moyen-Orient. Quelle était la situation là-bas avant que la Grande-Bretagne et la France décident d'intervenir?

N'oublions pas que les Arabes ont occupé Israël pendant plusieurs siècles, mais qu'ils en furent repoussés, grâce surtout aux pressions des États-Unis à l'époque de la rentrée des Israéliens en Israël. Or, il faut reconnaître que les Israéliens avaient le droit de réclamer ce pays, car c'était leur ancienne patrie. Cependant, les Arabes ne l'admettent pas et ne veulent pas que les Israéliens demeurent dans ce pays. Ensuite, apparemment, les États-Unis ont refusé de reconnaître leur obligation de voir à la situation là-bas, chose dont eux-mêmes et la Russie sont seuls à pouvoir s'occuper. Aussi bien alors regarder la situation bien en face et admettre qu'il se livre présentement une grande lutte mondiale qui durera peut-être pendant de nombreuses années. Je pense toujours au discours que le général Gruenther a prononcé devant nous dans cet édifice même, dans la salle du comité des chemins de fer, il y a un an ou deux. Interrogé sur ce qui arriverait advenant une attaque de la Russie, il répondit que nos bombardiers, chargés de bombes, prendraient l'air en une demi-heure pour aller déverser leur charge sur la Russie. Il a répété cet avertissement ici même l'autre jour. Cela nous a vivement frappés.

Et maintenant, voici notre problème: une dictature a été établie en Égypte. Nasser est un dictateur. Je parle ainsi sans crainte d'être contredit. Nous savons maintenant qu'il espérait que les États-Unis et la Grande-Bretagne lui avanceraient les fonds nécessaires à l'aménagement d'un barrage sur le Nil en vue d'accroître la disponibilité d'eau qui permettrait de produire des aliments à meilleur compte dans son pays. J'ignore au juste pourquoi les États-Unis ont refusé un prêt à l'Égypte. Peut-être serait-ce parce qu'ils auraient découvert qu'à leur insu l'Égypte achetait du matériel de guerre d'un satellite de la Russie,—Nasser a de fait obtenu des armes dont il avait l'intention de se servir pour affirmer ce qu'il croit être ses droits sur Israël. Je ne cherche pas ici à prendre le parti d'Israël, mais si ce pays a été établi par les nations libres du monde et qu'il présente quelque problème, c'est à ces nations qu'il appartient d'en chercher la solution à la lumière de leur propre jugement. Ce n'est pas à la Russie de dicter ce qu'il convient de faire.

Dès que les États-Unis apprirent que l'Égypte avait acheté ces armes, ils cessèrent de lui fournir des fonds. Qu'est-ce qui s'est alors produit? L'attaque par les Israéliens. Sans pouvoir l'expliquer clairement, j'aurais moi aussi attaqué eussé-je été à leur place,...

L'honorable M. Roebuck: Très bien!

L'honorable M. Haig: ...parce que la Jordanie et l'Égypte se préparaient à la guerre et que d'autres pays voisins leur étaient hostiles. On a toujours admis la défense légitime. Au courant de ce qui se tramait, les Israéliens foncèrent sur les Égyptiens, et ceux-ci "s'évaporèrent" tout simplement. C'est là l'expression la plus juste pour décrire ce qui s'est passé. Ils n'opposèrent à peu près aucune résistance; environ 54,000 hommes se sont rendus avec des armes et munitions valant des millions de dollars, que les satellites de la Russie leur avaient fournies.

Plus tôt, Nasser avait nationalisé le canal de Suez. Les opinions sont divisées quant au droit légal qu'il avait d'en agir ainsi, vu que la société propriétaire possède un contrat valable pour encore huit ou dix ans. Si le gouvernement égyptien avait remboursé aux exploitants le plein montant, on pourrait admettre jusqu'à un certain point le bien-fondé de la saisie. Je ne discuterai pas ce point, car il n'entre pas dans le sujet du débat. Mais qu'est-ce qui arriva ensuite? Le canal fut bloqué au moyen de bateaux remplis de ciment que l'Égypte y a coulés. Ce n'est certes pas là une mesure pacifique, mais l'intention bien manifeste d'empêcher la France ou la Grande-Bretagne ou n'importe quelle autre nation d'utiliser cette voie d'eau.

La Grande-Bretagne et la France, en face d'un tel état de choses, et sachant bien que la Russie fournissait des armes et munitions au Moyen-Orient,—on sait maintenant que la Syrie est prête à se ranger avec les pays communistes,—passèrent à l'action concrète. Peut-être aurait-il mieux valu qu'elles eussent prévenu de leurs intentions les Nations Unies, le Canada et d'autres puissances. Mais qu'on me permette de rappeler aux honorables sénateurs que n'eût été l'absence de la Russie à la réunion du Conseil de sécurité au moment où celui-ci étudiait la question de Corée, les États-Unis n'auraient jamais reçu l'autorisation d'entrer en Corée, car, si la Russie avait été présente à cette réunion, elle aurait opposé son veto à la résolution touchant l'initiative des États-Unis.

Je passe à un autre point. Durant les récents mois qui ont précédé l'incident de Suez, la Russie avait conclu, avec la Pologne, une entente à laquelle elle a donné suite. Puis, au moment où les troupes bri-

tanniques et françaises entrèrent dans la zone du canal, les forces russes envahirent la Hongrie. Les Nations Unies ont condamné la Russie, mais qu'ont-elles fait d'autre que d'adopter de pieuses résolutions? Nous sommes sur le point de fournir un million de dollars en aide aux Hongrois qui ont été forcés d'abandonner leur patrie, mais les Nations Unies n'ont rien fait et les États-Unis non plus.

J'ai en main deux articles de fond extraits de journaux de New-York. Si on s'oppose à ce que j'en donne lecture je m'en abstiendrai.

Une voix: Continuez.

L'honorable H. Haig: Un de ces articles a pour manchette "La Mort" et l'autre, "Staline même mort est encore actif". Ils sont publiés, l'un dans le *Times* de New-York, et l'autre, dans le *Herald-Tribune* de New-York. Je n'en lirai que quelques phrases:

Au secours! Au secours! Au secours!

Ce sont là les dernières paroles qu'a entendu un monde consterné à mesure que les barbares rouges étranglaient les dernières voix libres de la Hongrie suppliciée.

Voici en résumé ce que l'auteur nous communique: les États-Unis devraient prendre la défense de la Hongrie, ils ne devraient pas se contenter d'adopter des résolutions platoniques qui ne pouvaient exercer aucun effet sur la Russie.

L'honorable M. Horner: Mon collègue veut-il donner à entendre que les Nations Unies auraient dû intervenir?

L'honorable M. Haig: Non. Je ne blâme ni ne loue les Nations Unies. Cette organisation constitue une expérience qui, à mon avis, n'a chance de réussir que si chacun de ses membres consent à faire sa part. Les Nations Unies ne disposent d'aucune force dont elles puissent user à volonté. Qu'auraient-elles pu faire en Hongrie? Le seul pays qui eût pu intervenir c'est les États-Unis et ils ne l'ont pas fait. Il est vrai qu'à ce moment-là la campagne électorale battait son plein. Il se peut fort bien que les Russes aient compté là-dessus pour prévenir toute intervention de la part de nos voisins. Mais les États-Unis sont de fait les Nations Unies. La chose est évidente. Bien entendu, plus de soixante-dix autres pays sont représentés aux Nations Unies; mais si les États-Unis refusent d'agir, on ne saurait s'attendre à ce qu'aucun autre pays le fasse. Or, Nasser a l'audace d'exiger que le canal qu'il a fermé de son propre chef soit libéré par l'intervention des Nations Unies et que si les Anglais et les Français n'en acquittent pas les frais, alors que ce soit les États-Unis qui s'en chargent. En l'occurrence, on se demande pourquoi les gens font

tant confiance aux Nations Unies. Je n'affirme nullement que cet organisme n'a pas son importance, car il est utile lorsqu'il s'agit de négociations, de pourparlers, d'échanges de vues. Il peut aider dans une certaine mesure à maintenir la paix, mais il sera impossible de maintenir la paix entre deux puissants pays comme la Russie et les États-Unis, si finalement ils en viennent aux prises, car ni l'un ni l'autre ne consentirait à mettre de l'eau dans son vin jusqu'à ce qu'un des deux en vienne un jour à dominer le monde. Qu'on le veuille ou non, voilà la vérité; nous sommes impuissants à faire quoi que ce soit. Il est oiseux d'affirmer que jamais la Russie ne permettra que cela se produise. Si elle vient à avoir la haute main sur le Moyen-Orient comme elle l'a sur l'Europe orientale, elle sera alors en mesure de dominer le monde et le pauvre petit Canada n'aura qu'à acquiescer. Voilà toute l'histoire.

Je reviens maintenant à l'éditorial dont j'ai parlé tantôt. On y lit que les États-Unis auraient dû demander aux Nations Unies d'intervenir au Moyen-Orient et que dans le cas où celles-ci n'auraient pas bougé, les États-Unis eux-mêmes auraient dû agir. Chacun savait que la Russie envoyait des armements en Égypte tout comme chacun savait que Nasser était un dictateur. Chacun savait ce que voulaient les Arabes et que la Russie allait leur donner son appui. Les États-Unis étaient au courant de cela et pourtant, leur président déclare maintenant qu'il veut rencontrer les dirigeants de l'Angleterre et de la France afin que les trois grandes puissances,—les États-Unis, l'Angleterre et la France,—fassent bloc. Or, ces trois grandes puissances ne feront plus bloc si l'Europe est mise hors d'état de se procurer du pétrole.

L'honorable M. Euler: Que mon ami me permette de l'interrompre pour lui poser une question. Sauf erreur, l'article qu'il cite déclare que ce sont les États-Unis et non les Nations Unies qui auraient dû intervenir pour aider la Hongrie.

L'honorable M. Haig: Non, ce n'est pas cela. On y déclare qu'on aurait dû intervenir pour aider à régler le conflit au Moyen-Orient.

L'honorable M. Euler: Ma question porte sur ce point également. En admettant que les États-Unis auraient agi en ce sens, est-ce que mon honorable ami est d'avis qu'il en aurait immédiatement résulté une guerre générale?

L'honorable M. Haig: Je ne le crois pas. Je ne pense pas que la Russie se lance dans une guerre générale, à moins qu'elle ne soit convaincue que la balance penche de son côté.

L'honorable M. Euler: Question d'opinion.

L'honorable M. Haig: Le général Gruenther a raison. Les dés ne sont pas encore pipés en faveur de la Russie, mais ils le seront si on lui permet de s'installer dans le Moyen-Orient et de mettre la main sur l'approvisionnement de pétrole de cette partie du monde.

L'honorable M. Euler: Ne me visez pas.

L'honorable M. Haig: C'est vous qui m'avez posé une question. La Russie ne s'installera pas dans ce territoire maintenant. Si l'on peut ajouter foi à ce que nous a déclaré le général Gruenther, et je présume que nous le pouvons, les États-Unis sont en mesure d'user de représailles une demi-heure après que la Russie aura lancé une attaque. Mon collègue de Waterloo (l'honorable M. Euler) qui était présent, l'a sûrement entendu.

L'honorable M. Euler: Une intervention de la part des États-Unis aurait pu provoquer une guerre mondiale.

L'honorable M. Haig: Nous l'aurons quand même, c'est ce qui est affreux.

L'honorable M. Euler: Reste à savoir.

L'honorable M. Haig: Neville Chamberlain a cru qu'il pouvait empêcher une seconde guerre mondiale en cédant aux exigences d'Hitler à Munich, mais il s'est trompé. Il aurait pu ramener Hitler à l'ordre d'une autre façon, mais il lui a fait confiance.

L'honorable M. Euler: Et vous avez alors approuvé Chamberlain.

L'honorable M. Haig: L'expression "N'imitiez pas Chamberlain" est passée à l'histoire. Nos gens semblent craindre d'avoir à prendre les armes, mais je ne crois pas qu'on en arrive là. Comme l'a déclaré le général Gruenther, la guerre n'éclatera pas tant que la Russie reconnaîtra que nous sommes mieux préparés qu'elle, mais dès l'instant où elle croira détenir l'avantage, elle prendra les armes, cela, nous le savons tous.

L'hon. M. Euler: Je ne partage pas sans réserve cet avis.

L'honorable M. Haig: Devant les faits, il me semble que le Canada aurait dû, pour le moins, je puis me tromper...

L'honorable M. Euler: Vous vous trompez probablement.

L'honorable M. Haig: Mon avis, et je crois que la plupart des Canadiens le partagent...

L'honorable M. Euler: Non.

L'honorable M. Haig: Mon collègue ne le croit pas. Moi je me le demande. Je pense qu'il s'illusionne.

L'honorable M. Howard: Quel est votre avis?

L'honorable M. Haig: J'estime que, de l'avis de la plupart des Canadiens, devant la situation de fait, le Canada aurait dû appuyer l'Angleterre et la France sans réserve.

L'honorable M. Baird: Bravo!

L'honorable M. Haig: A l'occasion de certaines questions qui surgissaient, des hommes et des femmes m'ont dit parfois: "Sénateur Haig, j'ai du sang canadien-français dans les veines et il me semble que la mesure prise favorise beaucoup la Grande-Bretagne et je ne suis pas d'avis de faire ceci ou cela". D'autres fois, on me disait que la question favorisait la France et qu'étant anglophile on s'y opposait. Mais cette divergence d'opinion n'existe plus dans le présent cas. Il s'agit d'une question d'importance vitale qui atteint les Canadiens d'origine tant française qu'anglaise. Néanmoins notre Gouvernement tend à blâmer la Grande-Bretagne et la France. L'histoire nous enseigne que ces deux pays se sont toujours portés à la défense de la liberté. Tout le monde savait ce qui se passait au Moyen-Orient, et la Grande-Bretagne et la France ont pris des mesures pour y mettre un terme. Mais le fait est que les États-Unis se sont abstenus d'offrir leur aide. Ils n'y ont pris aucune part, ni aucune responsabilité. Cependant ce pays était un de ceux qui avaient concouru à l'établissement de l'État d'Israël. J'admets que les Britanniques y étaient favorables jusqu'à un certain point. Au début des années 20, Balfour, en Grande-Bretagne, était pour cet établissement, mais ce n'est plus la même chose avec la génération actuelle. La Déclaration Balfour fut mise en œuvre et on y a donné suite, mais les Britanniques étaient de fait plus favorables à la Jordanie et aux autres États arabes. Voilà ce qui en est.

Toute cette question jouera un rôle essentiel aux prochaines élections générales au Canada. Ne l'oubliez pas. Lorsque j'inscrirai mon vote, il me faudra décider si j'appuie ceux qui condamnent l'intervention britannique et française. Ce sera là le fond de toute l'affaire. Sachant que la Russie a introduit des armes au Moyen-Orient et que Nasser, le dictateur, a coulé de propos délibéré des bateaux dans le canal de Suez pour couper le pétrole à la Grande-Bretagne, à la France et à d'autres pays d'Europe, irai-je l'oublier et condamner la Grande-Bretagne et la France d'avoir envoyé leurs troupes au Moyen-Orient? Croyez-vous que les Nations Unies auraient autorisé la Grande-Bretagne et la France à pénétrer dans le Moyen-Orient pour régler la situation relative au canal, ou pour mettre un terme à l'envoi d'armes par la Russie à cette partie du monde? Les Arabes ne pouvaient même pas faire fon-

ctionner leurs propres machines et on y a envoyé des Russes pour les aider. Ce sont là des faits indéniables. Je ne suis le porte-parole de personne, mais tant que j'aurai un souffle je défendrai l'Angleterre et la France plutôt que la Russie. C'est là toute la question.

L'honorable M. Euler: Pas du tout.

L'honorable M. Haig: Ni nous, ni nos descendants, ne pourrions éluder ces faits fondamentaux tant que la Russie se dressera pour menacer l'humanité. Des gens disent que la Russie n'en ferait rien, mais c'est ce qu'elle a fait en Hongrie et partout ailleurs en Europe où elle s'est introduite. Nous avons cru qu'une nouvelle coexistence serait possible entre les nations occidentales et la Russie après la mort de Staline. Mais la situation est encore pire qu'auparavant. Tout ce que Staline a fait, ce fut de tuer un certain nombre de ses compatriotes, mais ses successeurs mettent à mort les hommes, femmes et enfants d'autres pays. C'est une situation terrible. Jamais auparavant le Canada n'a eu à faire face à un tel problème. Nous avons fait face aux menaces de guerre en 1914 et de nouveau en 1939, mais actuellement nous sommes aux prises avec la pire situation jusqu'ici. Vous n'avez qu'à lire ou à écouter à la radio les bulletins de nouvelles pour savoir qui est le maître de la situation. C'est Nasser. Il dit: "Nous permettrons à ces troupes de venir chez nous à telle ou telle condition, sinon elles partiront". Voilà ce que son représentant a déclaré l'autre jour devant les Nations Unies. Le premier ministre ou le ministre des Affaires extérieures a reçu une lettre portant que ce n'était pas ce qu'il avait voulu dire, mais il n'en reste pas moins que c'est bien ce qu'il a dit. C'était un défi lancé à la face du monde que d'affirmer que Nasser pourrait prendre la direction du canal, alors que la Grande-Bretagne et la France en paieraient les frais et que les armées des États-Unis et de la Russie les en chasseraient. C'est là le comble de l'absurde pour moi et je pense que la plupart des Canadiens ne sauraient admettre de telles choses. Je le déclare bien simplement mais avec détermination. Je ferai tout mon possible pour rétablir le nom et l'honneur de la Grande-Bretagne et de la France au Canada, afin que leurs descendants ici soient toujours fiers de leur ancêtres et des pays dont ils sont originaires. Je serai peut-être seul, mais je n'en ferai pas moins mon possible pour atteindre ce but.

J'aborde maintenant la question de la Hongrie. Que pouvons-nous en dire? J'entends ici des critiques à l'endroit de la France et de la Grande-Bretagne. Je n'entends que peu de critiques à l'endroit de la Russie, malgré que ce pays non seulement a écrasé

la Hongrie, mais a aussi assassiné une foule de Hongrois. Je n'ai pas entendu grand chose de la part du Gouvernement du Canada à cet égard; le Canada n'a pas fait grand bruit sur le sujet aux Nations Unies.

L'honorable M. Macdonald: Avez-vous lu la lettre que le premier ministre a adressée à M. Boulganine?

L'honorable M. Haig: Oui, mais elle a été écrite après que tout fut fini. N'importe qui peut écrire des lettres, mais elles n'ont pas grande importance.

L'honorable M. Macdonald: Que proposez-vous?

L'honorable M. Haig: Bien je ne saurais dire; je ne m'occupe pas trop de cela. Ce que j'en dis, c'est qu'aux Nations Unies, le Canada n'a pas condamné l'intervention russe en Hongrie aussi vertement qu'il l'a fait pour la France et la Grande-Bretagne en ne votant pas en leur faveur. C'est ce que les Canadiens ne comprennent pas; ils s'en inquiètent. Ils veulent en connaître le motif. Il y a à peine deux semaines, un reporter de la Société Radio-Canada a déclaré que les intellectuels de Grande-Bretagne s'opposaient au gouvernement Eden, mais que le citoyen ordinaire était en sa faveur. Il a ajouté que les sondages populaires le prouveraient.

L'honorable M. Euler: L'élection partielle ne l'a pas démontré.

L'honorable M. Haig: Au contraire, car le candidat du Gouvernement a obtenu une plus forte majorité qu'à l'occasion de l'élection partielle précédente.

L'honorable M. Euler: Je ne suis pas de votre avis. Cette majorité a été fort réduite lors de la dernière élection partielle.

L'honorable M. Haig: La majorité d'une élection partielle est toujours beaucoup plus faible qu'à l'occasion d'une élection générale. D'habitude, elle est inférieure de quelque 9 p. 100, alors que cette fois, elle n'a diminué que de 5 p. 100. Ce renseignement a été donné à la radio par un adversaire du Gouvernement. Voilà la situation, et peu m'importe que le sénateur de Waterloo (l'honorable M. Euler) ou quelqu'un d'autre pense autrement. Je ne crois pas que ce pays accepte que nous condamnions la Grande-Bretagne et la France et qu'à la même occasion, nous y allions avec des gants blancs à l'égard de l'intervention russe en Hongrie.

L'honorable M. Euler: Puis-je interrompre mon honorable ami? Il n'a pas le droit d'affirmer que le Canada ou son secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas condamné l'intervention russe.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Haig: On m'interrompt pas mal souvent. Mon honorable ami pourra prendre la parole quand j'aurai terminé mon discours.

L'honorable M. Euler: Je vous interromprai chaque fois que vous ferez des déclarations inexactes.

L'honorable M. Haig: Je ne crains pas vos interruptions, mais quand je parle d'un tel sujet, j'aime à me sentir libre de petites attaques. Vous pouvez certes m'interrompre si vous le désirez. Je reconnais que la majorité de cette assemblée est bien partielle, mais je ne m'en soucie guère; ce n'est pas le problème qui m'occupe. Ce qui m'occupe, c'est ce que pensent les Canadiens. A mon avis, la majorité d'entre eux partagent l'avis que je viens d'exprimer, et je suis certain que l'histoire jugera les choses de cette façon.

Honorables sénateurs, je ne m'oppose aucunement à ce que le Canada distribue de l'argent aux Hongrois qui ont été chassés de leurs foyers, et je n'ai rien non plus contre la ligne de conduite du Gouvernement qui permet d'admettre des réfugiés au Canada. Selon moi, c'est une heureuse idée. Je crois aussi que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration accomplit une tâche magnifique en préparant l'arrivée de ces gens ici. Le temps venu, j'appuierai la mesure. J'étais d'avis que le premier montant de \$100,000 qu'on avait l'intention d'affecter à cette fin était trop faible.

L'honorable M. Macdonald: Ce montant n'était pas de \$100,000.

L'honorable M. Haig: S'agissait-il de \$200,000?

L'honorable M. Macdonald: Non. L'honorable sénateur veut parler du versement immédiat. Jamais on n'a voulu que ce soit là le versement total.

L'honorable M. Haig: Je crois qu'on a mentionné tout d'abord ce chiffre de \$200,000 puis que ce montant a été porté à un million de dollars.

L'honorable M. Macdonald: Dès le début on avait fixé ce montant à un million de dollars.

L'honorable M. Haig: Dans l'article d'un journal que j'ai lu, on déclarait que \$200,000 seraient affectés à soulager les Hongrois plongés dans la misère. J'étais d'accord, et je l'ai été aussi lorsqu'on a porté ce montant à un million de dollars. Je n'y vois aucune objection. Mais je ne crois pas que nous nous rendions parfaitement compte de la situation dans laquelle l'Angleterre et la France

se sont trouvées, ayant à faire face, comme elles le croyaient, à certaines éventualités au Moyen-Orient. Elles se sont mêlées de l'affaire afin d'empêcher que ces événements ne s'enveniment. Seule l'Histoire dira si elles ont eu tort ou raison. Selon moi, elle les approuvera, compte tenu des circonstances particulières. Je pense qu'elle décidera également que les États-Unis ont tardé, comme toujours d'ailleurs,—et je dis cela de propos délibéré,—à intervenir. Ils ont tardé lors de la seconde Grande Guerre. Il a fallu l'attaque de Pearl-Harbour pour les décider à agir,—et c'était un an après le début des hostilités. Ils ont tardé lors de la première Grande Guerre, en déclarant que ce conflit ne les regardait pas. Pourtant, un pays puissant et riche a assurément certains devoirs envers le reste du monde et il doit voir à les remplir. Des éditoriaux ont souligné que les États-Unis ne semblent pas se rendre compte qu'ils ont atteint le rang d'adultes et qu'ils doivent accepter leur part de responsabilités.

Pour ce qui est du Canada, je suis heureux que le ministre des Affaires extérieures ait proposé qu'une force policière soit envoyée au Moyen-Orient; je crains seulement que cette proposition n'arrive trop tard. Nasser a déclaré qu'il interdisait à nos hommes l'entrée de son pays, parce que nos uniformes ressemblaient à ceux des soldats anglais. C'est Nasser lui-même et pas un autre, notons-le bien, qui a fait cette déclaration. On a déclaré à l'autre endroit que c'était parce que notre drapeau ressemblait à celui de la Grande-Bretagne qu'il ne voulait pas nous voir chez lui, mais en vérité Nasser a dit que nos uniformes lui rappelaient le soldat anglais et qu'il ne voulait pas voir cela chez lui.

Ce que je n'arrive pas à comprendre c'est que le Canada permette à un tel homme de nous dicter notre ligne de conduite. Pourquoi ne nous sommes-nous pas opposés à son attitude lorsque la question a été débattue aux Nations Unies? On voulait constituer une force policière et nous étions disposés à fournir un contingent de 1,000 à 1,200 soldats. Mais on nous informe qu'on va nous permettre d'envoyer des commis, des sténographes, des plongeurs, des cuisiniers et aides-cuisiniers, mais pas de militaires. Qu'avons-nous à nous plier aux désirs de M. Nasser?

Voilà pourquoi, honorables sénateurs, j'estime que nous commettons une grave erreur dans l'attitude que nous prenons à l'égard de la question. Je m'oppose de façon absolue à toute condamnation de l'Angleterre et de la France. A la lumière de tous les faits et après mûre réflexion, j'aurais appuyé d'emblée l'intervention de ces deux grandes nations.

Des voix: Bravo!

L'honorable W. Ross Macdonald: Honorables sénateurs, je tiens d'abord à féliciter le motionnaire (l'honorable M. Wall) et le motionnaire en second (l'honorable M. Fournier) de l'adresse en réponse au discours du trône. Nous traversons en ce moment, comme nous l'a rappelé le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig), une étape très critique de notre histoire et je crois que le choix des motionnaires de l'Adresse a été des plus heureux.

Il convenait bien que le sénateur cadet de Winnipeg, comme l'a surnommé hier le chef de l'opposition, propose l'adresse. Né de parents ukrainiens, il connaît à fond les conditions qui existent dans l'Europe orientale et en Asie; il sait nous faire partager son émotion lorsqu'il parle des événements qui se déroulent en Hongrie. Au cours de ses observations il nous a dit que dans la patrie de ses ancêtres, il existe actuellement des conditions semblables à celles qui règnent en Hongrie; la population privée de toute liberté y est opprimée par la Russie.

Le sénateur cadet de Winnipeg connaît aussi très bien le Canada. Il a en outre représenté le Canada aux Nations Unies; l'expérience acquise au contact des représentants d'un grand nombre de pays lui conférait un titre de plus pour proposer, et de façon si éloquente, l'adresse en réponse au discours du trône.

Je tiens aussi à dire tout le plaisir que j'ai eu à suivre le discours du motionnaire en second, l'honorable sénateur de Delanau dière (l'honorable M. Fournier). Comme j'ai déjà eu l'avantage de l'entendre à la Chambre des communes, je m'attendais de sa part à de grandes choses. Il a parlé surtout en français et c'est en français que je tiens à le féliciter et à commenter brièvement un des points qu'il a soulevés.

(Texte)

Je désire féliciter mon honorable collègue qui a appuyé l'adresse en réponse au discours du trône. Nous savons tous qu'il est un parlementaire d'expérience, et, par conséquent, la clarté et l'excellence des remarques qu'il a prononcées en anglais et en français ne nous surprennent nullement, et nous désirons l'en remercier sincèrement.

Au cours du discours qu'il a prononcé hier, l'honorable sénateur de Delanau dière a mentionné qu'il nous faudrait un drapeau national distinct, et je suis certain que la plupart des honorables sénateurs sont de cet avis. Cependant, nous constatons que depuis quelque temps, l'opinion publique dans diverses parties du pays est loin d'être unanime sur ce point. Je crois que nous sommes tous d'avis qu'un drapeau national pourrait contribuer à nous unir dans une

grande nation canadienne, et non à nous diviser ni à susciter des dissensions parmi nous. Et il n'y a aucun doute que lorsque les Canadiens pourront s'entendre sur ce sujet, nous aurons un drapeau canadien distinct.

(Traduction)

Honorables sénateurs, au début de son discours, le chef de l'opposition a touché hier à certains sujets dont il ne veut pas discuter maintenant parce que le Parlement est réuni en session d'urgence. Je lui suis reconnaissant de m'avoir fait tenir l'avis des questions qu'il se propose de débattre lorsque le Parlement reprendra ses délibérations en janvier prochain et je lui assure qu'il sera tout à fait satisfait des mesures que le Gouvernement prend à l'égard de toutes ces questions. Le Gouvernement étudie à fond la solution convenable aux problèmes qu'il a mentionnés, et quand nous reviendrons pour la prochaine session, le Canada sera encore un des pays les plus prospères du monde et l'un de ceux où il est le plus agréable de vivre.

Je ne partage pas toutes les opinions que le chef de l'opposition a exprimées dans son discours d'aujourd'hui. Il a déclaré qu'il parlait en son nom personnel et j'espère qu'il en est ainsi, car je ne crois pas qu'il exprimait les vues d'une partie importante de la population. Je doute fort qu'il parlait au nom de son parti, il ne l'a certainement pas affirmé. J'aurais préféré qu'il n'ait pas fait le discours d'aujourd'hui, parce qu'à mon sens, si le Canada et les autres nations avaient adopté l'attitude qu'il préconise, une guerre mondiale aurait éclaté.

L'honorable M. Horner: C'est ce qui arrivera tôt ou tard.

L'honorable M. Macdonald: Le chef de l'opposition a mentionné que les États-Unis et la Russie pourraient en venir aux prises. Mais, honorables sénateurs, si ces deux pays en viennent à la guerre, ce sera la fin du monde. C'est cela exactement que nous nous efforçons d'empêcher. Dans toutes ses actions, le Canada n'a rien fait pour nuire au Royaume-Uni ni à la France. Tous nos efforts ont tendu non seulement à préserver le Royaume-Uni et la France d'une guerre mondiale, mais aussi à préserver la paix dans le monde. Je commenterai plus tard par le détail certaines autres observations que mon honorable ami a faites alors que, selon lui, il parlait en son nom personnel.

Toutefois, je partage son avis quand il dit que nous vivons des temps bien difficiles. Abstraction faite de ce qui s'est passé dans la région de Suez, nous avons été témoins, en ce qui concerne la Hongrie, de la trahison la plus brutale et la plus criminelle que le monde ait jamais vue. Ces gens ne deman-

dent rien de plus que le droit de gérer leurs propres affaires sans ingérence de la part de la puissance communiste. Néanmoins, les chars d'assaut et les canons soviétiques y ont été envoyés et c'est par milliers que ces braves gens ont été massacrés. Cinquante, soixante ou soixante-dix mille réfugiés ont quitté la Hongrie, mais la Hongrie est toujours vivante et je suis convaincu que la plupart d'entre nous en cette enceinte verront le jour où elle sera libre de nouveau.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Macdonald: Ce sera là un de nos objectifs.

Or, qu'a fait le Canada pendant que les hordes russes écrasaient la Hongrie? Nous étions déjà signataires de la charte des Nations Unies. Nous avons participé à l'assemblée des Nations Unies et nous avons fait écho dans les termes les plus vifs à la condamnation du traitement que la Russie infligeait à la Hongrie. Aussi, comme je l'ai mentionné durant le discours du chef de l'opposition, notre premier ministre s'est chargé d'écrire une lettre à M. Boulganine pour l'implorer de mettre fin à la boucherie que faisaient les soldats russes en Hongrie. Nous avons fait tout ce qui nous était possible à l'époque pour arrêter ce massacre. Depuis, nous avons ouvert bien grandes les portes de notre pays aux réfugiés hongrois.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Macdonald: Aucun autre pays du monde n'a offert une telle hospitalité aux réfugiés hongrois. Ils sont les bienvenus chez nous. Pour les aider à se rendre au Canada, nous avons dépêché en Autriche tous les avions dont nous disposions afin d'y prendre les nombreux Hongrois qui s'y étaient réfugiés. Nous avons passé outre aux examens médicaux et aux autres exigences ordinaires; nous avons même consenti des prêts pour défrayer leur transport.

Honorables sénateurs, que pouvons-nous faire de plus? Si quelqu'un de mes collègues peut proposer quelque chose que le Canada pourrait faire de plus pour aider les réfugiés de Hongrie, je vous assure que le Gouvernement donnera suite à sa proposition si elle est réalisable.

Nous avons fait de notre mieux en tant que gouvernement, en tant que représentants du peuple. Et le Parlement fait maintenant de son mieux. Il reste une chose que nous pouvons tous faire: c'est d'aider ces réfugiés à leur arrivée au Canada. Ils ont subi une dure épreuve, ils ont enduré de fortes privations, et il est de notre devoir et de notre responsabilité,—à vous et à moi, à tous les Canadiens,—de les bien accueillir ici et de

leur aider à s'établir dans leurs nouvelles demeures.

Et maintenant, honorables sénateurs, je dois, à mon avis, parler brièvement des mesures qu'ont prises les Nations Unies en vue d'assurer, autant que possible, la paix dans le monde.

Tout d'abord, permettez-moi de signaler que nous sommes membres des Nations Unies, que nous avons signé la charte de cette organisation. Nous avons adopté ici même une loi du Parlement par laquelle nous nous engageons à faire certaines choses. Par conséquent, nous ne pouvons dire maintenant que nous ne nous préoccupons plus des Nations Unies, ou que nous ne devrions pas en faire partie. Le fait est que nous faisons partie des Nations Unies. Et même si nous n'avions que donné notre parole au lieu de signer la charte, notre parole vaut certes autant que notre signature.

Après le début des hostilités dans la zone de Suez,—je ne jetterai le blâme à personne pour ce qui s'est passé là-bas, car je sais que les Israéliens étaient aux abois,—qu'avons-nous constaté? Les événements qui se déroulaient risquaient de provoquer un conflit mondial. Alors, les Nations Unies se sont réunies et la première proposition qui fut mise sur le tapis visait l'étude du problème de Suez. Voilà la proposition à laquelle, sauf erreur, le chef de l'opposition s'oppose.

L'honorable M. Aseltine: Non, ce n'est pas exact.

L'honorable M. Macdonald: Quelle autre mesure pouvions-nous prendre? La proposition portait que la question de Suez soit soumise aux Nations Unies. Mais n'était-ce pas un des motifs qui ont présidé à la création des Nations Unies, que de telles questions soient de son ressort? Aurions-nous pu dire: "Mais non, cette affaire ne devrait même pas être mentionnée par les Nations Unies?" C'est là l'attitude russe; ils veulent tout régler à leur façon. Mais en conformité de notre pacte, nous avons appuyé l'étude de cette question par les Nations Unies. Et lorsque l'Assemblée en fut saisie, la première proposition portait sur le cessez-le-feu.

En dépit des propos du chef de l'opposition, notre objectif était de faire sortir le monde de cette crise sans recourir à la guerre et sans violer les principes de la Charte des Nations Unies. Nous visions surtout à conserver la paix dans le monde. Un autre de nos objectifs, tout aussi important, était d'empêcher une scission au sein du Commonwealth. Cet objectif, le Canada l'a toujours eu à cœur et j'affirme que notre pays a joué un rôle honorable et vraiment admirable à cet égard. De fait, n'eût été le rôle que le Canada a joué, le Commonwealth ne jouirait

pas, je crois, de sa sécurité actuelle. Notre association est et continuera d'être magnifique et le Canada fera tout son possible pour la maintenir ainsi.

La première résolution tendant à faire cesser le feu n'a pas obtenu notre approbation. Nous avons jugé qu'elle était un peu prématurée et ne produirait pas l'effet désiré. Il y eut une autre résolution portant un cessez-le-feu, qui visait non seulement à mettre fin au combat, mais à empêcher que des secours d'ordre militaire soient accordés à diverses autres nations, parce que ces secours pouvaient les porter à se ranger d'un côté ou d'un autre, ce qui, presque infailliblement, aurait précipité le monde dans la guerre.

A notre avis, la résolution portant le cessez-le-feu n'allait pas assez loin et nous nous sommes abstenus de voter. Mais immédiatement après, nous avons proposé une résolution portant que le combat devait cesser et qu'une force policière constituée par les Nations Unies devait se rendre en Égypte pour veiller au maintien de la paix. C'est en vertu de cette résolution que la force actuelle a été établie et mise en état de remplir son rôle. Il y était prévu que le secrétaire général devait faire rapport dans les 48 heures d'un plan propre à constituer cette force. En même temps, le bloc arabo-asiatique comprenant 19 États, présenta une résolution portant le cessez-le-feu et le retrait des troupes. Mais, par bonheur, le Canada, grâce à notre habile secrétaire d'État aux Affaires extérieures, réussit à faire examiner, en premier lieu, par l'Assemblée générale sa résolution visant à la création de la force policière. Elle fut adoptée à l'unanimité, c'est-à-dire que 54 nations votèrent pour, et même si 19 nations s'abstinrent de se prononcer, pas une seule ne s'est opposée à la proposition canadienne tendant à la création de la force. Certes ni le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig), ni personne d'autre ne peuvent dire que nous n'avons rien fait dans l'intérêt du Royaume-Uni. De fait, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait communiqué avec les représentants britanniques et le porte-parole du Royaume-Uni aux Nations Unies a fait la déclaration suivante:

La première tâche urgente est de séparer Israël et l'Égypte et de stabiliser la situation. Voilà notre objectif. Si les Nations Unies veulent se charger du côté matériel du maintien de la paix dans cette région, personne n'en serait plus heureux que nous-mêmes. Mais l'intervention de la police à cet endroit doit tendre à séparer les belligérants et à mettre fin aux hostilités.

Il est donc clair que nous travaillions dans le même sens que le Royaume-Uni. L'Angleterre et la France se sont, il est vrai, abstenues de voter, mais il est également vrai que les deux gouvernements ont dit qu'ils approuvaient l'initiative prise par la délégation cana-

dienne à la suite de laquelle la résolution a été adoptée. La résolution appuyée par le groupe arabo-asiatique a été subséquemment adoptée par 59 voix contre 5.

Le chef de l'opposition a effectivement déclaré que les Nations Unies n'étaient qu'une organisation où l'on se répand interminablement en paroles. Or, jusqu'ici ce n'est certes pas le cas pour ce qui est du Canada. Dès que la résolution tendant à constituer une force policière des Nations Unies fut adoptée, le Canada, dont le représentant avait maintes fois pris la parole jusque là, s'est immédiatement mis à l'œuvre et a offert de fournir un régiment devant faire partie de la force policière. N'est-ce pas là ce qu'on appelle agir? Ce n'est certes pas seulement de vaines paroles. Notre contingent est prêt à partir. Qui l'en empêche?

L'honorable M. Horner: Nasser.

L'honorable M. Macdonald: Le président Nasser? Pas du tout. Ce n'est pas lui qui a empêché notre contingent de partir. Qui dirige la force policière des Nations Unies? Un grand Canadien, dont nous sommes tous fiers, le général Burns. C'est lui, et aucun autre, qui a empêché notre régiment de partir.

L'honorable M. Horner: Parce qu'il en a reçu l'ordre.

L'honorable M. Macdonald: Mon honorable ami semble en savoir plus long au sujet de ce qui s'est passé entre le général Burns, le secrétaire général des Nations Unies et d'autres, que tous les autres sénateurs. Mais je puis lui affirmer que le contingent canadien ne prend pas d'ordre de qui que ce soit, sauf du général Burns. C'est lui qui a décidé combien d'hommes nous devrions envoyer. Lorsqu'on aura besoin d'un bataillon d'infanterie et que le général Burns lui ordonnera de partir, il partira. Mais entre-temps, que faisons-nous? Nous avons fourni des avions de transport. Certains d'entre nous peuvent se considérer comme de grands stratèges; ils peuvent penser qu'ils s'y connaissent mieux que le général Burns lui-même, mais c'est lui qui nous a dit ce qu'il nous fallait envoyer présentement, non pas un millier de fantassins, mais bien autant d'avions que nous pourrions pour transporter nos gens d'Italie à Suez. Devrions-nous dire au général Burns qu'il ne sait pas de quoi il parle, que nous ne lui fournirons pas d'avions, mais que nous insistons pour envoyer des soldats? C'est ce que propose le chef de l'opposition. Si l'on agissait ainsi, qu'elle sorte d'armée aurions-nous? Que pourrait faire le général Burns? Il serait impuissant. Je puis assurer à mes collègues que nous serons heureux—et je sais qu'ils nous appuieront,—d'adopter toute de-

mande provenant du général Burns, mais de lui seul.

Le Gouvernement ayant accepté d'envoyer cette force policière, le Parlement a été convoqué. Pourquoi, me demanderez-vous? Lorsque le Parlement a tenu une session, en 1950, afin de décider si l'on devait envoyer des troupes en Corée, le premier ministre a promis qu'à l'avenir chaque fois qu'il s'agirait d'envoyer des troupes canadiennes hors du pays pour quelque autre raison que la guerre coréenne, on adopterait un décret du conseil et le Parlement serait convoqué dans les dix jours afin d'approuver ou de désapprouver les crédits nécessaires à cette fin. Cet engagement a été pris parce que les pouvoirs accordés en vertu de la loi visant à constituer le corps d'armée destiné à la Corée étaient si vastes que si l'on s'y en tenait rigoureusement les forces armées régulières du Canada pourraient être envoyées à n'importe quel moment dans n'importe quelle partie du monde selon que les Nations Unies en auraient besoin. Le premier ministre a donné sa parole qu'il respecterait les dispositions de l'article 33 de la loi sur la défense nationale, qui se lit ainsi qu'il suit:

Lorsque le gouverneur en conseil met les forces canadiennes ou un service, un élément constitutif ou une unité de ces forces en activité de service, si le Parlement est alors séparé par un ajournement ou une prorogation qui n'expirera pas dans les dix jours, il doit être lancé une proclamation le convoquant dans un délai de dix jours, et le Parlement se réunira et siégera, en conséquence, le jour fixé par cette proclamation, et il continuera de siéger et d'agir comme s'il s'était trouvé ajourné ou prorogé jusqu'au même jour.

Ainsi, conformément à cet engagement, et un décret du conseil ayant été adopté, le Parlement a été convoqué afin d'approuver ou de désapprouver l'initiative qu'a prise le Gouvernement en adoptant ce décret et de pourvoir aux dépenses qu'entraîne l'envoi de troupes au Moyen-Orient.

Le secrétaire général des Nations Unies a été prié de présenter dans les 48 heures un rapport sur la constitution de la force policière des Nations Unies. Or, il a présenté son rapport en moins de 24 heures, après quoi les Nations Unies ont adopté une motion à l'appui de ce qu'il avait fait pour organiser cette force.

Permettez-moi de rappeler que c'est une résolution proposée par le Canada qui a fait naître la force policière des Nations Unies. C'est un général canadien qui a été nommé commandant de cette force, et lors de la nomination d'un comité composé de sept États-membres chargé de collaborer avec le secrétaire général, le Canada a été choisi pour en faire partie. Ainsi, le Canada joue de nouveau un rôle important dans le maintien de la paix mondiale. Permettez-moi de signaler que le comité se compose

de représentants de Ceylan, de l'Inde, du Pakistan, du Brésil, de la Colombie, de la Norvège et du Canada.

Le soir même où fut adoptée la proposition qui ratifiait les décisions du secrétaire général, une proposition formulée par 19 pays demandait le retrait immédiat des troupes de la zone de Suez et de toute la région. La proposition fut adoptée par 65 voix contre une. Dix pays se sont abstenus de voter et Israël fut le seul pays à se prononcer contre cette résolution. Le Royaume-Uni et la France n'ont pas voté contre la résolution; ils se sont abstenus. On ne s'opposa pas à la résolution, car on était en train de retirer les troupes de la zone. Le Royaume-Uni et la France ayant déjà commencé à rappeler leurs troupes, il n'y avait aucune raison d'adopter cette résolution. Le mot "immédiatement" paraissait déjà dans la résolution, exigeant que les forces soient rappelées immédiatement. Le Canada a refusé de voter en faveur de la résolution à moins qu'on n'expliquât si le mot "immédiatement" signifiait que le Royaume-Uni et la France devaient retirer leurs troupes avant que la force des Nations Unies arrive sur place et fonctionne de façon satisfaisante. Et c'est l'attitude que prend le Canada aujourd'hui.

Deux autres propositions ont été faites, mais point n'est besoin, il me semble, d'en parler. Nous nous trouvons aujourd'hui dans la position suivante: au fur et à mesure que nous expédions au Moyen-Orient une force policière des Nations Unies suffisamment forte et assez bien organisée, le Royaume-Uni et la France en retirent leurs troupes. Et qui donc s'y oppose? Sûrement pas le Royaume-Uni, car il approuve tout ce qu'on fait. Le représentant de Grande-Bretagne aux Nations Unies avait dit que son pays se retirerait du Moyen-Orient dès qu'il s'y trouverait une force suffisamment bien organisée. Le Royaume-Uni accepte entièrement les termes de la résolution.

Honorables sénateurs, je désire ajouter, en terminant, qu'à mon avis, les Canadiens ont dans le moment toutes les raisons d'être la nation la plus fière au monde à cause des réalisations de ses représentants.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Macdonald: Je ne saurais employer de termes trop élogieux à l'endroit de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La tâche qui lui incombait était extrêmement délicate. Il devait tout d'abord s'efforcer de maintenir la paix dans le monde, tout en sauvegardant les liens d'amitié et d'entraide qui ont toujours unis les démocraties occidentales. J'ai été désolé d'entendre les propos du chef de l'opposition (l'honorable M. Haig) aujourd'hui, lorsqu'il a critiqué notre grand voisin du sud, les États-

Unis, car nos deux pays ont toujours travaillé la main dans la main par le passé et toujours en vue d'établir la paix dans le monde. Mais le chef de l'opposition a employé des termes provocateurs, aptes à susciter la mésestime, la malveillance et la haine entre le Canada et les États-Unis. Je suis persuadé qu'aucun de mes collègues ne voudrait provoquer de tels sentiments entre nos deux pays.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Macdonald: Nos relations avec les États-Unis ont toujours été paisibles et harmonieuses. Cela ne veut pas dire que nous agissons toujours comme ils le voudraient. Si le chef de l'opposition avait suivi le débat aux Nations Unies, ce qu'il n'a évidemment pas fait, il aurait constaté que nous n'avons pas toujours appuyé les résolutions préconisées par les États-Unis. Nous sommes indépendants et nous agissons comme des Canadiens, sans jamais prendre de directives des États-Unis. J'estime que nous avons bien rempli notre rôle. Nous aidons la Hongrie autant que nous le pouvons; nous désirons aider ce peuple et ferons bon accueil à d'autres propositions en ce sens. Nous avons fait ce que nous avions promis de faire aux termes de la charte des Nations Unies et respecté les dispositions de notre pacte. Nous ne négligeons rien pour vivre dans la paix et l'harmonie avec les nations de l'univers et nous prenons tous les moyens possibles pour entretenir de bonnes relations avec les pays du Commonwealth. Force est donc à mes collègues de reconnaître que, compte tenu de toutes les mesures qu'il a prises depuis un mois, le Canada a joué, pour sauvegarder la paix dans le monde, un rôle magnifique. J'espère que cette paix restera sauve.

Des voix: Bravo!

L'hon. H. de M. Molson: Honorables sénateurs, ...

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Molson: Honorables sénateurs, c'est avec une certaine hésitation que je prends la parole à l'occasion de l'adresse en réponse au discours du trône d'abord parce qu'il y a très peu de temps que je siège en cette enceinte, et ensuite parce que je crains que mes observations ne soient guères à la hauteur de l'éloquence de ceux de mes collègues que j'ai eu l'avantage d'entendre.

Cependant, ce qui m'encourage à exprimer mon avis, c'est l'accueil extrêmement cordial et amical que nous ont fait les honorables sénateurs à notre entrée au Sénat au cours de la dernière session. Cet accueil, auquel est venu s'ajouter la plus entière col-

laboration et la plus sincère amitié, je ne saurais dire tout le prix que nous y attachons, mes collègues nommés au Sénat l'an dernier et moi-même.

Honorables sénateurs, à la présente session spéciale le discours du trône ne fait état que de deux sujets: la participation du Canada à la force d'urgence des Nations Unies dans le Moyen-Orient et l'offre de secours aux vaillants Hongrois qui ont été les victimes de leur amour de la liberté.

Depuis quelque temps il existe au Moyen-Orient un dictateur anti-européen qui cherche à s'édifier un empire. Son objectif apparent était de devenir le führer de tous les Arabes et de supprimer l'État d'Israël. La façon dont il a violé le Traité relatif au canal de Suez et obtenu d'énormes quantités d'armes des pays soviétiques démontre bien que les troubles survenus dans ces pays étaient inévitables. Depuis des années les provocations se sont succédées. Finalement, Israël, à tort ou à raison, a jugé qu'il ne pourrait survivre à moins d'une intervention militaire.

Je n'entretiens aucun doute que la responsabilité de ces événements est en grande partie attribuable aux fluctuations de la politique étrangère des Américains. Il est également clair que les Nations Unies se sont montrées impuissantes ou peu disposées à faire cesser les escarmouches constantes et à permettre aux bateaux d'Israël d'emprunter le canal de Suez.

Avec l'avance des Israéliens en Égypte, la Grande-Bretagne et la France ont estimé que leur existence même dépendait de la sécurité de la navigation dans le canal. Elles avaient peut-être des motifs plus importants, telle une autre libération soviétique de tout le Moyen-Orient,—je donne au terme "libération" le sens russe. On ne m'a pas communiqué quels sont ces motifs, je ne puis donc en juger.

A ce point, le Canada était acculé à une des plus importantes décisions qu'il ait eu à prendre au cours de sa courte existence sur le plan international. Lorsque les Nations Unies se sont réunies pour traiter de ces questions urgentes, il fallait que le Canada décide s'il suivrait ses sentiments et laisserait sa loyauté envers les deux nations qui lui ont donné le jour dicter sa conduite ou s'il adhérerait à la Charte des Nations Unies qu'il a signée et qui rejette la guerre comme instrument politique. C'était une décision vraiment angoissante, mais je suis de ceux qui croient,—peut-être est-ce parce que nos alliés ne nous ont jamais mis au courant de toutes leurs intentions,—que le Commonwealth des nations britanniques, voire les Nations Unies, n'auraient pu survivre au manque de confiance qu'aurait engendré toute décision autre que celle qui a été prise.

Je suis très fier du Canada à cause de sa résolution portant création d'une force militaire par les Nations Unies, résolution qui a reçu un si bon accueil au moment où les Nations Unies se trouvaient dans une impasse, et je le dis sans m'engager vis-à-vis d'aucun parti politique car je n'ai pas honte de me déclarer indépendant. J'ai été très fier de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures à cause de la façon dont il a exposé et rempli notre rôle à l'Assemblée des Nations Unies.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Molson: Honorables sénateurs, nous examinons maintenant notre rôle à la lumière de l'effort que les Nations Unies ont tenté pour restaurer la paix et l'ordre. Je ne suis peut-être pas un bon juge des désirs de la population du Canada. Je suis, certes, très ignorant en matière de politique. Cependant, je crois, sans attacher beaucoup d'importance à mon opinion, que le devoir de cette honorable Chambre envers la population est de donner à cette question la même importance que s'il s'agissait d'une crise nationale, de mettre de côté tout esprit de parti et de prendre les mesures les plus efficaces et les plus expéditives possibles. Notre situation dans le monde en général dépendra de ce que nous ferons maintenant.

Honorables sénateurs, je passe maintenant au second motif pour lequel on a convoqué cette session spéciale: voter des secours aux Hongrois.

Pour quiconque a été élevé comme le sont les Canadiens, il est difficile de se prononcer rationnellement sur cette question. Nous qui croyons en Dieu, et qui considérons le meurtre, le viol, la mise en esclavage, l'expulsion, la famine, la coercition mentale et toute autre forme de torture comme des armes que seuls des barbares peuvent employer, comment pouvons-nous voir sans en être bouleversés le magnifique courage, les souffrances et l'endurance dont ont fait preuve les héroïques Hongrois? D'autre part, comment pouvons-nous rester froids devant les actes des Russes?

Peut-être le moment est-il venu d'inviter les Russes qui sont au Canada de retourner chez eux. Grâce à un Russe qui, lui, avait de la conscience, Igor Gouzenko, nous savons comment interpréter l'amitié russe pour le Canada. La plupart d'entre nous savent exactement pourquoi la Russie maintient au Canada cette grande ambassade et son nombreux personnel hors de proportion avec les relations commerciales et culturelles réciproques ou avec l'échange de visiteurs entre les deux pays. Peut-être devrions-nous joindre notre voix à celles qui grondent derrière le

rideau de fer par toute l'Europe orientale et dire aux Russes de retourner chez eux.

A propos, j'ai vu quelque part dans les journaux qu'un sénateur américain avait proposé non seulement que son pays rompe les relations diplomatiques avec l'Union soviétique, mais que tous les pays qui pensent comme nous fassent de même, qu'ils appliquent des sanctions et que de fait, ils isolent la Russie jusqu'au jour où elle se conformera à la résolution des Nations Unies.

La proposition faite lundi par le sénateur d'Inkerman (l'honorable M. Hugessen) voulant que nous observions une minute de recueillement en guise de sympathie à l'endroit du peuple hongrois a peut-être créé un précédent, mais à mon avis, jamais précédent n'était mieux motivé.

Nous sommes si heureux au Canada que nous ne comprendrons peut-être jamais ce que signifie l'oppression. Nous parlons à notre aise de la démocratie, mais je me demande avec quelle âpreté nous nous battrions pour elle avant d'avoir connu la misère de vivre sans elle. Nous n'avons pas subi l'occupation de forces étrangères qui croient plus simple de tirer d'abord et de discuter ensuite.

A ce sujet, je n'oublie pas que mes collègues de langue française pourraient bien me rappeler que les force brianniques ont occupé la Nouvelle-France il y a une couple de siècles. Mais je sais qu'ils seraient les premiers à reconnaître que les relations, les objectifs, les résultats et toutes les autres circonstances étaient si différents alors qu'on ne pourrait établir de comparaison.

Les Hongrois ne voulaient que choisir leur propre régime gouvernemental et décider d'eux-mêmes de leurs relations avec les gouvernements étrangers. Songez à l'ironie de l'affaire! Les États-Unis faisaient exactement la même chose au même moment. D'après ce que j'ai entendu jusqu'ici, les Américains ont élu une administration et des représentants de leur choix, sans qu'il y ait eu une seule perte de vie. Mais, en vertu du bienveillant régime que les tyrans bolcheviques appellent un régime de lumière, tout ce que le vaillant peuple hongrois a reçu fut un bain de sang comme on n'en a jamais vu dans l'histoire des temps modernes.

N'oublions pas que ce n'est pas la première fois que la Hongrie doit lutter pour sa liberté. Elle a combattu l'oppression au moins trois fois avant cela: la première fois, il y a cinq siècles, sous la direction de John Hunyadi, elle a secoué le joug des Turcs. Il y a un peu plus d'un siècle, les Hongrois se sont soulevés de nouveau pour obtenir une juste reconnaissance sous l'Empire austro-hongrois. La troisième fois fut marquée de moins de violence, peut-être, mais c'était leur première expérience du communisme. C'était en 1919.

Nous avons peut-être oublié que le communisme a été imposé à la Hongrie dès la fin de la première guerre mondiale par un mouvement minoritaire mené par un élève de l'école russe, Bela Kun. C'est à cette occasion que l'amiral Horty a dirigé les troupes blanches qui ont refoulé le communisme.

Il est donc évident que lorsque les Hongrois se sont de nouveau soulevés contre leurs oppresseurs communistes et russes, ils ne se faisaient aucune illusion quant à ce qu'il leur en coûterait, quoiqu'il soit bien probable que la majorité d'entre eux aient été fort déçus de ne point recevoir d'aide de l'Ouest. Ils ont écrit en chiffres de sang le prix de la liberté. Je suis sûr que le monde entier se souviendra longtemps de ces événements.

Honorables sénateurs, que pouvons-nous faire? Très peu, je le crains. La seule façon de mettre fin à la boucherie serait de chasser les Russes de la Hongrie. Nous ne pouvons faire cela. Et si une troisième guerre mondiale se déclençait ainsi, aucun groupe de nations ne rendrait service à personne, et encore moins aux Hongrois. Nous ne pouvons que donner notre entier et libéral appui aux Nations Unies. Nous ne pouvons qu'ouvrir nos portes et nos cœurs à ces Hongrois qui ont eu la chance d'échapper aux petits soins des Russes. Nous ne pouvons qu'ouvrir notre bourse pour soulager un brin les souffrances de ceux qui ont survécu même en Hongrie.

Ces gestes insuffisants de miséricorde n'ont certes aucune portée politique; et, si tel est le cas, appuyons avec générosité, libéralité et unanimité la mesure législative nécessaire.

Des voix: Bravo!

L'honorable Arthur W. Roebuck: Honorables sénateurs, je ne tenterai même pas en ce moment, de commenter les graves problèmes avec lesquels nous sommes aux prises, mais je saisis l'occasion de féliciter le sénateur d'Alma (l'honorable M. Molson) du remarquable et éloquent discours qu'il vient de prononcer. Il n'y a pas longtemps qu'il est sénateur et je crois qu'il en est à son premier discours. Je lui rappelle, pour le reconforter, l'attention profonde avec laquelle nous avons suivi ses paroles, ainsi que les applaudissements enthousiastes qui ont retenti lorsqu'il a repris son siège. Sa parfaite compréhension des affaires publiques, le langage lumineux dans lequel il exprime ses sentiments et les points de vues très raisonnables qu'il nous a exposés démontrent qu'il est bien à sa place ici parmi les hommes d'État aînés du Canada. Je lui souhaite un long et heureux séjour parmi nous. S'il continue à nous faire partager les fruits de sa

sagesse et de ses talents littéraires, je suis persuadé qu'il remplira ici un rôle important et y contribuera beaucoup au bien-être du Canada.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Roebuck: Avant de proposer le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure, je tiens à formuler à la suite du leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald), une autre observation, à savoir, que je déplore les propos que le chef de l'opposition a tenus cet après-midi, car, je porte au chef de l'opposition le plus grand respect. Ce n'est pas seulement du respect, mais de l'affection que je ressens pour ce collègue avec qui j'entretiens depuis des années des relations cordiales et amicales. Il n'a guère réfléchi avant de prononcer son discours et si ses observations correspondent bien à l'impression pénible que j'en ai gardée,—je réserve mon jugement jusqu'à ce que j'en aie lu le texte,—je crois qu'il ne tardera pas à les regretter. Ces propos m'ont rappelé les difficultés que j'ai eues autrefois avec une petite clique de tories à tout crin de Toronto qui, enveloppés dans un drapeau rouge et revêtus de leur propre justice, avaient mis en doute le patriotisme de tous leurs concitoyens.

L'honorable M. Horner: Encore des propos politiques.

L'honorable M. Roebuck: Je ne dis pas que l'honorable sénateur qui dirige le groupe conservateur au Sénat a fait cette chose-là, bien qu'il s'en soit fallu de peu. J'ai dit que ses observations m'avaient rappelé ce genre de choses que je croyais ensevelies. Je croyais que nous, Canadiens, étions maintenant Canadiens de droit et que nous avions confiance en la loyauté et en la droiture de nos concitoyens.

Lorsque l'honorable sénateur a déclaré qu'il s'agissait de savoir si nous nous rangions du côté de la Grande-Bretagne ou de la Russie, il blaguait ironiquement pour sûr et il ne s'est pas rendu compte, à mon avis, quelle insulte ses paroles contenaient à l'adresse de nos concitoyens. Bien plus,—et je ne veux pas être exagérément sévère ni essayer de répondre à ces déclarations tant que je n'en aurai pas au moins lu et relu le texte en noir sur blanc,—je lui ferai remar-

quer, et je le prie de s'en convaincre, que les Canadiens ne sont plus des enfants. Aujourd'hui, le Canada est un pays adulte, qui ne saurait rejeter ses responsabilités sur les hommes d'État de Westminster mais qui est tenu de prendre son rang parmi les pays du globe et d'assumer les devoirs qui s'attachent à ce rang.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Roebuck: Nous avons grandi. Nous ne sommes plus sous la tutelle d'aucun autre pays et c'est maintenant à nous qu'il appartient de prendre nos responsabilités.

J'imagine que l'honorable sénateur n'a pas voulu dire que le Canada n'aurait pas dû se conduire comme il l'a fait aux Nations Unies ou que la constitution d'une force policière n'était ni bonne ni opportune, parce qu'alors il serait seul de son opinion...

L'honorable M. Aseltine: Ce n'est pas exact.

L'honorable M. Roebuck: Il n'a pas dit cela, mais il en est venu bien près, et s'il exprime cette opinion, il sera seul de son côté, car presque tous les autres pays du monde ont accepté la proposition du Canada. S'il a dit que nous avions agi justement et sagement en constituant une force policière pour maintenir la paix au Moyen-Orient, alors pourquoi tous ces propos belliqueux qui peuvent nous entraîner dans un conflit mondial où des millions d'êtres pourraient être victimes de la bombe atomique ou de la bombe à hydrogène?

Lorsqu'on s'adresse au Sénat du Canada, il faut peser ses paroles, surtout lorsqu'on énonce des choses qui peuvent nous valoir le désastre d'une autre guerre mondiale que le Canada a cherché durant tant d'années à éviter.

J'espère n'avoir pas mésinterprété les paroles de mon honorable ami, car il est mon ami et j'espère qu'il continuera à l'être, mais je regrette qu'il ait fait ce discours.

Et maintenant, honorables sénateurs, qu'il me soit permis de proposer le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

(Sur la motion de M. Roebuck, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.

SÉNAT

Le jeudi 29 novembre 1956

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

Affaires courantes.

SÉANCES D'URGENCE

AUTORISATION DE CONVOQUER LE SÉNAT DURANT L'AJOURNEMENT

L'honorable M. Macdonald propose en conformité du préavis:

Que, si pendant la présente session du Parlement, un événement imprévu se produit, au cours d'un ajournement du Sénat, événement qui, de l'avis de Son Honneur le Président, motive la convocation du Sénat avant la date fixée dans la motion tendant audit ajournement, Son Honneur le Président soit autorisé à informer les sénateurs, à leurs adresses déposées chez le greffier du Sénat, de se réunir à une date antérieure à celle qui est fixée dans la motion en vue de l'ajournement; et le défaut de réception de cet avis par un ou plusieurs sénateurs ne le rendra ni insuffisant ni invalide.

La motion est adoptée.

L'HONORABLE Mme JODOIN

VŒUX D'ANNIVERSAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable F. Elsie Inman: Honorables sénateurs, je ne vous entretiendrai pas de la situation internationale, mais plutôt d'un événement bien plus heureux. Je désire féliciter l'un de nos membres les plus gentils et charmants, la représentante de Sorel (l'honorable M^{me} Jodoin), qui célèbre aujourd'hui son anniversaire de naissance. Je tiens à lui exprimer mes meilleurs vœux de bonheur et de longévité.

Des voix: Bravo!

L'honorable Mariana B. Jodoin: Honorables sénateurs, je vous remercie sincèrement. Je suis très fière de me trouver dans une si honorable assemblée, et j'espère y passer encore de nombreuses et heureuses années.

DISCOURS DU TRÔNE

ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE

Le Sénat passe à la suite de la discussion, interrompue hier, sur la motion de l'honorable M. Wall, appuyée par l'honorable M. Fournier, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable Arthur W. Roebuck: Honorables sénateurs...

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Roebuck: Qu'il me soit permis, en prenant la parole cet après-midi, de suivre ce qui est devenu de tradition ici comme à la Chambre des communes, c'est-à-dire de féliciter le motionnaire et le second motionnaire de l'adresse en réponse au discours du trône. Cette fois je ne le fais pas uniquement comme une formalité; j'y suis poussé par la véritable admiration que m'ont inspirée les discours exprimés en parfait anglais et marqué d'une modération vraiment digne de celle d'un homme d'État, du motionnaire de l'adresse en réponse (l'honorable M. Wall) ainsi que la grande éloquence et la facilité de parole du second motionnaire (l'honorable M. Fournier).

Il n'y aurait guère à gagner à répéter les sentiments exprimés par les préopinants avec lesquels je suis tout à fait d'accord. Il est impossible, au cours du présent débat, de traiter à fond la situation internationale actuelle; cependant, j'exprimerai à ce sujet quelques opinions qui, je crois, valent la peine qu'on s'y arrête.

Qu'on me permette, pour commencer, l'observation d'ordre général que voici: dans le domaine des affaires internationales, les chefs des pays ont besoin d'un esprit entreprenant et de courage; d'un esprit entreprenant pour formuler de sages lignes de conduite, et de courage pour les mettre en œuvre. A mon avis, sauf le respect que je dois à ceux qui ne partagent pas mon opinion, les membres du Gouvernement de Sa Majesté à Westminster ont fait preuve d'un esprit remarquablement entreprenant lorsqu'ils ont saisi l'occasion fugitive qui se présentait pour rétablir leurs pouvoirs de négociation dans l'affaire du canal de Suez et la question des ressources naturelles du Moyen-Orient.

Or, à ceux qui blâment trop vertement l'intervention de la Grande-Bretagne et de la France en la circonstance, je voudrais rappeler que le bloc soviétique accumulait en Égypte d'énormes quantités d'armes et de munitions, évaluées à plusieurs millions de dollars, dans l'intention évidente de prendre la haute main sur les ressources naturelles du Moyen-Orient et d'obtenir dans la région un avantage stratégique qui présageait la ruine des pays civilisés du monde occidental.

D'ordinaire la diplomatie britannique fait preuve d'une admirable habileté dans la réalisation de ses diverses entreprises. Mais cette fois, l'habileté diplomatique qui a caractérisé l'intervention franco-britannique ne m'a guère impressionné. Ainsi, on a négligé d'obtenir à l'avance des pays membres du Commonwealth leur assentiment à l'entreprise. L'Angleterre et la France ont donc perdu

l'appui de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan et n'ont rallié qu'une minorité de voix aux Nations Unies. Ce qui est plus grave, l'Angleterre s'est engagée dans une aventure dangereuse à l'encontre de l'opinion d'une importante proportion de sa propre population.

Je déclare donc, avec raison selon moi, que l'intervention qui a eu lieu, même si elle était fondée sur les meilleurs motifs, n'était pas conforme aux meilleurs principes de la diplomatie. Toutefois, honorables sénateurs, la valeur morale que peuvent comporter les grandes décisions historiques ne doit pas être appréciée d'après la diplomatie qui les a amorcées ou mises en œuvre.

Je conseille à ceux qui seraient portés actuellement à une critique trop violente, de résister à la tentation de tirer des conclusions prématurées, tant qu'ils ne seront pas au courant de tous les faits. On juge d'ordinaire les grandes entreprises internationales d'après le succès qui les a couronnées, et en l'occurrence, les effets du geste que le Royaume-Uni et les autres pays en cause ont posé est du domaine de l'avenir. Mais je suis assez hardi pour prédire que, lorsque le fond de cette affaire sera révélé, on constatera que le Royaume-Uni a eu raison dans la circonstance;...

L'honorable M. Horner: Très bien!

L'honorable M. Roebuck: ... et, de plus, quand tous les jetons seront sur la table, on verra qu'il a adopté le seul cours possible ou sage en l'occurrence.

J'ai la forte tentation de citer à ce point de mon discours ces mots que Shakespeare met dans la bouche de Polonius conseillant son fils:

Beware of entrance to a quarrel;...

Je suis convaincu que les membres du cabinet britannique ont étudié minutieusement les faits avant de passer à l'action. Je pense qu'ils ont pris garde de ne pas se mêler à une querelle et n'ont pas choisi à la légère et sans réflexion la voie suivie. Mais les mots qui viennent après ceux que j'ai cités me semblent encore plus appropriés en ce moment:

But being in, bear't, that th'opposed may beware of thee.

Maintenant que nous y sommes mêlés, comme la Grande-Bretagne et nous tous de l'Occident, je dirai que nous devons faire en sorte que nos ennemis nous craignent et que nous ne devons pas admettre de défaillance.

Je peux aussi citer avec à propos ces paroles du Livre de Josué:

Soyez forts et très courageux...

Voilà ce que nous devrions être aujourd'hui.

Honorables sénateurs, je commence à en avoir assez du rôle que l'Ouest joue à l'égard

de la Russie depuis l'explosion de la première bombe atomique. Nous avons tellement cherché à éviter une guerre nucléaire que nous avons été les victimes d'un chantage en d'innombrables occasions. Or, Dieu sait que je ne suis pas un militariste et que je suis loin d'être chauvin. Je hais la guerre et je ferais de grands sacrifices pour l'éviter. Mais il m'est impossible d'accepter le principe d'après lequel il faut garder la paix à tout prix.

Je relève un article paru le 7 novembre dans le *Globe and Mail* de Toronto et qui, à certains points de vue, traduit mes opinions sur la question. Voici:

L'HEURE EST VENUE DE S'ARMER DE COURAGE

Depuis onze ans déjà, les puissances de l'Ouest sont les victimes de pressions d'ordre moral et d'une menace de guerre atomique... Ces deux genres de chantage ont eu le même effet: ils ont empêché les puissances de l'Ouest d'utiliser la force au moment et à l'endroit où il aurait fallu l'employer. Les auteurs des pressions d'ordre moral leur répétaient que l'emploi de la force équivaldrait à une "agression", que cela révolterait l'"opinion mondiale" (en parlant de l'opinion de la Nouvelle-Delhi), et que la seule bonne façon de régler les différends était de les confier aux Nations Unies. Ceux qui brandissaient la menace d'une guerre atomique leur disaient que l'emploi de la force pouvait déclencher un conflit; que si la guerre éclatait, les Russes ou les Américains pouvaient bien s'y engager; et que si les Russes ou les Américains s'en mêlaient, ils pourraient bien se servir d'armes atomiques. Cela,—pour citer un extrait de 5.789.634 discours prononcés aux Nations Unies et ailleurs,—"entraînerait la fin de la civilisation actuelle".

De sorte que les Puissances occidentales ont payé. Et, comme dans n'importe quel genre de chantage, on a constamment exigé de nouveaux versements toujours plus considérables. Les choses en sont venues à un point où la plus petite république de rien du tout, le dictateur le plus mal léché pouvaient faire n'importe quoi aux Puissances occidentales. Ils pouvaient voler leurs biens, maltraiter leurs ressortissants, déchirer les traités signés avec elles, ils pouvaient tout faire. Et elles ne pouvaient lever le doigt pour les arrêter,—sauf aux Nations Unies, qui ne pouvaient pas davantage leur mettre de frein.

Je crois avoir raison de dire que je commence à en avoir assez de ce genre de choses.

J'ai ici une autre nouvelle qui a paru dans le journal de ce matin et qui a pour titre:

L'Égypte donne à entendre qu'il y aura guerre si l'envahisseur ne se retire pas

Et un des conseillers du dictateur de l'Égypte s'exprime de la façon suivante:

L'Égypte a demandé au secrétaire général des Nations Unies, M. Hammarskjöld, de fixer un délai qui sera assigné aux troupes anglo-franco-israéliennes pour se retirer de l'Égypte.

Et il poursuit:

Dans le cas où les envahisseurs ne tiendraient pas compte des décisions des Nations Unies, l'Égypte pourra alors prendre plusieurs mesures, qu'elle ne saurait divulguer pour l'instant, mais je ne puis promettre que ces mesures ne conduiront pas à une guerre mondiale.

Cela revient à dire ceci: nous devons faire ce que nous dicte l'Égypte, ou bien elle nous menace d'une guerre mondiale.

Pour ma part, je redoute une guerre mondiale. Je ne la veux pas, mais il me semble que le dictateur d'Égypte a encore plus raison que nous de redouter une guerre mondiale. Qu'il se rappelle le sort de certains autres dictateurs au cours de guerres mondiales. Je tenterai volontiers tous les efforts pour éviter un conflit armé, mais je ne suis guère disposé à accepter d'ordres d'un petit dictateur mal léché, ni à laisser fixer notre ligne de conduite par le Caire, sous la menace voilée d'une guerre mondiale ou d'une attaque par la Russie, menace qui nous est transmise par quelque porte-parole de la Russie. D'autre part, j'ai bien aimé la déclaration récemment formulée à la Chambre des communes britannique par le très honorable R. A. Butler qui, en réponse à une interpellation, a répliqué que l'Angleterre ne se prêtera au chantage de personne. J'espère bien et je crois qu'il ne parlait pas à la légère.

A propos du chantage où entre en jeu la crainte de la Russie, je me rappelle que j'étais à Berlin en 1948; je m'y étais rendu par le pont aérien. Mes collègues se souviennent qu'à ce moment-là les autorités soviétiques avaient décidé de buter les alliés hors de Berlin, pour transformer l'ancienne capitale allemande en une ville russe. A cette fin ils avaient fermé les routes et les voies ferroviaires qui reliaient Berlin aux États de l'Ouest. Les alliés ont répliqué, avec une diplomatie consommée à mon sens, en organisant le pont aérien et l'on chargea le général Clay, alors chef de l'état-major des puissances alliées en Allemagne, d'avertir les Russes que s'ils nuisaient au pont aérien, nous nous percerions un chemin à coup de canon. Nous n'avons pas eu à recourir à ce moyen parce que les Russes ne sont pas intervenus. Ils ont battu en retraite et le pont aérien demeure une des initiatives dont le monde occidental a raison d'être fier.

A cette époque j'ai eu une entrevue avec le général Clay et je me rappelle une des impressions qu'il m'a communiquées. C'était une pensée remplie de sagesse que son expérience récente lui avait inspirée. "Les hommes du Kremlin, m'a-t-il dit, sont des maîtres esbroufeurs, mais ils n'aiment pas à courir de risques." Cette pensée m'est souvent revenue à l'esprit quand les circonstances s'y prêtaient. Les gens du Kremlin savent jeter la poudre aux yeux, mais n'aiment pas à courir de risques. Il me semble que si la Russie prépare une guerre mondiale contre les puissances de l'Ouest, elle la déclenchera au moment qu'elle choisira et que nous ne pourrions pas y parer. Nous ne le pourrions

certes pas en réduisant nos effectifs ni en affaiblissant nos positions d'ici là à cause de craintes de notre part ou à cause de menaces de sa part.

Je tiens maintenant de tels propos pour souligner la totale inutilité des manœuvres d'apaisement.

Mes commentaires me portent à poser la question suivante: quel est l'objectif russe? est-ce une guerre universelle dans laquelle toute la terre sera entraînée? Ce n'est pas mon avis. Quand les Russes professent leur amour pour la paix, la démocratie et le reste, c'est pour moi une fumisterie qui ne m'impressionne aucunement. Mais je crois qu'ils désirent sincèrement sauver leur peau et j'estime que les hommes du Kremlin n'ont pas oublié le sort qu'on a fait à Hitler. Comme le disait alors le général Clay, ils n'aiment pas les risques. S'il est vrai, comme on l'a signalé, que le président Eisenhower a averti les Russes que s'ils envoyaient des "volontaires" au Moyen-Orient, les États-Unis s'y opposeraient, les Russes n'enverront pas de "volontaires" au Moyen-Orient.

Comme je ne connais pas assez les faits et que je ne puis prévoir l'avenir, je ne saurais donc dire si la Grande-Bretagne et la France devraient rester à demeure maîtresses du canal de Suez. Dans le cas de l'affirmative, j'espère qu'elles auront le courage de leurs convictions. Cependant, j'ajouterai que, si l'on étudie bien la situation, la Grande-Bretagne et la France ne devraient pas retirer leurs troupes du Moyen-Orient tant qu'on ne sera pas arrivé à un plan satisfaisant selon lequel le fonctionnement et le contrôle de cette voie essentielle à la navigation mondiale relèveraient d'une autorité internationale. Elles ne devraient pas retirer leurs troupes du Moyen-Orient où la situation est actuellement embrouillée, tant que la sécurité d'Israël ne sera pas assurée et tant que la force militaire des Nations Unies n'y sera pas suffisante pour veiller au maintien de cette garantie.

Mes collègues me pardonneront, je l'espère, de commenter les nombreuses accusations d'agression portées contre Israël durant la récente campagne de Sinaï. Mes collègues se souviennent que j'ai passé près d'un mois en Israël il y a tout juste un an. J'y ai étudié le peuple et ses problèmes. Les Arabes ont effectué plusieurs coups de main pendant mon séjour là-bas, et j'ai l'avantage d'avoir eu quelques contacts avec les victimes de ces raids. Très peu de Canadiens, à mon avis, savent ce que cela signifie que de se mettre au lit tous les soirs avec la crainte d'être assassiné avant le lever du soleil.

Le 29 novembre 1947, la Grande-Bretagne s'est départie de la responsabilité de son mandat en Palestine, le nouvel État d'Israël

fut créé et ses frontières furent délimitées par une résolution des Nations Unies. Le 15 mai 1948, moins de six mois après l'adoption de cette résolution, cinq armées,—au mépris de la résolution des Nations Unies, au mépris d'un mandat mondial et au mépris de l'opinion publique du monde entier,—cinq armées venant d'Égypte, du Liban, de la Syrie, de la Jordanie et de l'Iran, ont violé les frontières d'Israël pour se livrer à la conquête, au pillage et au meurtre. Les forces des envahisseurs étaient fort bien armées, tandis que la population attaquée avait presque les mains vides. Et pourtant, par quelque miracle que je n'ai jamais pu comprendre tout à fait, les héroïques citoyens de ce petit État sont parvenus à battre ces cinq armées et à les repousser hors de leur pays. Je n'ai pas tort de dire que cet exploit tient en quelque sorte du miracle, mais il fut bel et bien réalisé. La preuve en est l'armistice qui a été signé grâce au travail de médiation et à l'intelligence de M. Bunche, des Nations Unies.

Malgré la signature de ces accords et en violation de leurs clauses, l'Égypte et ses alliés déclarèrent que l'état de guerre entre eux et Israël existait toujours. Ils refusèrent tout commerce avec Israël et ses ressortissants, établirent un blocus tout au long des frontières de cet État, se rendirent coupables d'une longue suite d'actes mesquins et se comportèrent en mauvais voisins. Bien plus, l'Égypte interdit aux navires israéliens de passer par la voie internationale que constitue le canal de Suez, leur fermèrent l'accès du golfe d'Akaba qui, comme le savent mes collègues, est un prolongement de la mer Rouge; la ville d'Eilat, située sur le golfe d'Akaba servait de port d'accès à Israël. Ce qui est pis, durant huit longues années, les voisins d'Israël ont envoyé en maraude en deçà de ses frontières des bandes d'assassins assoiffés de sang qui, à la faveur de la nuit, ont incendié les maisons et les granges de ses habitants, ont détruit leurs biens, ont volé tout ce qui pouvait s'emporter et ont assassiné les citoyens de ces régions. Poussé au désespoir, le gouvernement d'Israël a riposté, mais au moyen de ses troupes et sous strict commandement. Les Israéliens ne se sont pas attaqués aux femmes ni aux enfants. Ils se sont attaqués aux établissements militaires des gouvernements responsables des actes commis par les bandits assassins qui avaient envahi leur pays.

Israël soutient que cinq cents citoyens israéliens ont été tués ou blessés entre le moment où s'est conclu l'armistice et le 1^{er} mars 1955,—cinq cents citoyens innocents de l'État d'Israël! Depuis, le rythme des massacres s'est considérablement accru. J'ai appris

dernièrement que vingt-quatre citoyens d'Israël avaient été victimes en une seule semaine de mines semées sur les routes, de guet-apens, ou de coups de feu tirés au hasard. Durant toutes ces années, Israël espérait que le temps mettrait fin ou du moins atténuerait la triste haine inspiratrice de ces crimes; il a choisi de ne pas faire de cas des arrogantes menaces du dictateur de l'Égypte qui prônait qu'Israël serait de nouveau envahi et que sa population serait massacrée.

Mais on ne pouvait plus ne pas tenir compte de ces menaces renouvelées et des incursions de plus en plus fréquentes lorsqu'en septembre 1955, les Russes se mirent de la partie en livrant à l'Égypte et, par l'entremise de l'Égypte aux autres États arabes, des quantités considérables d'armes et de munitions qui avaient été achetées, tout au moins par l'Égypte, avec l'intention avouée d'attaquer Israël.

Le dénouement s'est produit dernièrement alors que l'Égypte s'est entendue avec la Syrie et la Jordanie pour unifier le commandement de leurs forces conjuguées dans le but exprès d'annihiler la population de l'État d'Israël. En même temps l'Égypte accélérât le rythme de ces raids illégaux et meurtriers menés la nuit par des bandes de maraudeurs. A mon sens, ces raids visaient à désorganiser l'économie d'Israël et à pousser aussi l'État d'Israël à commettre quelque acte désespéré qui pourrait servir plus tard d'excuse à l'invasion imminente. Par malheur pour l'Égypte, ses provocations ont dépassé l'objectif qu'elle avait prévu, et, le 29 octobre 1956, les armées d'Israël ont franchi la frontière égyptienne pour pénétrer dans la péninsule de Sinaï. Les honorables sénateurs sont au courant des événements subséquents. Il serait intéressant de passer en revue la campagne de Sinaï, mais je n'ai pas l'intention de m'étendre là-dessus. Ces événements sont trop récents pour qu'on puisse en estimer l'importance historique. Néanmoins, j'ai jugé bon d'énumérer ceux qui avaient précédé la campagne et que je connais très bien, car en dépit de la réalité, les journaux et bien des gens on toujours qualifié Israël d'agresseur dans la campagne de Sinaï.

Honorables sénateurs, ce n'est pas Israël qui a cherché à étouffer l'Égypte par un blocus illégal et par la destruction de sa navigation; ce n'est pas Israël qui a tenté de ruiner l'Égypte par des raids meurtriers sur ses habitants et ses villes. Ce n'est pas Israël qui a menacé d'annihiler l'Égypte par une invasion armée et par des massacres. C'est l'Égypte qui porte la responsabilité de ces actions barbares et de ces menaces contre l'État d'Israël.

Il est bon que nous comprenions la situation dans toute sa réalité, parce qu'à mon sens,

elle justifie l'opinion que j'ai formulée au début de mon discours, ainsi que la conclusion que je tire maintenant soit, en premier lieu, que la Grande-Bretagne et la France ne devraient pas quitter la région de Suez tant qu'on n'en sera pas venu à une entente satisfaisante d'après laquelle le canal relèverait des Nations Unies; puis, en second lieu, tant que la sécurité d'Israël ne sera pas garantie et, en troisième lieu, tant que la force des Nations Unies dans ces parages ne sera pas suffisante pour assurer le maintien de cette garantie.

En terminant, qu'il me soit permis d'affirmer que, comme tous mes collègues d'ailleurs, il me tarde de voir poindre le jour où de leurs glaives les nations forgeront des charmes.

J'approuve sans réserve le jugement dont a fait preuve notre secrétaire d'État dans ses efforts pour sauvegarder la paix et pour rétablir le respect des lois en Orient. Mais je signale à mes collègues, que la loi, sans la force voulue pour la faire respecter, est un vain mot. Mon collègue d'Ottawa (l'honorable M. Lambert) a dit:

Il n'y a qu'une chose de pire que l'injustice, c'est la justice privée de son glaive.

Le jour viendra où nous aurons un tribunal constitué pour se prononcer sur la justice parmi les peuples de la terre et muni de l'autorité requise pour faire observer ses décrets. Si les pays de l'Ouest sont les seuls qui soient tenus d'accepter les décisions des Nations Unies, de sorte que nous soyons désarmés à la première attaque, et que ces décisions ne lient aucunement nos adversaires, alors nous n'avons plus qu'à nous retirer des Nations Unies. Mais nous espérons tous que les Nations Unies se perpétuent, qu'elles soient fortes, et qu'armées d'une force policière, elles puissent voler au secours de la justice n'importe où au monde. L'heure viendra,—et si elle point à l'horizon, le Canada y est peut-être pour quelque chose,—où la justice internationale régnera sur toute la terre.

Nous voulons tous voir le jour où les nations forgeront de leurs glaives des hoyaux, mais ce n'est pas ainsi qu'elles agissent à l'heure actuelle. Elles ne s'en tiennent pas à la justice, mais à la force. Le seul moyen d'obtenir un monde où les hommes, la justice et la démocratie soient sauvés c'est d'avoir une Organisation des Nations Unies, qui puisse servir de tribunal et qui dispose d'une puissance suffisante pour imposer ses décrets.

D'ici là, honorables sénateurs, il nous incombe à nous qui exerçons quelque influence dans le domaine des affaires de la nation, de voir les faits tels qu'ils sont. Il nous faut vivre dans le monde tel qu'il est, non pas tel que nous le voudrions. N'abandonnons pas

nos amis. Soyons prêts à saisir les occasions qui se présentent toujours à ceux qui respectent la justice. Soyons forts parce qu'étant forts nous jouirons d'une plus grande sécurité que si nous sommes faibles.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Euler: Puis-je poser une question à mon honorable ami de Toronto-Trinity? Si j'ai bien compris, il faudrait, à son avis, une garantie de sécurité pour Israël. N'y a-t-il pas un accord entre les États-Unis et la Grande-Bretagne voulant que ces deux nations se portent à l'aide de l'Égypte ou d'Israël si l'un ou l'autre de ces pays était attaqué?

L'honorable M. Roebuck: La Grande-Bretagne, la France et les États-Unis ont fait une déclaration à cet effet, mais je signale à mon ami qu'il y avait sur la frontière d'Israël une accumulation d'armes et de munitions évaluée à plusieurs millions de dollars, et que les incursions outre frontière se sont poursuivies sans aucune intervention de la part des trois puissances. Cette déclaration était plutôt platonique que pratique.

L'honorable M. Euler: Évidemment.

L'honorable M. Roebuck: J'ai soutenu qu'un arrangement de cette nature doit être appuyé par la force si l'on veut en garantir l'observance.

L'honorable W. Rupert Davies: Honorables sénateurs, au début de mon humble contribution au débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, je désire féliciter, comme l'ont fait les préopinants, le motionnaire (l'honorable M. Wall) et le second motionnaire (l'honorable M. Fournier) de l'adresse en réponse à ce bref mais important document. Tout en suivant attentivement les propos de mes honorables collègues, je me suis demandé s'ils étaient aussi nerveux que je l'étais moi-même lorsque j'ai eu l'honneur de proposer l'adresse en réponse au discours du trône qui a marqué l'ouverture de la session de 1942. Mes observations d'alors n'avaient pas de quoi faire trembler le monde, mais je me suis senti tout à fait regaillardi quand un bon vieux sénateur vint me dire, en me regardant droit dans les yeux et le plus sérieusement du monde, qu'il n'avait jamais entendu de meilleur discours au Sénat. Je serais peut-être demeuré très fier de moi si, une semaine plus tard, je ne l'avais entendu répéter la même chose à un autre sénateur qui siégeait de l'autre côté de l'enceinte.

Tout comme mon honorable ami le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig), étant un homme simple et ignorant,—ce que l'honorable chef de l'opposition n'est certes pas,—je n'ai pu suivre le discours du second parrain de la motion, car il parlait en français. Quand

j'entends un discours en français, je me rappelle toujours un passage d'un vieil hymne populaire:

Tell me the story simply,
As to a little child.

Mais je voyais par la façon dont l'honorable sénateur gesticulait et par les sourires sur les visages de ceux qui comprenaient ce que j'appelle un français à tir rapide, qu'il prononçait là un discours efficace et intéressant et je désire le féliciter. Je désire également féliciter le sénateur d'Alma (l'honorable M. Molson) pour l'excellent discours qu'il a prononcé ici hier après-midi.

Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention de discuter à fond le discours du trône. Toutefois, j'estime qu'il est de mon devoir d'énoncer quelques observations afin d'expliquer la position où je me suis trouvé et où se sont trouvés aussi sans doute plusieurs autres Canadiens nés en Grande-Bretagne, lorsque l'Angleterre et la France sont militairement intervenus pour mettre fin aux hostilités entre Israël et l'Égypte par suite de l'invasion de la péninsule du Sinaï par les troupes israéliennes, le 29 octobre.

Avant d'aborder le problème du Moyen-Orient, j'aimerais déclarer que j'approuve entièrement tout ce que le peuple canadien fait actuellement pour la Hongrie. L'attaque de la Hongrie par la Russie soviétique a été brutale et cruelle. Il y a quinze ans j'ai passé plusieurs jours en Hongrie. Je me souviens très bien de la belle ville de Budapest où j'avais séjourné durant une fin de semaine et de l'affabilité et de l'hospitalité des Hongrois que j'ai rencontrés. Il est terrible de voir que bien que le 9 décembre 1948, les Nations Unies aient adopté une mesure interdisant le crime de génocide, la Russie ait pu envahir la Hongrie et massacrer nombre de ses habitants et que nous ne puissions rien y faire.

Mais ce dont je veux surtout parler présentement, c'est de la situation au Moyen-Orient. Je dois avouer que pour un moment j'en ai été tout abasourdi. J'étais loin d'être sûr que le geste de la Grande-Bretagne et de la France ait été un geste sage, bien que, j'en étais convaincu, leur intervention ne s'inspirait d'aucun désir de dominer l'Égypte, mais qu'elles agissaient plutôt dans ce qu'elles croyaient être l'intérêt de la paix. Elles tentaient de mettre fin aux hostilités entre Israël et l'Égypte et d'épargner au canal de Suez de graves dégâts.

J'ai dû me rappeler que sir Anthony Eden était un homme d'État expérimenté et pondéré, qu'il a eu une longue carrière diplomatique où il s'est distingué, et au cours de laquelle il a occupé pendant plusieurs années le poste de secrétaire d'État aux Affaires étrangères en Grande-Bretagne. Je me suis

aussi rappelé que les Britanniques l'avaient choisi comme successeur à leur grand premier ministre d'alors, sir Winston Churchill et qu'aux élections générales son choix avait été ratifié par la nation qui lui a conféré une majorité de 60 sièges à la Chambre des communes. Je me suis en outre rappelé, honorables sénateurs, que sir Anthony Eden est chevalier de l'Ordre de la Jarretière, ce magnifique ordre anglais de chevalerie dont les membres triés sur le volet doivent en général faire preuve d'une plus grande pureté d'intention, d'une plus grande bravoure dans leurs actions et d'une plus grande humanité dans leur conduite que le commun des hommes. J'ai dû me rappeler aussi que le secrétaire actuel aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, M. Selwyn Lloyd, avec qui j'ai eu une agréable conversation à une réception au Rideau Club, le printemps dernier, est un compatriote des Galles, qui a eu une carrière distinguée. A titre de *Recorder* de la vieille ville romaine de Chester, il rend depuis quelques années d'importantes décisions. Ces deux hommes et leurs collègues du cabinet ne sont ni exaltés, ni impétueux, ni inconstants. Ce sont de grands hommes d'État et je suis convaincu qu'ils n'ont pas oublié un seul instant l'importance de peser et d'étudier la portée de toute mesure qu'ils pourraient prendre.

Je me suis souvenu que, depuis la saisie du canal de Suez par le colonel Nasser et l'apparente négligence de la part des Nations Unies à prendre quelque mesure rapide et définitive à ce sujet, sir Anthony Eden et son gouvernement se sont trouvés aux prises avec de graves problèmes. Les États-Unis ne leur ont accordé que peu de sympathie et il n'y a pas lieu de s'en étonner si l'on pense aux élections présidentielles qui approchaient.

Tout d'abord, j'approuve d'emblée l'attitude que le Canada a prise aux Nations Unies. Je préconise sans réserve, si on peut la trouver, la solution pacifique de la présente crise mondiale. Nous ne devons rien négliger à cet égard. Comme nous l'a rappelé le leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald) hier, si nous ne trouvons pas la solution pacifique, c'est peut-être la fin du monde qui nous guette. J'appuie sans réserve l'idée d'une force policière des Nations Unies; je suis très fier que nous la devions au Canada et que cette force sera commandée par un général canadien. Je reviendrai tantôt sur la question d'une force de police internationale.

Mais je veux auparavant dire un mot des pressions exercées sur le Gouvernement britannique et des affirmations paisibles mais bien explicites qui ont paru dans certains journaux à l'effet que la population britannique comptait sur sir Anthony Eden et sur

son Gouvernement pour sauvegarder ses intérêts coûte que coûte.

On a peut-être raison de dire que l'Angleterre et la France ont forcé le sens de l'article 52 de la charte des Nations Unies lorsqu'elles ont expédié des armées en Égypte. Mais vu la saisie du canal de Suez par le colonel Nasser et la possibilité des dommages qu'entraînerait au canal une guerre en règle entre Israël et l'Égypte, la France et l'Angleterre ont bien pu croire qu'elles agissaient, dans une certaine mesure, pour défendre leurs propres droits. La question est discutable et elle a donné lieu à une controverse dans les journaux britanniques. N'allons pas oublier, cependant, que le canal de Suez revêt beaucoup plus d'importance pour l'Angleterre et la France que pour le Canada ou les États-Unis. Nous n'avons donc pas à nous étonner que ces pays voient la question d'un autre œil que nous.

L'honorable M. Lamberg: Mon honorable ami me permet-il de l'interrompre ici pour lui poser une question? Pourrait-il, grâce à son expérience des affaires en Angleterre, nous fournir quelques renseignements sur la Compagnie du canal de Suez et sur son administration financière depuis 1888?

L'honorable M. Davies: La Compagnie du canal de Suez a son siège social à Paris. Il fut souvent question de la compagnie dans les journaux, et il se peut que l'administration du canal ait eu à faire face à de nombreuses difficultés. Pendant mon séjour en Grande-Bretagne, j'ai lu dans un journal une déclaration d'après laquelle les bénéfices d'exploitation du canal s'élevaient l'an dernier à 255 p. 100, et que la compagnie ne dépensait pas autant qu'elle devait peut-être pour des améliorations au canal, y compris probablement son élargissement. Je regrette, mais c'est à peu près tout ce que je peux dire au sujet de la compagnie.

Durant mon séjour en Grande-Bretagne, en août et septembre derniers, j'ai parcouru chaque jour la plupart des journaux les plus importants du pays. Étant moi-même journaliste, et habitué de tous les journaux britanniques les plus influents, je suis peut-être mieux placé que la plupart des gens pour reconnaître la juste valeur des opinions éditoriales.

Quelques-uns des journaux britanniques ont vertement critiqués sir Anthony Eden et son Gouvernement dès la saisie par Nasser du canal de Suez et l'envoi, par le gouvernement britannique, en guise de précaution, de troupes à Chypre. Ils ont parlé de "rodomontades" et ont tenté de se persuader eux-mêmes et de persuader d'autres gens que l'envoi

de troupes à Chypre était motivé par un sinistre dessein. Ils avaient dit la même chose à l'époque de Munich, et après aussi. Ces journaux ne sont jamais favorables à un gouvernement conservateur, et ils voyaient là une bonne occasion de lui lancer quelques pierres. Je le répète, sir Anthony Eden est chevalier de l'Ordre de la Jarretière, et il n'aurait sûrement pas reçu cet honneur s'il n'était un homme honorable. Sir Anthony a prononcé un discours à la radio au cours de la semaine du 6 août, traitant de la question du canal de Suez. On peut résumer ses observations en trois phrases que le *Sunday Times* de Londres citait dans son numéro du 12 août. Ce journal, que plusieurs d'entre vous connaissent bien, appartient à lord Kemsly. Sir Anthony a dit:

Premièrement, la libre navigation dans le canal est d'importance vitale à l'économie de la Grande-Bretagne. Deuxièmement soumettre cet intérêt vital à la volonté d'une seule puissance, surtout d'une puissance qui s'est déjà montrée indigne de confiance, est une chose que nous ne saurions accepter. Troisièmement,...

Et j'aimerais appeler tout particulièrement l'attention sur ceci:

...nous ne cherchons pas à résoudre le problème par la force mais au moyen de l'entente internationale la plus libérale.

Telle a été l'opinion exprimée par sir Anthony Eden au cours de la première semaine d'août. Le *Sunday Times* a affirmé que rien dans ces trois points ne motivait les accusations formulées par l'Égypte et ses sympathisants et aussi par certains critiques en Grande-Bretagne, qui ont dit qu'on avait brandi des sabres, qu'on avait fait preuve de chauvinisme et qu'on avait répudié les Nations Unies.

Le *Sunday Times* ajouta qu'étant donné la déclaration de sir Anthony Eden, il serait logique que la Grande-Bretagne organisât sa défense militaire en vue de parer à toute éventualité. Ce journal donnait à entendre qu'il se croyait appuyé par la plus grande partie des Anglais amis de la paix et respectueux des engagements de leur pays envers les autres pays, mais qui s'opposaient à ce que l'Angleterre fût poussée au pied du mur par quelque autre État que ce soit.

Ce journal a traité de la question assez à fond. J'aimerais à citer le dernier alinéa de son éditorial pour faire comprendre ce que j'entends en disant qu'indirectement sinon directement, on a exhorté sir Anthony Eden à surveiller les intérêts de la Grande-Bretagne. Voici ce qu'ajoutait le *Sunday Times* en terminant:

Nos préparatifs militaires n'ont aucun caractère agressif; ce sont des mesures de précaution et, comme telles elles sont absolument nécessaires. Gardons notre sang-froid et parons aux événements.

Le *Times* de Londres, qui comme chacun sait est un excellent journal, indépendant de tout parti politique mais qui normalement appuie le Gouvernement de l'heure, publiait le mardi 14 août un éditorial où il faisait observer dans quelle situation critique se trouverait la Grande-Bretagne si on lui coupait ses approvisionnements de pétrole venant du Moyen-Orient. Il signalait qu'avant la seconde guerre mondiale, la plus grande partie des approvisionnements de pétrole de la Grande-Bretagne venait de l'hémisphère occidental et que même jusqu'en 1948 les deux tiers provenaient des Antilles et des États-Unis, mais que 8 ans plus tard, soit en 1955, les quatre cinquièmes des importations de pétrole de la Grande-Bretagne venaient du Moyen-Orient.

Je tente de signaler quelques-unes des graves difficultés d'ordre économique auxquelles la Grande-Bretagne devait faire face par suite de la saisie du canal de Suez par le colonel Nasser.

En 1955, près d'un million et demi de tonnes de pétrole en provenance du Moyen-Orient ont été consacrées à la production de l'acier en Grande-Bretagne; 300,000 tonnes à la fabrication du verre et de la céramique; plus de 500,000 tonnes à la fabrication de la gazoline; 176,000 tonnes à l'Administration de la *Central Electric*; et plus de 800,000 tonnes au chauffage central. L'an dernier 67 millions de tonnes de pétrole du Moyen-Orient ont passé par le canal et sur ce nombre, 14 millions de tonnes étaient destinées à l'Amérique du Nord. Environ 40 millions de tonnes ont été transportées par pipe-line de la région méditerranéenne. Un peu plus de la moitié du pétrole destiné à l'Europe et plus de la moitié de la quantité destinée à la Grande-Bretagne ont emprunté le canal de Suez.

Je cite ces chiffres pour montrer jusqu'à quel point le blocage du canal est grave pour la Grande-Bretagne. Qu'on me permette de citer la dernière phrase de l'article du *Times* de Londres:

Nasser, par cet acte de brigandage...

Veillez noter le terme de brigandage.

...a proféré une menace aux pays du Moyen-Orient tout autant qu'à la Grande-Bretagne.

Chaque jour les journaux de Grande-Bretagne ont exercé de nouvelles pressions. Des lettres ont été publiées où l'on qualifiait Nasser de dictateur, où l'on signalait les dangers économiques qui menaçaient l'Angleterre si l'on ne maintenait pas le canal ouvert et libre, où l'on conseillait aux bateaux de ne pas payer les droits à la nouvelle Administration nationale égyptienne du canal et où l'on déclarait que seule l'internationalisation de la zone du canal pouvait fournir

une garantie suffisante contre le refus de l'Égypte de permettre à Israël et aux autres nations qu'elle ne tenait pas en amitié, d'utiliser le canal. Tous les honorables sénateurs le savent, l'Égypte interdit à Israël depuis cinq ans l'accès du canal, malgré la résolution adoptée par les Nations Unies lui enjoignant de mettre fin à cette interdiction.

Tous les jours, j'ai parcouru attentivement ces articles et les lettres ouvertes qui figurent dans la tribune libre et je me demandais ce qui en sortirait. Le *Times*, dans un premier-Londres publié le 27 août, a vertement tancé ceux qui auraient été tentés de sympathiser avec Nasser et de trouver à redire à la ligne de conduite britannique. L'auteur de l'article citait à l'appui de sa thèse plusieurs compétences pour démontrer qu'aux yeux des dirigeants politiques responsables en Angleterre, la saisie du canal par le colonel Nasser constituait un acte très hostile à l'Angleterre, un acte qui avait gravement déplu à celle-ci. Il citait M. Gaitskell, le chef de l'opposition, M. Herbert Morrison, un autre chef éminent du parti travailliste, selon lequel Nasser avait agi à l'encontre du droit des peuples et de la bonne foi internationale. M. Morrison ne ménageait pas ses blâmes envers les Anglais qui, après avoir vilipendé pendant des années ce qu'il pouvait y avoir de chauvinisme, d'impérialisme ou de nationalisme excessif en Angleterre et après avoir bénéficié des avantages qu'il y a à vivre en Angleterre, consacraient maintenant tous leurs loisirs à louer des pays comme l'Égypte. Le *Times* critiquait ouvertement les personnes qui faisaient un saint de Makarios, exilé de Chypre ou celles qui s'efforcent de convaincre de cruauté et d'oppression les soldats britanniques qui s'occupent de rétablir l'ordre dans les régions en révolte. Le journal ajoutait que dans l'esprit de certains, le colonialisme était affaire de géographie. On ne trouvait nullement à redire à ce que la Russie, la Chine ou quelque autre puissance continentale envahissent, asservissent, gouvernent ou même détruisent un pays voisin. En pareil cas, on pouvait, en silence, abolir les droits les plus élémentaires et se livrer aux excès les plus révoltants. Ces mots furent écrits avant le viol de la Hongrie par les troupes de l'Union soviétique. Mais, disait le *Times*, si la Grande-Bretagne cherche à maintenir la paix et l'ordre dans un territoire qu'elle prépare à l'autonomie, dans un territoire où elle enseigne aux gens à marcher avant de courir, un grand cri de colonialisme retentit.

Honorables sénateurs, permettez-moi de citer davantage du même article afin de démontrer ce que j'appelle la pression indirecte qui fut exercée sur le premier ministre de Grande-Bretagne et sur son gouvernement,

pression qui a sans doute influé sur leur décision de s'allier à la France et d'envoyer des troupes en Égypte. Voici ce qu'écrivait le *Times*:

Tout cela fait partie d'un déplorable abandon de responsabilité qui a tant sapé l'efficacité de notre vie nationale et de notre prestige international.

Il poursuit:

L'opinion publique, malgré ce que les dissidents disent avec colère, est remarquablement ferme. Naturellement, elle veut qu'on évite tout recours à la force. Tous désirent la même chose, et nous osons croire que personne n'y tient plus que le Gouvernement britannique. Mais...

—il semble toujours y avoir un "mais"— cela ne veut pas dire que parce qu'on n'y peut guère, il vaut mieux oublier toute l'affaire ou excuser les coupables.

Et remarquez la phrase suivante:

Les nations ne vivent que par la défense vigoureuse de leurs intérêts. Même M. Nehru, qui si consciencieusement sermonne le reste du monde, se départit d'aucun de ses atouts au Cachemire.

Et, faisant indirectement pression sur le Gouvernement en rappelant les temps passés, l'éditorial conclut ainsi:

Comme nous le rappelait M. G. M. Trevelyan, il y a bien des années, deux événements ont amené la chute de Venise: le blocage, par les Turcs, des routes empruntés par les caravanes et la découverte de la route du Cap et celle de l'Amérique.

Sans doute est-il bon que notre industrie touristique soit florissante et que nous soyons les vainqueurs des épreuves sportives. Mais les pays ne vivent pas uniquement de leurs actions spectaculaires. Le peuple, tout silencieux qu'il soit, le sait mieux que les critiques. Et ce peuple veut toujours la grandeur de l'Angleterre.

Voilà ce qu'écrivait le *Times* de Londres. J'ai par-devers moi un assez bon nombre de coupures d'autres journaux dont plusieurs émettent des opinions de même veine. Est-il étonnant que, lorsque le grand journal londonien *Times*, connu pendant de longues années sous le nom de "Jupiter tonnant" a dit au Gouvernement que le peuple anglais voulait toujours la grandeur de l'Angleterre, sir Anthony Eden se soit demandé s'il remplissait bien son devoir en ne faisant pas en sorte que la Grande-Bretagne soit en mesure d'intervenir en Égypte si les Nations Unies ne le faisaient pas elles-mêmes et sans tarder?

Je n'affirme pas que sir Anthony Eden, M. Selwyn Lloyd et d'autres ont agi comme ils devaient. J'affirme, cependant qu'ils ont agi comme la presse et la majorité des Anglais s'y attendaient. Lorsque l'aviation britannique a commencé à bombarder les aéroports égyptiens, il s'est élevé bien entendu de fortes protestations,—dans les journaux de Grande-Bretagne tout comme dans ceux de l'étranger. Mais ces protestations ont pas mal baissé le ton en Angleterre aujourd'hui. Bien des journaux prétendaient que ce qu'avait

fait le Gouvernement était contraire aux désirs du peuple. Toutefois, si l'on en croit un bulletin de l'agence Reuter du 15 novembre, le dernier sondage de l'opinion publique démontre que 53 p. 100 des habitants de la Grande-Bretagne approuvent maintenant les mesures prises par sir Anthony Eden et son Gouvernement.

Honorables sénateurs, je regrette d'avoir été si long. Ce n'était pas mon intention lorsque je me suis mis à préparer mes observations. Mais à mesure que j'avancais, j'avais l'impression que je devais tenter d'expliquer qu'à mon sens l'action posée par sir Anthony Eden et son Gouvernement n'avait pas été prise sans réflexion, ni avec impétuosité, ni dans un but impérialiste, mais qu'on l'avait soigneusement pesée et qu'il y avait lieu de conclure qu'elle serait appuyée par l'opinion publique sérieuse. Cette action étonna le monde. Les gens n'en revenaient pas et se demandaient si c'était le début d'une autre guerre mondiale. Cet étonnement fut même partagé par certains membres des Communes britanniques. On compte actuellement environ 3 millions de libéraux ayant le droit de suffrage en Grande-Bretagne, mais ils n'ont que six députés pour se faire leurs interprètes à la Chambre des communes. Pour démontrer jusqu'à quel point la confusion régnait autour de cette question importante, lorsqu'on a procédé au premier vote de confiance dans le gouvernement Eden, trois libéraux se rangèrent avec les conservateurs pour appuyer le premier ministre et les trois autres appuyèrent la motion de censure de M. Gaitskell avec le parti travailliste.

Je suis fort aise que les Nations Unies soient maintenant saisies de ce grave problème. J'ai été ennuyé de lire hier soir dans le *Journal* d'Ottawa que, d'après les paroles d'un jeune capitaine actuellement en Égypte, les Queen's Own Rifles ne pourront pas s'embarquer tant que Nasser n'aura pas changé d'idée. Mais on disait dans le même journal que la France avait retiré une compagnie d'infanterie et une unité de commandos de la marine et aussi que le secrétaire général des Nations Unies avait annoncé qu'il comptait avoir plus de 4,000 militaires des Nations Unies en Égypte d'ici deux semaines. Il est malheureux que cette organisation mondiale n'ait pas constitué, il y a plusieurs années, une force policière qui aurait été prête pour un cas d'urgence comme celui avec lequel nous sommes actuellement aux prises.

L'idée d'une police internationale, nous le savons tous, n'a rien de neuf. Il y a vingt ans, je rédigeais des articles de fond sur la proposition préconisant l'établissement d'une force de police internationale qui aurait relevé de la Société des Nations. Cette proposi-

tion avait été présentée par la *New Commonwealth Society*, fondée en 1932 par feu lord Davies of Llandinam et présidée à ce moment-là par sir Winston Churchill. Lord Davies a écrit plusieurs livres sur le sujet et m'en a fait parvenir des exemplaires. Il a consacré presque toute sa grande fortune à favoriser la paix internationale. Il a édifié un temple à la Paix et à la Santé dans la ville de Cardiff, capitale du pays de Galles, au coût d'un million de livres. Je ne suis pas apparenté à cet éminent personnage, bien que nous étions de la même génération et que nous ayons tous deux vu le jour et été élevés dans le même comté du pays de Galles. Il existait entre nos deux familles une différence marquée. Tandis que le grand-père et le père de lord Davies avaient amassé une fortune énorme grâce à l'exploitation de mines de charbon et à l'aménagement de chemins de fer et de ports en Angleterre, ni mon grand-père ni mon père n'ont jamais amassé de grande fortune. A un moment donné mon grand-père, qui était un négociant très prospère, possédait cinq entreprises différentes, dans les Galles du Nord. Mais il a eu le malheur de croire, comme tant d'autres qui ont réussi à se faire un peu d'argent, qu'il pourrait se livrer à l'agriculture. Il n'en savait pas un traître mot, mais il s'acheta néanmoins une vaste habitation et plusieurs centaines d'acres de terre où il s'installa comme gentleman-farmer. Comme le sait fort bien le sénateur de Blaine-Lake (l'honorable M. Horner), pour réussir en agriculture il faut en savoir quelque chose. Nous avons tout perdu et, chose curieuse, je m'en réjouis car si nous avions amassé de l'argent au lieu de le perdre, jamais mon père n'aurait amené sa petite famille au Canada dans les années quatre-vingt-dix, et jamais mes frères, mes sœurs et moi nous aurions eu l'avantage de passer toute notre vie dans ce merveilleux pays.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Davies: Puisque j'en suis à raconter quelques faits personnels, mes honorables collègues m'en pardonneront bien un autre qui, à mon avis, est plutôt intéressant. Quand mon père décida d'emmener sa famille au Canada, il se rendit à la bibliothèque publique de la petite ville galloise où nous vivions et demanda à son vieil ami Charlie Jones, le bibliothécaire, s'il avait quelques bons livres traitant du Canada. M. Jones parcourut les rayons, en choisit un et dit à mon père: "Walter, voici à peu près ce que tu désires". C'est ainsi que mon père arriva à la maison, portant sous le bras un volume intitulé *Roughing it in the Bush*, de Susanah Moodie. Soixante ans plus tard, mon fils Robertson fut invité à composer une pièce de

théâtre à l'occasion du centenaire du district de Peterborough. Le hasard voulut que le livre qu'il choisit pour fonder sa pièce qu'il avait intitulée *At My Heart's Core* fût ce même volume *Roughing it in the Bush*. Mon fils ignorait que ce volume avait joué un rôle dans notre famille longtemps auparavant.

Honorables sénateurs, qu'il me soit permis, à titre de conclusion, d'exprimer l'espoir que les grandes difficultés que le monde éprouve dans le Moyen-Orient seront résolues sans autre effusion de sang, et qu'avant plusieurs mois le soleil éclairera une Hongrie où régnera la liberté que son peuple héroïque a payée si cher.

Des voix: Très bien!

L'honorable R. B. Horner: Honorables sénateurs, je désire faire quelques observations sur un ou deux sujets, mais tout d'abord, je crois qu'il ne me sera pas nécessaire de parler longuement, vu que le sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) a pas mal épuisé le sujet. J'appuie à peu près sans réserve ses observations; il les a présentées beaucoup mieux que je n'aurais su le faire.

Je félicite le motionnaire de l'Adresse (l'honorable M. Wall), et aussi le second motionnaire (l'honorable M. Fournier). Tous deux se sont très bien exprimés. Je désire aussi féliciter tous ceux qui ont pris part au débat, et en particulier, le nouveau sénateur d'Alma (l'honorable M. Molson). Bien que je partage son avis d'après lequel le moment serait peut-être venu de prier certains messieurs de quitter le Canada, je crois qu'un tel geste serait mal avisé, car je me demande parfois comment il se fait que ces gens puissent vivre ici, même en grand nombre, sans subir quelque bonne influence. Je doute que les peuples de l'univers finissent par se comprendre s'ils sont complètement isolés dans des camps distincts. Sauf erreur, l'ambassadeur de Russie au Canada a assisté au stampede de Calgary. Je ne puis comprendre comment un homme qui représente une dictature peut assister à cet événement et demeurer tout à fait le même, car c'est une démonstration où la démocratie a libre cours et où tout homme vaut son voisin.

Honorables sénateurs, je vais remonter quelque peu en arrière. Je me souviens des grands espoirs que nous avions fondés sur la Société des Nations lorsqu'on y avait déclaré que la première Grande Guerre devait mettre fin à toutes les guerres. Je me souviens aussi des Quatorze points formulés par un ancien Président des États-Unis, et du mal qu'il s'était donné pour rallier l'appui de tous les Américains. Je songe souvent que le monde où nous vivons serait tout autre aujourd'hui et que les Nations Unies auraient

bien plus d'autorité pour constituer et maintenir une armée internationale si, dans le temps, les États-Unis avaient voulu se joindre à la Société des Nations. Je dois avouer que la politique des États-Unis en ce qui concerne l'Orient me déplaît. Je doute également de celle du Canada de même que des façons d'agir du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, car il me semble qu'en diverses occasions nous n'avons pas été libres d'agir sans l'autorisation des États-Unis.

Mes collègues se souviendront que lorsque Mussolini a mis ses armées en marche pour envahir l'Éthiopie, Haïlé Sélassié, le petit empereur à barbe noire, a imploré de l'aide. A ce moment-là, M. Riddell, représentant du Canada à la Société des Nations, a promis que nous imposerions immédiatement des sanctions à l'Italie. Je regrette de devoir dire que le rôle joué par le Canada dans cette affaire n'avait pas de quoi nous enorgueillir. L'ambassadeur d'Italie en a appelé au Gouvernement du Canada et le premier ministre du temps a désavoué la déclaration de M. Riddell, disant qu'il ne parlait pas au nom du gouvernement canadien. Là-dessus, Haïlé Sélassié, après avoir vainement demandé des secours, a dit: "Très bien, vous verrez que bien des trônes s'écrouleront en Europe, et que je remonterai sur le mien avant tous les autres". Sa prophétie s'est avérée exacte. L'empereur a également déclaré: "Plusieurs d'entre vous ne reviendront jamais. Je puis regarder Dieu en face, ma conscience ne me reproche rien; mais on ne peut s'attendre que je me batte contre les chars d'assaut et les avions avec des soldats pieds nus".

Je partage, je le répète, les sentiments exprimés par l'honorable sénateur de Toronto-Trinity. Comme je suis le père de six fils, —tous physiquement aptes, Dieu merci,—je suis tout à fait en faveur de la paix, mais avec l'honorable sénateur, je ne veux pas d'une paix à tout prix. Avec lui je crois qu'on nous a fait chanter de tous côtés. Nous avons manqué de fermeté, c'est mon avis, et les États-Unis aussi.

Nous aurons probablement dépensé près de 500 millions quand nous aurons complété notre grande entreprise dans la toundra nordique et le désert occidental du Canada, en partie pour nous-mêmes et en partie pour les États-Unis. On accomplit cette tâche par les moyens les plus coûteux et le Canada devra payer sa part. On a usé d'influences occultes pour nous amener dans cette malheureuse situation. Je pense que l'argent que nous y avons consacré aurait suffi pour la construction du barrage d'Assouan en Égypte, ce qui aurait occasionné d'autres entreprises avantageuses dans un pays où les gens peuvent circuler dans des costumes rudi-

mentaires et où les ressources pétrolières et minérales sont immenses. Si l'on avait agi de cette façon, nous aurions fort probablement évité l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

Je critique les États-Unis parce qu'ils ont été les derniers à se faire entendre. Je trouve à redire à leur attitude dans l'affaire du canal de Suez. Quelle sympathie ont-ils montrée envers la Grande-Bretagne lors de ses difficultés à Chypre? Quelle a été leur attitude au cours de toute cette crise? J'affirme que les États-Unis n'ont rien fait d'autre que causer des embarras à la Grande-Bretagne.

Pour ce qui est du canal de Suez, comme l'accord international qui en régissait l'exploitation devait expirer dans une dizaine d'années le Gouvernement égyptien aurait bien pu attendre jusque-là. Mais non, il a décidé de bloquer le canal. Le leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald) n'a pas voulu reconnaître hier avec moi que c'est Nasser qui dicte au général Burns quelles troupes il peut amener en Égypte, comment elles doivent être vêtues, et tout le reste. Quelle situation humiliante pour les puissances occidentales! En quittant cette enceinte, je me suis immédiatement rendu à mon bureau et là j'ai constaté que les manchettes de journaux confirmaient mes dires.

Examinons la confusion que Nasser a causée au Canada. Les soldats canadiens, aéroportés de Calgary à Halifax, ont gravi la côte de la Citadelle pour en redescendre aussitôt. Le navire qui devait les emporter a été dépouillé de tous ses armements. Les hommes ont dû porter un brassard de plastique et un ruban de couleur. On a peut-être remplacé leur fusil par un bâton. A quoi peut bien servir une force policière de ce genre?

L'honorable M. Aseltine: Elle a un effet psychologique!

L'honorable M. Horner: En effet. A mon humble avis, nous sommes placés dans une très vilaine posture. J'admire profondément l'attitude du Gouvernement britannique. Je crois et j'espère que l'histoire confirmera la justesse de sa décision. Il disposait de renseignements confidentiels sur les stocks d'armes amoncelés en Égypte.

Honorables sénateurs, je m'en voudrais en ce moment de dire quoi que ce soit qui puisse aggraver la situation mondiale.

Quant à l'aide à offrir à la Hongrie, je l'approuve sans réserve. Mais il devrait y avoir moyen de s'arranger pour que notre représentant et son personnel puissent résider dans ce pays afin d'y assurer la distribution équitable de l'argent et des vêtements que nous envoyons. D'après les nouvelles qui me

sont parvenues, et il semble bien qu'elles soient véridiques, les Russes se chargent même de l'argent et des vêtements qu'envoie la Croix-Rouge. Le secrétaire général des Nations Unies a bien demandé la permission d'aller en Hongrie pour voir comment les choses s'y passent, mais le gouvernement fantoche du pays, appuyé par Moscou, la lui a refusée.

Le Canada peut se permettre de donner et donnera effectivement plus d'un million de dollars. Nous prenons un risque délibéré en offrant cette somme, mais je ne m'en plains pas. Je ne trouve pas à redire non plus à ce que nous n'exigions pas l'examen médical des réfugiés de Hongrie. Il se peut que dans l'exode des Hongrois il nous vienne des personnes peu souhaitables, mais dans la circonstance, c'est un risque à prendre.

Des voix: Bravo!

L'honorable Calvert C. Pratt: Honorables sénateurs, je me réjouis d'avoir l'occasion de prendre maintenant la parole. Il est difficile d'évaluer dans ses détails la ligne de conduite que comporte la question dont nous sommes saisis. Personne ne peut se prononcer avec assurance sur bien de ses aspects, s'il ne possède une profonde connaissance des faits pour avoir été mêlé intimement à tous ces problèmes.

Cependant, nous sommes unanimes sur le fond même de la question, savoir, qu'il nous faut travailler à rétablir la paix dans le monde. Nous ne saurions différer d'opinion sur cette ligne de conduite. Cela est particulièrement vrai aujourd'hui où nous ne pouvons régler les questions en appliquant les méthodes d'autrefois. Il nous faut nous rendre compte que les pays ont tous pris de l'essor, que les facteurs géographiques ne comptent plus guère, que la rapidité des moyens de transport et de communication a, à toutes fins pratiques, aboli les distances et qu'il ne nous reste qu'à tâcher de nous entendre les uns avec les autres du mieux que nous pouvons.

Les événements qui se sont précipités ont créé la situation complexe actuelle au Moyen-Orient. En un court laps de temps, nous avons assisté à des événements troublants tels que l'invasion de l'Égypte par les Israéliens, fait qui découle d'irréconciliables mécontentements. Nous avons été témoins de l'intervention de l'Angleterre et de la France, nous avons vu resurgir le nationalisme arabe, et constaté l'esprit agressif de Nasser. La fourniture d'armes par la Russie et d'autres groupes amis a compliqué davantage la situation. Il y a ensuite eu la saisie du canal de Suez et le bombardement des bases aériennes égyptiennes.

Ces événements et d'autres ne pouvaient que donner lieu à des divergences d'opinion entre les nations intelligentes, qui ont un bon jugement, qui sont amies de la paix et qui désirent collaborer. Nous connaissons les grands adversaires et nous savons d'une façon générale de quelle manière le monde est divisé aujourd'hui. Dans les circonstances, nous commettrions une grave erreur à cette heure de crise et de tension si nous accordions une trop grande attention aux différends qui existent entre nations de bonne volonté.

L'honorable M. Hugessen: Bravo!

L'honorable M. Pratt: Honorables sénateurs, c'est là un point qu'il ne faut pas oublier. Nous ne devons pas nous laisser emporter par des questions d'ordre administratif, qui ne revêtent que peu d'importance dans l'ensemble de la situation.

Au Moyen-Orient une guerre réelle était effectivement en cours. Bien qu'elle ait été localisée, il était fort dangereux qu'elle dégénère en un conflit mondial.

La force de police des Nations Unies, qui a été acceptée, si je me m'abuse, par l'Assemblée générale des Nations Unies sans une seule voix dissidente,—certains pays se sont abstenus de se prononcer mais aucun n'a voté contre la résolution,—ne devait certes pas être une force combattante selon le sens militaire de l'expression. On l'a créée cependant en vue d'assurer la paix et l'ordre, afin de démontrer que les nations étaient déterminées à faire jouer leur influence et leur puissance en vue de maintenir la paix. Je pense, honorables sénateurs, que nous avons toutes les raisons au monde d'être reconnaissants de l'initiative qu'a prise le Canada en présentant une résolution en ce sens aux Nations Unies.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Pratt: Comme résultat immédiat de ce geste, quatre pays, qui s'étaient livrés à des opérations militaires, ont consenti à une trêve. En consentant à cette trêve, ils n'ont pas cédé à la force. Ils se sont plutôt rendu compte que les Nations Unies cherchaient véritablement, si je puis dire, à les rapprocher. N'eût été l'initiative qu'a prise le Canada, en ce moment nous serions peut-être plus près d'une guerre mondiale que nous ne le sommes actuellement, si elle n'avait pas effectivement été déjà déclenchée.

Honorables sénateurs, à mon avis, certaines remarques qu'on a formulées à propos de cette force de police n'étaient pas motivées. On a dit qu'elle était composée de livreurs de machines à écrire, et que sais-je encore, et non une force armée! Ce genre de dénigrement ne nous avance à rien; au contraire, jusqu'ici cette force a arrêté le combat, ce qui est très important. On n'a pas encore réglé les grands problèmes qui existent, il est

vrai, mais on les a tout au moins empêchés de s'aggraver. Pouvons-nous vraiment considérer cette réalisation comme peu de choses? Personne ne sait ce que nous réserve l'avenir. Cependant, nous devons être reconnaissants qu'on ait pris cette mesure pour arrêter le conflit.

Les problèmes que ces questions suscitent dans le monde et les conséquences qui en résultent dépassent l'imagination. Comme on l'a déjà répété, à moins que les grandes puissances ne déploient ensemble des efforts sincères en vue d'assurer la paix, une guerre d'extermination pourrait bien se déclencher, car il n'existe plus aucune possibilité de victoire pour un côté et de défaite pour l'autre. Cette époque est révolue. Pour ce motif, il est absolument indispensable que toutes les nations travaillent à la bonne entente sur le plan international. On a parlé ici du pacte de Munich et le reste, mais où cela nous conduit-il? Honorables sénateurs, ces événements appartiennent au passé. Aujourd'hui nous pouvons dire que les tentatives d'apaisement faites il y a quelques années à peine étaient une erreur mais nous ne devons pas oublier qu'à ce moment-là la bombe atomique était encore du domaine de la spéculation et qu'on ne songeait même pas à la bombe à hydrogène. Ces allusions au passé n'ont donc aucun sens dans les circonstances actuelles.

Le moment est venu de se rappeler une des déclarations les plus significatives de l'histoire, déclaration dont on se souviendra longtemps. Je veux parler des paroles prononcées par le grand savant Einstein quelque temps avant sa mort; on peut les considérer comme son dernier message au monde. Je ne puis en citer le texte exact mais Einstein regrettait, en somme, les progrès scientifiques accomplis dans le domaine atomique, en songeant à ce que l'avenir pourrait réserver à l'humanité.

J'ai soulevé cette question parce que, à mon avis, les circonstances nouvelles doivent influencer sur l'orientation de notre pensée et la guider. Comme on vient de le dire, nous ne devons pas réclamer la paix à tout prix mais nous devons quand même travailler plus fort et faire de plus grands sacrifices que jamais peut-être dans toute l'histoire humaine, et nous inspirer davantage de la réalité, afin d'obtenir la paix dans l'honneur. Il est vrai qu'il faut tenir un juste milieu mais nous ne devons rien faire pour nuire à un effort honnête et sincère en vue de rapprocher les nations du monde et de résoudre leurs difficultés.

On a dit, et c'est vrai dans une certaine mesure, qu'il existe une scission entre les nations de l'Ouest. Un honorable sénateur regrette l'attitude qu'ont prise les États-Unis à l'égard de la question du Moyen-Orient. Je

sais que ses intentions sont franches et sincères mais, à mon avis, c'est commettre une erreur que de formuler en ce moment des critiques qui peuvent nous éloigner de nos voisins. Si nous sommes vraiment divisés, cherchons à nous rapprocher plutôt qu'à nous éloigner davantage, puisque ce n'est que par la collaboration que nous pourrions résoudre les problèmes formidables du monde actuel.

Je désire m'arrêter à un autre point. À mon avis, les affaires publiques, pour ce qui est de l'attitude des partis et de l'orientation de notre politique, doivent être subordonnées à la cause de la collaboration internationale. Je ne m'adresse à aucun parti en particulier en déclarant qu'aucune considération politique ne doit influencer sur notre attitude. Il se peut que des élections générales aient lieu prochainement mais, que ce soit le cas ou non, nous devons discuter librement et publiquement les grandes questions qui nous occupent en faisant abstraction de toute considération de parti car ces questions ont beaucoup plus d'importance que les problèmes qui se posent sur le plan local.

Je fais ici abstraction de toute considération politique pour rendre hommage à l'œuvre accomplie par nos représentants aux Nations Unies et pour me dire fier de la place qu'occupe notre pays dans la discussion de ces affaires d'une extrême importance. Sans distinction de parti et d'affiliation politique, nous devons tous encourager le plus possible ceux qui, devant les énormes problèmes actuels, font de leur mieux pour jouer le rôle de médiateurs et de coordonnateurs. C'est exactement, je crois, l'objectif que cherche à atteindre les représentants du Canada qui, à mon avis, rendent de très précieux services.

L'hon. L. M. Gouin: Honorables sénateurs, je tiens d'abord à féliciter sincèrement notre sénateur junior de Winnipeg (l'hon. M. Wall) et mon bon ami de Lanaudière (l'honorable M. Fournier) des excellents discours qu'ils ont prononcés en proposant et en appuyant la motion dont nous sommes saisis.

J'ai écouté le débat avec beaucoup d'intérêt mais il serait trop long de tenter de féliciter tous ceux qui y ont déjà pris part. J'ai écouté avec une attention particulière les observations si bien formulées par l'honorable leader du gouvernement (l'honorable M. Macdonald).

Je me contenterai de brèves observations. Je veux simplement exprimer mon opinion sur le rôle joué par le Canada aux Nations Unies depuis le début de la double crise qui agite en ce moment le monde.

Les Arabes ne se sont jamais faits à l'idée qu'Israël pût continuer d'exister, au Moyen-

Orient, en tant qu'État libre. Notre honorable collègue de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) nous a donné de la situation une explication extrêmement précise. On peut résumer son propos en disant que jamais la paix n'a été véritablement rétablie dans ces régions troublées. Le but que se proposent les États arabes est de jeter les Juifs à la mer, ni plus ni moins. Depuis quelques mois, les incidents tragiques se multiplient. Il va de soi qu'à toute agression répondent des représailles, d'abord peu importantes puis, de plus en plus fréquentes et immédiates. S'il est vrai qu'en cherchant à se faire donner satisfaction Israël a pu se rendre coupable de certaines erreurs, il n'en faut pas moins reconnaître qu'il a été la victime d'intolérables provocations, en paroles autant qu'en actes. Notre collègue de Toronto-Trinity, par exemple, rappelait qu'on avait privé Israël du droit d'utiliser le canal de Suez, droit qu'on ne pouvait pourtant pas lui nier. A cet égard l'Égypte avait refusé de se plier à une décision des Nations Unies. Puis brusquement, le 26 juillet, le colonel Nasser violait le traité de Constantinople, de 1888, en s'emparant de force de tous les biens de la *Compagnie Universelle du Canal de Suez*, après quoi il nationalisait le canal, encore que la compagnie eût le droit de continuer de l'exploiter jusqu'en 1968.

Cette violation du traité de 1888 voilà, selon moi, la cause immédiate des événements qui se sont produits depuis. Israël a entrepris une guerre censément préventive. Toutefois la Charte des Nations Unies autorise le recours aux armes, encore que ce ne soit que pour repousser une intervention militaire dirigée contre tel ou tel pays. Ce sont là les dispositions de l'article 51. Je crois que les principes du droit devraient jouer tant sur le plan international que sur le plan intérieur. La Charte de l'ONU ne saurait justifier le recours à la guerre préventive. Ce principe vaut pour Israël, comme pour la Grande-Bretagne, la France et les autres pays, quels qu'ils soient. Les deux grands pays auxquels nous attachent des liens si étroits ont jugé qu'il y allait de leur intérêt le plus vital d'intervenir les armes à la main au Moyen-Orient, les hostilités entre Israël et l'Égypte menaçant la liberté du canal de Suez, absolument indispensable à la Grande-Bretagne et à peine moins importante pour la France.

Je comprends toutes ces raisons, mais je n'en regrette pas moins que la Grande-Bretagne et la France aient envahi l'Égypte avant d'avoir épuisé tous les moyens pacifiques de règlement prévus par la Charte de l'ONU, si illusoire qu'ils puissent paraître. Je regrette aussi que la Grande-Bretagne et la France aient recouru aux armes sans d'abord consulter les autres nations de l'OTAN

et, plus particulièrement, dans le cas de la Grande-Bretagne, les nations sœurs du Commonwealth.

Cette mesure semble avoir compromis l'existence de l'OTAN et du Commonwealth mais, grâce aux efforts déployés par notre premier ministre et à la splendide et prompt action de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable M. Pearson, une solution a été trouvée, la seule qui fût pratique dans ces pénibles circonstances. L'Assemblée générale des Nations Unies a accepté la proposition primitive de M. Pearson portant que le secrétaire général organise une force des Nations Unies chargée de surveiller les dispositions du cessez-le-feu et de remplacer les troupes franco-britanniques en Égypte. Cette proposition du Canada a sauvé la situation. Une force de police des Nations Unies, sous le commandement d'un grand Canadien très compétent, le général Burns, assurera l'arrêt des hostilités au Moyen-Orient et, Dieu aidant, permettra de réaliser un règlement permanent entre Israël et l'Égypte, règlement que nous souhaitons tous ardemment.

Ainsi, le Canada a joué un rôle de premier plan sur la scène mondiale dans les délibérations des Nations Unies. Son geste a dissuadé les pays asiatiques du Commonwealth de quitter cette grande association libre de pays à laquelle nous sommes si fiers d'appartenir. Le Canada a été pour beaucoup aussi dans le rapprochement du Royaume-Uni, de la France et des États-Unis, que les événements avaient momentanément séparés. Le Gouvernement du Canada mérite entièrement nos félicitations pour ce qu'il a accompli et il doit avoir l'assurance de notre appui dans les jours difficiles qui nous attendent. Aux réunions de l'Assemblée générale des Nations Unies, c'est vers le Canada que la plupart des États-membres se sont tournés pour obtenir conseil. C'est un événement historique dont tous les Canadiens peuvent s'enorgueillir à juste titre.

Le cas de la Hongrie est pitoyable. Je me sens impuissant en face d'un tel drame et, épris comme je le suis de la liberté démocratique, je ne me sens plus d'émotion quand je songe à la brutale agression dont s'est rendue coupable la Russie communiste. Les hôpitaux hongrois ont été bombardés, les ambulances de la Croix-Rouge ont été mises à feu et des milliers et des milliers de Hongrois, hommes, femmes et enfants, ont été tués, blessés ou déportés. Ce peuple si brave a pu reconquérir sa liberté pendant quelques jours seulement, mais le temps démontrera, nous en avons la certitude, que les ouvriers et les étudiants hongrois qui se sont battus pour la liberté n'ont pas versé leur sang en vain et ces jours tragiques marqueront, nous en sommes persuadés, l'aurore d'une liberté

nouvelle pour tous les Hongrois. Entretiens, le gouvernement canadien fait tout en son pouvoir pour venir en aide aux réfugiés hongrois qui désirent venir au Canada. Les portes de notre pays leur sont grandes ouvertes, comme le sont nos cœurs. Nous sommes persuadés qu'une fois rendus sur nos rives ces gens seront fiers de devenir Canadiens. Au Canada, ils partageront notre liberté, notre bonheur et notre prospérité.

Le Canada n'est pas une des grandes puissances du monde, mais il est un pays de liberté où la règle du droit règne sur tout. Sous la direction de son premier ministre, M. St-Laurent, le Canada est devenu un champion de la justice et de la fraternité humaine. Le nom de notre pays est respecté à travers le monde comme étant celui d'une nation chrétienne attachée à la paix et respectant religieusement toutes ses obligations aux termes de la Charte des Nations Unies, d'une nation qui s'efforce sincèrement en toutes circonstances de donner le bon exemple au reste du monde.

Des voix: Très bien!

L'honorable W. D. Euler: Honorables sénateurs, je tiens à féliciter le motionnaire de l'Adresse (l'honorable M. Wall), qui a prononcé un des discours les plus savants et les plus instructifs que nous ayons eu le plaisir d'entendre en cette enceinte.

L'honorable M. Macdonald: Très bien!

L'honorable M. Euler: Je félicite également mon ami qui a appuyé le motionnaire (l'honorable M. Fournier), avec qui j'ai siégé à la Chambre des communes il y a plusieurs années. Malheureusement, je n'ai pu comprendre tout ce qu'il a dit, mais ce que j'en ai compris m'a plu. Pendant son discours, je me disais que je n'aimerais pas me présenter contre lui dans sa circonscription, car je sentais qu'il serait invincible.

Je félicite aussi le représentant d'Alma (l'honorable M. Molson). Je suis sûr que son discours a été pleinement apprécié de tous ceux qui l'ont entendu.

Mes félicitations devraient peut-être s'adresser au premier ministre pour avoir nommé ces nouveaux sénateurs.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Euler: Il serait logique de dire ici mon espoir que les nominations qui viendront combler les nombreuses vacances qu'on relève ici soient aussi heureuses que celles des sénateurs dont je viens de parler.

L'honorable M. Macdonald: Très bien!

L'honorable M. Euler: Le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig), qui est mon ami,—j'espère que nous resterons amis,—

parlé des deux races principales qu'on trouve dans notre pays et il a peut-être donné à entendre que, en raison de certain sentiment, fort compréhensible d'ailleurs, elles pourraient être disposées à appuyer la Grande-Bretagne et la France dans les dispositions qu'elles ont prises en Égypte.

Sans vouloir mettre en doute la sincérité de quiconque partage l'attitude prise par le chef de l'opposition, je soutiens qu'un Canadien qui n'appartient pas à l'une ou l'autre des deux principales races au pays peut discuter objectivement les questions à l'étude, sans préjugés, et avec un degré raisonnable de bon sens.

Étant donné que je n'approuve pas toujours la conduite du Gouvernement, j'ajouterai que je suis heureux vraiment d'approuver les gestes qu'il a posés relativement au Moyen-Orient et son attitude aux Nations Unies.

Je ne crois pas nécessaire de m'arrêter à la question de la Hongrie, car on l'a déjà discutée. Cependant, malgré les propos tenus par mon honorable vis-à-vis, je crois devoir affirmer que ces propos ne représentent pas véritablement son avis et je suis certain que le Sénat, la Chambre des communes, le Gouvernement, le Parlement du Canada et, de fait, tous les Canadiens, sympathisent tout à fait avec les habitants de la Hongrie et que tous sont disposés à faire l'impossible pour venir en aide à ce peuple malheureux.

La question de la décision à prendre au sujet de l'invasion de l'Égypte par la Grande-Bretagne, la France et Israël ne m'inquiète pas outre mesure. La chose est bien simple. L'Organisation des Nations Unies, dont le Canada fait partie avec 78 autres pays, a été constituée en vue d'atteindre une fin particulière, vitale, le maintien de la paix. Tous les membres se sont engagés, en vertu de la Charte, à régler leurs différends sans recourir à la force. Je tiens à appuyer cette fin. Il ne me reste donc qu'à décider si mon pays va faire honneur aux engagements qu'il a pris envers la seule organisation au monde qui a au moins une chance d'empêcher une autre guerre mondiale, quelque minime que soit cet espoir. En somme, les Nations Unies constituent le seul rouage,—si je puis m'exprimer ainsi,—qui a pour objet cette chose éminemment souhaitable, cesser de régler les différends en recourant à la guerre.

Appuyez aussi longtemps que vous voudrez sur les griefs des Arabes et des Israéliens à propos de l'affaire de Suez, sur la conduite de l'Égypte quand elle a fomenté des troubles en Algérie, sur la décision de l'Égypte lorsqu'elle a rétabli ses forces militaires, ainsi que sur la politique suivie par Nasser; ce sont là autant de problèmes qui ont leur importance mais ils n'ont rien à voir à la question

dont nous sommes saisis. Il s'agit pour nous de déterminer si les actes que le gouvernement du Canada a posés pour appuyer l'action des Nations Unies méritent notre approbation, si le Canada doit faire honneur à ses engagements de membre fidèle envers les Nations Unies. Voilà la question, dans toute sa simplicité. Nous devons, avec les autres membres, appuyer les Nations Unies, faute de quoi l'organisme tombera, et avec lui périra l'unique chance qui s'offre de maintenir la paix. A mes yeux, le point est important, car si nous couvrons d'excuses le ou les pays qui, violant leurs engagements, se lancent d'eux-mêmes dans des hostilités et établissent le principe on ne peut plus vicieux de la guerre préventive, c'en est fait des Nations Unies. Car il s'agit bien d'une guerre, bien que, pour des raisons qui sont loin d'arracher ma conviction, on l'appelle une action de police. Les Nations Unies ne sauraient se permettre de passe-droit. Si les grandes puissances peuvent répudier les principes vitaux qu'en leur qualité de membres, et de membres dirigeants dans l'organisation des Nations Unies, elles se sont engagées à respecter, il faut s'attendre à ce que n'importe laquelle des 79 nations, poussée par des griefs réels ou imaginaires, se lance à l'attaque de tout autre pays, et les fins que se sont tracées les Nations Unies avorteront. C'en sera alors fait des Nations Unies, comme c'en a été fait de la Société des Nations quand elle a refusé d'intervenir lorsque Mussolini a attaqué l'Éthiopie.

Ce serait un crime à mes yeux si le Canada devait prêter son concours à la destruction du seul organisme qui a quelque chance du moins de prévenir une guerre mondiale. Je m'élève de toutes mes forces contre la prédiction défaitiste autant que déprimante de mon ami d'en face (l'hon. M. Haig), lorsqu'il affirme que la Russie et les États-Unis doivent, comme il a dit, mettre cartes sur table ou entrer en guerre, et que l'une ou l'autre de ces nations doit régir le monde. C'est une perspective que je n'aime pas.

L'hon. M. Haig: Mon collègue permet-il une question?

L'hon. M. Euler: Certainement.

L'hon. M. Haig: Quelles mesures les Nations Unies ont-elles prises dans le cas de l'attaque de la Russie contre la Hongrie?

L'hon. M. Euler: Je n'ai pas parlé de cela.

L'hon. M. Haig: Les deux pays sont membres des Nations Unies.

L'hon. M. Euler: C'est vrai. Je ne dis pas que les Nations Unies sont parfaites; mais je soutiens que c'est le seul organisme qui puisse nous fournir quelque espoir de voir la paix maintenue dans le monde. Voilà qui,

en soi, suffit amplement à vouloir maintenir les Nations Unies.

L'hon. M. Macdonald: Très bien!

L'hon. M. Euler: Aucun sénateur n'est certes assez pessimiste pour penser que la guerre est inévitable entre la Russie et les États-Unis et qu'après cela l'un ou l'autre pays sera maître du monde.

Je dirai, à propos des attaques contre les petites nations, que l'époque de ce qu'on a appelé la diplomatie de la canonnière est révolue. Les grandes puissances doivent comprendre que les menaces contre les petites nations sont désormais inutiles, pourvu que les Nations Unies obéissent aux principes sur lesquels elles sont établies.

Le chef de l'opposition a parlé de M. Chamberlain, qui, alors qu'il était premier ministre du Royaume-Uni, est allé à Munich conclure une entente avec Hitler. Mon collègue n'a guère été tendre pour M. Chamberlain. Il a même dit: "Ne soyez pas un Chamberlain!" Mais je lui rappelle que, lorsque M. Chamberlain est revenu de Munich à Londres, la population de la Grande-Bretagne et du Canada, je dirai même tout le monde, s'est réjouie de ce qu'il avait fait. Comme dit mon collègue, l'expérience a été infructueuse. C'est malheureux, mais ce n'est pas malaisé d'être sage après coup. A ce moment-là, toutefois, tous croyaient que M. Chamberlain avait heureusement réussi à assurer "la paix à notre époque".

Je dirai en passant que M. Eden était alors secrétaire aux Affaires étrangères dans le cabinet Chamberlain.

L'hon. M. Haig: Et il a démissionné.

L'hon. M. Euler: Oui, il a remis sa démission pour protester contre ce qu'il a appelé l'amadouement d'Hitler. Eh bien M. Eden, maintenant sir Anthony, vient de tenter une autre expérience: de concert avec la France et Israël, la Grande-Bretagne a envahi l'Égypte. Je suis persuadé que si l'on n'avait pas entrepris de faire quelque chose pour modifier les résultats de cette intervention, cette expérience se serait probablement révélée plus désastreuse que les négociations de M. Chamberlain avec Hitler.

Quel est le bilan de cette aventure contre l'Égypte? Elle a provoqué ce que justement les assaillants ont déclaré publiquement qu'ils voulaient prévenir. Parmi leurs prétextes, ils voulaient, paraît-il, préserver le canal de Suez. Mais ils ne l'ont pas préservé: il est maintenant hors d'usage pour six mois et peut-être plus. Les pipe-lines qui traversent la Syrie ont été partiellement détruits. Non seulement la Grande-Bretagne et la France sont privées du pétrole dont elles ont besoin, mais encore toutes les nations de l'Europe

occidentale se trouvent dans la même situation et risquent de s'y trouver pour longtemps.

Examinons encore d'autres conséquences extrêmement fâcheuses de cette initiative. Des milliers de personnes ont été abattues lors de l'attaque de Port-Saïd et d'autres localités. Deux fières nations, la Grande-Bretagne et la France se sont, je dois le dire avec regret, trouvées humiliées. Le monde entier est scandalisé au spectacle de ces deux nations, entre toutes, manquant à leurs devoirs envers les Nations Unies. Cette initiative a suscité la haine au cœur du peuple arabe. Il se peut que nous ne les considérons pas comme des gens importants, mais ce sont des êtres humains, et qui plus est, fort nombreux. Et, bien plus encore, cette initiative a éveillé la méfiance de centaines de millions de personnes en Extrême-Orient. Conséquence encore bien plus fâcheuse, c'est le grand danger de désunion au sein du Commonwealth qui en est résulté. L'honorable M. Pearson a dit lui-même à la Chambre des Communes qu'il y avait un danger immédiat de rupture entre les pays membres du Commonwealth. Il faut aussi regretter l'éloignement qui s'est produit entre la Grande-Bretagne et les États-Unis.

Mon ami, le chef de l'opposition, a dit certaines méchancetés sur le compte des États-Unis. Je n'ai pas toujours approuvé les décisions de ce pays; en réalité, j'ai critiqué très sévèrement à la Chambre la conduite de leur secrétaire d'État, M. Dulles, en particulier certaines démarches qu'il a faites et qui, il s'en est vanté, ont conduit son pays au bord de la guerre, qu'il a ensuite évitée. Je désapprouve très fort de telles attitudes. Toutefois, n'oublions pas le fait inéluctable que l'Angleterre et la France ne peuvent se passer de l'amitié et de l'aide des États-Unis.

J'en viens au dernier et plus grave résultat de l'intervention au Moyen-Orient; c'est par de telles manœuvres que nous faisons directement le jeu de la Russie. Je ne vois aucun avantage qui vienne contrebalancer ces conséquences défavorables.

Je déteste la guerre. En principe, j'imagine que tout le monde prétend détester la guerre, toutefois, dans la pratique, bien des gens ne se conforment pas à ce principe. Certes, les deux dernières guerres nous ont convaincus que personne ne gagne une guerre, que tout le monde y perd.

Il y a quelques années, j'ai assisté à une réunion d'hommes éminents parmi lesquels se trouvait un homme d'État bien connu de la plupart d'entre vous. La seconde guerre mondiale semblait alors imminente et la discussion portait sur Dantzig, port allemand de la Baltique qui avait été enlevé à l'Allemagne

et cédé à la Pologne en vertu du traité de Versailles. Au cours de la discussion le sage et vieil homme d'État dit: "Nous n'allons, certes, pas faire la guerre à cause de Dantzig". Un des plus jeunes et moins sages s'écria: "Oh, il y a des choses pires que la guerre". "Signalez-m'en une", ai-je dit. Je n'ai obtenu aucune réponse.

Au cours du présent débat, on a cité l'opinion de certains philosophes. Depuis quelques semaines cependant, croyez-le ou non, je consulte les ouvrages de quelques-uns des plus grands philosophes. J'ai parcouru dernièrement avec un vif intérêt certains écrits du remarquable auteur français, Voltaire, où j'ai relevé une observation qui offre un intérêt spécial. La voici:

La guerre est le pire de tous les crimes et cependant il n'est d'agresseur qui ne masque son crime sous le manteau de la justice. C'est défendu de tuer; aussi les meurtriers sont-ils punis, à moins qu'ils ne tuent bien des gens, et au son de la trompette.

Honorables sénateurs, même si tous ne font pas aujourd'hui un accueil favorable à mes critiques, je les formule avec sincérité. J'ai pris la parole uniquement pour dire que le Canada doit être fidèle à ses engagements envers les Nations Unies dont nous avons signé la charte, et qui est aujourd'hui la seule organisation qui ait quelque chance de rétablir la paix. Espérons qu'il n'est pas trop tard pour sauver la situation. Il n'y a aucune honte à admettre une erreur; ce peut être une noble chose de le faire.

Les pays fautifs, qualificatif que j'utilise à dessein car je pense que ces nations ont eu tort d'envahir l'Égypte, ont consenti à se retirer. J'en suis heureux. Qu'elles se retirent aussi rapidement qu'il est raisonnablement possible d'une situation intenable, qu'elles retrouvent le respect et la bienveillance du monde et collaborent avec les Nations Unies à l'œuvre qui est leur raison d'être. Quand ce but aura été atteint, quand le sang encore bouillant et les passions se seront refroidies, je crois que l'affaire de Suez ainsi que toutes les autres difficultés du Moyen-Orient pourront trouver un règlement équitable pour tous.

Des voix: Bravo!

L'honorable J. W. DeB. Farris: Honorables sénateurs, je n'avais pas l'intention de prendre part au présent débat. Je ne suis arrivé que cet après-midi après une nuit blanche en avion. D'autres travaux m'ont retenu et ne m'ont pas laissé le temps de préparer des notes sur la question à l'étude; et c'est quelque chose dont on ne devrait parler qu'après mûre réflexion. Toutefois, une remarque formulée par mon honorable ami le sénateur de Waterloo (l'honorable M. Euler) m'incite à consigner quelques mots au compte rendu.

Il existe une loi encore bien plus impérieuse que la loyauté inébranlable envers les Nations Unies, et c'est l'instinct de conservation. Quand des nations comme l'Angleterre et la France prennent une initiative en croyant vraiment qu'il se produit des événements susceptibles de menacer leur existence, et quand la Russie et certains autres membres des Nations Unies poussent l'ironie jusqu'à manifester leur désapprobation, je ne suis pas prêt à admettre que la Grande-Bretagne et la France aient renié leurs obligations.

(La motion sur l'Adresse est adoptée.)

Son Honneur le Président: Il est ordonné que ladite Adresse soit remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable conseil privé.

L'AJOURNEMENT

L'honorable M. Macdonald: Honorables sénateurs, j'apprends que l'adresse en réponse au discours du trône a été adoptée à la Chambre des communes et que la Chambre actuellement constituée en comité des subsides pourrait bien terminer ses travaux ce soir. Je propose donc que nous ajournions maintenant la séance pour la reprendre à 9 heures et demie ce soir ou plus tôt, au son du timbre.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

La séance est reprise à 8 heures.

LOI DE FINANCES N° 7

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill n° 2, loi tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1957.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

DEUXIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable W. Ross Macdonald: Honorables sénateurs, j'en propose la deuxième lecture maintenant.

Ce bill prévoit le paiement d'une somme d'un million de dollars.

L'honorable M. Aseltine: Des exemplaires du bill ont-ils été distribués?

L'honorable M. Macdonald: Non. Le bill vient d'arriver de la Chambre des communes et il est impossible de le faire imprimer et distribuer ensuite ce soir.

Autant que je sache, il n'y a jamais eu jusqu'ici de bill de ce genre entièrement

fondé sur un discours du trône. Les honorables sénateurs voudront bien se rappeler que le bill ne mentionne que deux questions: l'établissement d'une force de police placée sous l'autorité des Nations Unies et l'octroi d'une certaine somme pour venir au secours des Hongrois. Le bill à l'étude porte sur ces deux questions, il prévoit un million de dollars pour venir en aide aux Hongrois. Je ne sais pas si j'en ai déjà expliqué l'emploi.

L'honorable M. Haig: Non, vous ne l'avez pas fait.

L'honorable M. Aseltine: J'avais l'intention de demander des explications à ce sujet, avant que l'honorable leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald) reprenne son siège.

L'honorable M. Macdonald: Je pourrais y répondre maintenant.

L'honorable M. Aseltine: J'allais demander au leader du Gouvernement qu'elle forme allait prendre cet octroi d'un million. Sera-t-il versé sous forme de blé, de farine? J'aimerais qu'on expédie du blé. Cet octroi sera-t-il en argent ou en nature? Et comment sera-t-il distribué? Quel organisme se chargera de la distribution? L'honorable sénateur pourrait-il nous fournir à ce sujet toutes les précisions possibles.

L'honorable M. Macdonald: La question est raisonnable et je m'efforcerai d'y répondre aussi complètement que possible.

Si j'ai bonne mémoire, lorsque l'honorable chef de l'opposition a pris la parole lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, il a parlé d'un octroi de \$200,000, et il avait raison. C'est bien le montant auquel on avait d'abord songé, mais on n'a jamais eu l'intention de le considérer comme un maximum. Il représentait deux sommes distinctes de \$100,000 chacune. L'entente à laquelle nous espérons bien donner suite prévoit la remise de \$100,000 en espèces à la Croix-Rouge internationale qui est déjà à l'œuvre en Hongrie et d'une autre somme de \$100,000 au Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Les \$800,000 qui restent peuvent être versés en argent ou en nature. Aucune décision n'a encore été arrêtée à ce sujet. La distribution s'effectuera probablement conformément aux recommandations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures dès que la situation aura fait l'objet d'un examen plus complet.

L'honorable M. Horner: Est-ce qu'une partie de ce million de dollars esra affectée au paiement du passage des réfugiés, ou est-ce que le paiement de ces passages est une chose distincte de la subvention d'un million de dollars?

L'honorable M. Macdonald: Je doute fort qu'une partie de ce million de dollars soit affectée au paiement du transport des réfugiés. Ce n'est pas son but. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration dispose de fonds à ces fins. Il est entendu qu'une forte partie de ces fonds servira au soulagement des souffrances des réfugiés qui sont déjà sortis de Hongrie et vivent dans des camps de réfugiés, en Autriche.

Il importe, je crois, de souligner que tous les fonds qui éventuellement seront affectés à des fins de secours en Hongrie même ne seront pas remis au gouvernement hongrois ou à un de ses organismes, mais seront administrés avec le plus grand soin par la Croix-Rouge internationale qui, comme je l'ai dit, est déjà à l'œuvre en Hongrie même. Je souligne ce fait parce qu'au cours du présent débat on a dit,—je crois que c'est l'honorable sénateur de Blaine-Lake (l'honorable M. Horner),—qu'une partie de ces fonds était déjà passée au mains du gouvernement hongrois.

L'honorable M. Horner: Oui. Je rapportais ce que j'ai vu dans les journaux.

L'honorable M. Macdonald: Je le répète, le Gouvernement fait en sorte qu'aucune partie de ces fonds ne tombe entre les mains du gouvernement de la Hongrie. Ils doivent être utilisés entièrement au profit des réfugiés.

L'honorable M. Aseltine: L'honorable leader du Gouvernement peut-il nous dire quelle partie de ces fonds a déjà été transmise en vue de leur distribution?

L'honorable M. Macdonald: Je ne saurais dire. Il se peut, cependant, que \$200,000, ou une partie de cette somme ait déjà été transmise.

L'honorable M. Aseltine: Je pose la question parce que le besoin en question semble fort urgent, et comme j'approuve le subside au montant mentionné pour la dispensation de secours, je voudrais bien qu'on l'utilise au plus tôt. L'hiver s'en vient, et ces gens auront bientôt besoin de nourriture et de vêtements.

L'honorable M. Macdonald: Je souscris sans réserve aux observations de l'honorable sénateur de Rosetown (l'honorable M. Aseltine) et j'ai l'impression qu'une tranche des \$200,000 a déjà été avancée.

L'honorable M. Davies: D'après les journaux d'aujourd'hui, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration s'en va en Autriche pour s'occuper des émigrés qui viendront en notre pays. L'honorable leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald) a-t-il une idée du nombre de réfugiés qui ont déjà signifié leur désir de venir au Canada?

L'honorable M. Macdonald: Juste avant de venir à la Chambre, j'ai parlé au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il compte partir pour l'Autriche demain matin. Nous n'avons aucune estimation précise quant au nombre de ceux qui pourraient venir en notre pays. Ils signifieront leur intention pendant qu'ils seront en Autriche. Quoi qu'il en soit, nous faisons tout en notre pouvoir pour aider ceux qui veulent venir au Canada.

L'honorable M. Davies: Où iront-ils en arrivant? Y aura-t-il des foyers prêts à les recevoir?

L'honorable M. Macdonald: Nous avons certains foyers qui sont prêts, et nous espérons que les descendants de Hongrois vivant au Canada et les Canadiens en général recevront certains de ces gens dans leurs demeures, au besoin. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a déjà communiqué avec le Service national de placement du ministère du Travail pour savoir où des emplois seront disponibles. On prend toutes les mesures jugées de nature à aider ces immigrants. Nous faisons tout notre possible pour veiller à ce qu'on les loge et les embauche dès leur arrivée au pays. Les Canadiens auront toutes les occasions de mettre en pratique ce qu'ils ont dit au sujet du bel accueil de ces gens en notre pays. Comment ces gens se débrouilleront au Canada, cela dépendra dans une large mesure de la façon dont les Canadiens en général les recevront.

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs, j'ai lu dans les journaux que le Gouvernement espère que les Canadiens ouvriront leurs demeures à ces Hongrois. J'ai aussi entendu dire que bien des gens qui sont disposés à accepter ces réfugiés ne sont pas en mesure de le faire pour des raisons financières, et que le Gouvernement, après avoir fait une enquête suffisante, entend avancer des fonds pour acquitter certaines de ces dépenses. C'est très bien.

La province d'Ontario est apparemment la seule qui prenne des dispositions précises pour faire venir des Hongrois au Canada. Le gouvernement ontarien a envoyé un de ses fonctionnaires, qui est d'origine hongroise, rencontrer ces gens en Europe en vue de les encourager à s'établir en Ontario. Je me demande si le gouvernement fédéral ne voudrait pas inviter les autres gouvernements provinciaux à agir de même.

Je suppose que ces réfugiés qui veulent immigrer ne savent pas au juste vers quelle région du pays ils doivent se diriger. Par exemple, si je devais immigrer en Autriche, je ne saurais où m'établir dans ce pays-là. D'autre part, si je m'entretenais avec ces Hongrois en Europe, je pourrais leur exposer la

situation de l'emploi au Manitoba et leur dire les aptitudes nécessaires pour divers emplois. S'il y a des cultivateurs parmi eux, je suis certain qu'ils seraient bienvenus dans les fermes des provinces des Prairies.

Tous les Canadiens approuvent, j'en suis sûr, les mesures que nous prenons en vue d'autoriser ces secours pour les victimes des récents événements tragiques en Hongrie. Nous admirons tous l'héroïsme dont a fait preuve le peuple hongrois dans cette lutte terrible contre ses oppresseurs; nous souhaitons vivement les aider et démontrer au reste du monde que nous avons le cœur bien placé.

Je suis convaincu que le Gouvernement fait de son mieux pour aider ces gens, mais je me demande s'il ne pourrait pas aller un peu plus loin et exhorter les autres gouvernements provinciaux à prendre des dispositions en vue d'assurer du travail à ces réfugiés. Je sais que les gouvernements provinciaux accueilleraient beaucoup mieux une requête en ce sens de la part du gouvernement fédéral que si elle est formulée par certains d'entre nous qui siègent, ici et dans l'autre Chambre, du côté de l'opposition.

Je connais quelques réfugiés européens qui se sont établis à Winnipeg et dans la région après la conquête de leur pays par les Russes, il y a quelques années. Un couple est venu d'Allemagne où la femme était couturière et le mari tailleur. Lorsqu'ils sont arrivés ici, le service du bien-être social de Winnipeg a placé l'épouse dans un foyer en qualité de domestique. D'après les règlements, elle devait occuper cet emploi pendant un an, après quoi elle était libre d'accepter de l'emploi ailleurs. C'est une excellente couturière qui exploite maintenant un établissement prospère à Winnipeg. Il y a beaucoup d'autres cas analogues.

L'honorable M. Horner: Notre pays a souffert d'une pénurie alarmante de main-d'œuvre agricole; il est presque impossible d'obtenir de l'aide sur les fermes de la Saskatchewan pour cet automne et cet hiver. Beaucoup de cultivateurs sont partis pour la ville et ont laissé inoccupées de bonnes maisons de ferme. Il se peut qu'avec une certaine aide financière, quelques-uns de ces réfugiés hongrois puissent faire l'acquisition d'animaux et s'installer sur ces fermes pour reprendre une nouvelle existence. Je suis sûr que s'il y a parmi ces gens des cultivateurs expérimentés, ils n'auront aucune difficulté à se trouver de l'emploi sur les fermes de l'Ouest, peut-être même dans l'Est.

L'honorable M. Howden: C'est une des tâches du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration que d'aider à trouver de l'emploi à ces gens. Je sais pertinemment que le ministère a réussi à établir un grand nombre

d'immigrants à Winnipeg et ailleurs au Manitoba; je suis convaincu qu'il pourrait prendre des dispositions satisfaisantes pour placer ces malheureux hongrois dans des foyers au Manitoba et ailleurs au Canada.

L'honorable M. Gershaw: Honorables sénateurs, je me demande s'il serait possible d'affecter une partie de ce fonds de secours à des crédits? Je songe ici à l'utilisation d'une partie de nos excédents de vivres. Dans la région que j'habite, de fortes quantités de blé sont entassées à ciel ouvert. Un cultivateur me disait il y a quelques jours qu'il a en main 200,000 boisseaux de blé et que son voisin en a 250,000 boisseaux à vendre. Tout le monde y gagnerait s'il était possible d'utiliser ces vivres pour venir en aide au peuple hongrois.

L'honorable M. Macdonald: Honorables sénateurs, je dirai d'abord, au sujet de la collaboration que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration reçoit des gouvernements provinciaux, que l'honorable M. Pickersgill et ses hauts fonctionnaires accueillent, j'en suis sûr, avec le plus grand cœur toute aide et tout concours qui leur viennent de tout gouvernement provincial du Canada. Je me rappelle, comme l'a dit le leader de l'opposition (l'honorable M. Haig), que le gouvernement de l'Ontario a dépêché en Autriche son agent général de Londres, le major J. P. S. Armstrong, et j'apprends aujourd'hui par les journaux que l'honorable M. Frost, premier ministre de l'Ontario, a envoyé en Autriche, pour l'assister, un des membres de l'Assemblée législative. Si d'autres provinces désiraient en faire autant, je puis assurer au leader de l'opposition que notre service de l'immigration, à Vienne, fournirait à leurs mandataires toute l'aide dont il peut disposer, et qu'il les accueillerait avec plaisir.

L'honorable M. Haig: Merci.

L'honorable M. Macdonald: On pourrait peut-être affecter une partie de cette somme à l'envoi d'approvisionnements en provenance du Canada. Le montant de \$800,000 sera dépensé du mieux qu'il sera possible de le faire, et sur ce point notre confiance va à notre ministère des Affaires extérieures, qui est bien au courant des conditions en Autriche et en Hongrie. Le leader de l'opposition et ceux qui ont pris la parole reconnaissent, j'en suis certain, que les fonds seront affectés le plus rapidement possible au soulagement de la misère de ces gens, et de la meilleure façon possible.

L'honorable M. Haig: N'y a-t-il pas là une affectation d'un dollar?

L'honorable M. Macdonald: Oui.

L'honorable M. Haig: Ce montant est destiné à la force de police des Nations Unies, n'est-ce pas?

L'honorable M. Macdonald: Oui, les deux crédits sont indiqués là.

L'honorable M. Haig: Je pense que certains membres de notre parti n'ont pas saisi cela. J'ai eu l'avantage d'examiner la question avec soin.

L'honorable M. Macdonald: Il me semble avoir dit, comme j'en avais l'intention, que le bill embrasse les deux points dont il est fait mention dans le discours du trône, soit un crédit d'un million de dollars pour venir en aide aux Hongrois et un crédit d'un dollar, au titre de notre quote-part en vue du maintien de la force de police des Nations Unies. Il s'agit d'un dollar pour le moment, parce qu'on ne sait pas encore ce qu'il en coûtera. Ce coût est imputé sur le montant d'un million présentement affecté à la défense nationale, de sorte qu'en y ajoutant un dollar, le montant total sera d'un million et un dollars.

L'honorable Calvert C. Pratt: Mes collègues me permettront-ils d'appeler leur attention sur une nouvelle qui a paru dans un journal que j'ai reçu aujourd'hui? Il y est question de l'aide qu'on accorde à Terre-Neuve aux réfugiés hongrois de passage à l'aéroport de Gander. L'organisation de ces secours relève de la Société de la Croix-Rouge, de l'Armée du Salut, de la Légion canadienne et des clubs sociaux et d'autres organismes, sous la direction de la Société, s'occupent très activement de cette besogne. Ces organismes recueillent des vêtements pour les hommes, les femmes et les enfants, afin de les offrir aux réfugiés de passage à l'aéroport de Gander. Comme l'indique le journal, la population a répondu avec tant de générosité que les organismes en cause sont "bombardés de vêtements" et peuvent à peine s'occuper des fortes quantités qu'ils ont reçues.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

TROISIÈME LECTURE

L'honorable M. Macdonald: Honorables sénateurs, je propose la troisième lecture du bill.

(La motion est agréée et le bill est lu pour la 3^e fois, puis adopté.)

L'AJOURNEMENT

L'honorable M. Macdonald: Honorables sénateurs, je propose qu'à la fin de la séance d'aujourd'hui le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 8 janvier 1957, à 10 heures du matin.

(La motion est adoptée.)

COMMUNICATION REÇUE DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu le message suivant du secrétaire du Gouverneur général:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 29 novembre 1956

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, viendra au Sénat aujourd'hui le 29 novembre, à 8 heures et demie du soir, afin de donner la sanction royale à un certain bill.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. F. DELAUTE,

Secrétaire du Gouverneur général
(Administration)

Son Honneur le Président du Sénat,
Ottawa.

LA SANCTION ROYALE

L'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son Orateur. Il plaît alors à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de donner la sanction royale au bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour les besoins du service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1957.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 8 janvier 1957, à 10 heures du matin.

SÉNAT

Le mardi 8 janvier 1957

La séance est ouverte à 10 heures et demie du matin, le Président étant au fauteuil.

Prière.

Affaires courantes.

DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE—MESSAGE DE REMERCIEMENT DE SON EXCELLENCE

Son Honneur le Président fait part au Sénat qu'il a reçu de Son Excellence le Gouverneur général un message ainsi conçu:

Les honorables membres du Sénat,

J'ai reçu avec un vif plaisir l'Adresse que vous avez votée en réponse au discours que j'ai prononcé lors de l'ouverture du Parlement; je vous en remercie bien sincèrement.

VINCENT MASSEY

PROROGATION DU PARLEMENT

AVIS

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai reçu la communication suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
Ottawa

le 8 janvier 1957

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, député du Gouverneur général, viendra au Sénat aujourd'hui, le 8 janvier 1957, à 11 heures du matin, afin de proroger la session spéciale de la vingt-deuxième législature.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur

J.-F. DELAUTE

Secrétaire du Gouverneur général
(Administration)

Son Honneur
le Président du Sénat
Ottawa.

NOUVEAUX SÉNATEURS

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur d'informer le Sénat que le greffier a reçu du secrétaire d'État du Canada des certificats établissant que les personnes suivantes ont été appelées au Sénat:

L'honorable Sydney John Smith

L'honorable Austin Claude Taylor

L'honorable William-Albert Boucher

L'honorable Henri-Charles Bois.

PRÉSENTATION DE NOUVEAUX SÉNATEURS

Son Honneur le Président informe le Sénat que des sénateurs attendent à la porte pour être présentés.

Les sénateurs suivants, nouvellement nommés sont présentés tour à tour, puis ils remettent les brefs de Sa Majesté les appelant au Sénat. L'adjoint au greffier donne alors lecture desdits brefs, puis les sénateurs prêtent le serment prescrit par la loi et prennent leurs sièges.

L'honorable Austin Claude Taylor, de Salisbury (N.-B.), présenté par l'honorable M. Macdonald et l'honorable M. Burchill.

L'honorable Henri-Charles Bois, de Saint-Bruno (P.Q.) (division sénatoriale de Montarville), présenté par l'honorable M. Macdonald et l'honorable M. Vaillancourt.

Son Honneur le Président informe le Sénat que chacun des sénateurs nouvellement nommés a prononcé la déclaration de qualification et y a souscrit, comme l'exige l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire tenu de recevoir ladite déclaration et d'en être témoin.

L'honorable M. Macdonald: Honorables sénateurs, les deux autres nouveaux sénateurs, l'honorable Sydney John Smith et l'honorable William-Albert Boucher ne peuvent malheureusement pas être ici aujourd'hui, mais on croit qu'ils arriveront avant le début de la semaine prochaine.

TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable W. Ross Macdonald: Honorables sénateurs, peut-être devrais-je maintenant faire part des travaux qui retiendront l'attention du Sénat d'ici à la fin de la présente semaine. Mes collègues voient que la salle du Sénat a été disposée en vue de l'ouverture officielle de la session, cet après-midi. Il sera assez long de replacer nos pupitres car nous ne disposons pas de ce qu'il faut pour les déplacer facilement. Vu ces circonstances, il est peu probable que nous puissions abattre de façon satisfaisante beaucoup de besogne avant le début de la semaine prochaine.

J'ai prié le sénateur Vaillancourt de prendre place à ma droite à titre de leader suppléant du Gouvernement lorsque nos pupitres auront été remis en place.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Macdonald: Il remplacera le sénateur Godbout qui est décédé peu après la fin de la dernière session.

Je crois comprendre que Son Honneur le Président propose d'ouvrir la nouvelle session par la prière, cet après-midi, après que Son Excellence le Gouverneur général aura donné lecture du discours du trône. On présentera alors les motions ordinaires, dont une tendra à constituer le comité de sélection qui

sera composé des mêmes membres que l'an dernier. Je propose que le comité se réunisse demain matin. Il pourra alors présenter son rapport demain après-midi afin que nous puissions l'étudier jeudi.

Le comité des divorces aimeraient à se mettre à la tâche le plus tôt possible. Je propose donc que le Sénat approuve dès demain après-midi le rapport du comité de sélection en ce qui intéresse le comité des divorces seulement, afin que ses membres puissent se réunir le lendemain en vue de s'organiser, si tel est le désir du président. De cette façon, le comité des divorces serait en mesure de présenter son premier rapport dès jeudi. La composition des autres comités ne sera approuvée que jeudi.

Mes honorables collègues ont sans doute remarqué que je n'ai pas fait mention de l'Adresse en réponse au discours du trône. A mon avis, il n'est pas convenable d'aborder le débat sur l'Adresse dans l'état où se trouve présentement l'enceinte du Sénat. Je propose donc de remettre ce débat à mardi soir prochain. J'ai prié le sénateur Bois de proposer l'Adresse, et le sénateur Sydney Smith, de l'appuyer. Bien entendu, cela dépend de toute mesure qu'on pourra nous soumettre, bien que jusqu'ici je n'en aie reçu aucun avis.

Honorables sénateurs, le programme que je viens de tracer n'est que provisoire; j'espère qu'il obtiendra l'assentiment de mes collègues.

L'honorable M. Haig: Honorables sénateurs, je tiens à remercier l'honorable leader de sa franche déclaration. A mon avis, tous verraient d'un bon œil qu'on procède ainsi plus souvent.

L'honorable M. Macdonald: Honorables sénateurs, je propose que le Sénat s'ajourne maintenant pour se réunir de nouveau au son du timbre, soit vers 10 heures 55.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

STATUE DE SIR ROBERT BORDEN

CÉRÉMONIE D'INAUGURATION

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je dois vous faire part qu'à 11 heures 50, ce matin, on inaugurerà une statue érigée

à la mémoire de sir Robert Borden sur le parterre à l'ouest de l'Édifice de l'Ouest.

Cette inauguration paraîtra sur les écrans de télévision installés à l'entrée du Hall d'Honneur de l'édifice central, où la cérémonie se poursuivra immédiatement après l'inauguration. Les honorables sénateurs et les membres de leurs familles sont cordialement invités à y assister.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

PROROGATION

DISCOURS DU TRÔNE

L'honorable Patrick Kerwin, député de Son Excellence le Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes arrive avec son Orateur. Il plaît à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session (spéciale) de la vingt-deuxième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La situation internationale a, heureusement, pris une tournure telle, qu'il n'a pas été nécessaire de reprendre la session que je clos en ce moment.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux fins de la participation du Canada à la Force d'urgence des Nations Unies, en exécution des obligations assumées par notre pays envers l'Organisation des Nations Unies sous le régime de la Charte, ainsi qu'à l'assistance aux victimes des récents événements tragiques de Hongrie.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence continuer à bénir et à protéger notre nation.

Son Honneur le Président:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Il plaît à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de proroger le présent Parlement qui se réunira de nouveau ici un peu plus tard aujourd'hui; le présent Parlement est donc prorogé.

INDEX

Compte rendu officiel des *Débats* du Sénat du Canada

QUATRIÈME SESSION (SPÉCIALE)

de la

VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

1956

SÉANCES

DATES ET PAGES

1956

Novembre: 26, 27, 28, 29

1957

Janvier: 8

5 séances—60 pages

Abréviations:—

a...adoption; art...article; b...bill; c...comité; cit...citation; déb...débat; dép...dépôt; dg...discussion générale; doc...document; l...lecture; mc...message des Communes; min...ministre, ministère; m...modification; mot...motion; rap...rapport; ren...renvoi; rép...réponse; s...sanction royale; sui...suite; v...voir

A

Acadia (P.Q.)

V. Savoie, l'hon. Calixte F.

Ajournement

(l'hon. M. Macdonald) 55, 58

Algoma (Ont.)

V. Farquhar, l'hon. Thomas

Alma (P.Q.)

V. Molson, l'hon. Hartland de Montarville

Aseltine, l'hon. Walter Morley; Rosetown (Sask.)

Discours du trône, mot. tendant à l'a. de l'adresse en rép. (l'hon. M. Wall) 32

Sénateurs défunts (les hon. MM. Hackett, Godbout, Stevenson, Ross et Pirie), hommage à leur mémoire, 8

Subsides n° 7, b. 2, mc., 2e l. (l'hon. M. Macdonald) 55

B

Baird, l'hon. Alexander Boyd; Saint-Jean (T.-N.)

Discours du trône, mot. tendant à l'a. de l'adresse en rép. (l'hon. M. Wall) 28

Banff (Alb.)

V. Cameron, l'hon. Donald

Barbour, l'hon. George H.; Prince (Î. P.-É.)

Basha, l'hon. Michael G.; Côte de l'ouest (T.-N.)

Beaubien, l'hon. Arthur-Lucien; Provencher (Man.)

Bedford (P.Q.)

V. Nicol, l'hon. Jacob

Bedford-Halifax (N.-É.)

V. Quinn, l'hon. Felix P.

Bills, lois, projets de loi

Chemins de fer, A, 1re l. (l'hon. M. Hugesen au nom de l'hon. Macdonald) 2

Subsides n° 7, 2, mc., 1re, 2e l. (l'hon. M. Macdonald) 55, 3e l. a., s. 58

A: Chemins de fer

2: Subsides n° 7

B. d'intérêt public

Suspension du Règlement (l'hon. M. Macdonald) 14

Bishop, l'hon. Charles L.; Ottawa (Ont.)

Blaine-Lake (Sask.)
V. **Horner**, l'hon. M. Ralph Byron

Blais, l'hon. Aristide; Saint-Albert (Alb.)

Bois, l'hon. Henri-Charles; Montarville (P.Q.)
Présentation, 59

Bonavista (T.-N.)
V. **Petten**, l'hon. Ray

Bonavista-Twillingate (T.-N.)
V. **Bradley**, l'hon. Frederick Gordon

Borden, statue de sir Robert
Cérémonie inaugurale, 60

Bouchard, l'hon. Téléphore-Damien; les Laurentides (P.Q.)

Bouffard, l'hon. Paul-Henri; Grandville (P.Q.)
Sénateurs défunts (les hon. MM. Hackett, Godbout, Stevenson, Ross et Pirie), hommage à leur mémoire, 11

Bradette, l'hon. Joseph Arthur; Cochrane (Ont.)

Bradley, l'hon. Frederick Gordon; Bonavista-Twillingate (T.-N.)

Brantford (Ont.)
V. **Macdonald**, l'hon. William Ross

Bruce (Alb.)
V. **Stambaugh**, l'hon. J. Wesley

Burchill, l'hon. George Percival; Northumberland (N.-B.)

C

Cameron, l'hon. Donald; Banff (Alb.)

Campbell, l'hon. Gordon Peter; Toronto (Ont.)

Cariboo (C.-B.)
V. **Turgeon**, l'hon. James Gray

Chemins de fer
B. A, 1re l. (l'hon. M. Hugessen au nom de l'hon. M. Macdonald) 2

Churchill (Man.)
V. **Crerar**, l'hon. Thomas Alexander

Citation
V. **Foulkes**, le général Charles
Globe and Mail de Toronto
Premier ministre du Canada
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Times de New York

Clare (N.-É.)
V. **Comeau**, l'hon. Joseph Willie

Cochrane (Ont.)
V. **Bradette**, l'hon. Joseph Arthur

Comeau, l'hon. Joseph Willie; Clare (N.-É.)

C. du Règlement et des privilèges
Nomination (l'hon. M. Hugessen au nom de l'hon. M. Macdonald) 2

C. spécial, rap. du
Mesures législatives (l'hon. M. Hugessen, prés. supp.) 14

C. spécial des mesures législatives
Nomination (l'hon. M. Hugessen au nom de l'hon. M. Macdonald) 2

Communication du secrétaire du Gouverneur général (Son Hon. le Prés.) 58

Connolly, l'hon. M. Harold; Halifax-Nord (N.-É.)

Connolly, l'hon. John J.; Ottawa-Ouest (Ont.)

Côte occidentale (T.-N.)
V. **Basha**, l'hon. Michael G.

Crerar, l'hon. Thomas Alexander; Churchill (Man.)

Croll, l'hon. M. David A.; Toronto-Spadina (Ont.)

D

Daigle, l'hon. Armand; Mille-Îles (P.Q.)

Davies, l'hon. William Rupert; Kingston (Ont.)

Discours du trône, mot. tendant à l'a. de l'adresse en rép. (l'hon. M. Wall), sui. du déb. 42

Subsides n° 7, b. 2, mc., 2e l. (l'hon. M. Macdonald) 56

Décès
Godbout, l'hon. Joseph Adélard
Hackett, l'hon. John T.
Pirie, l'hon. Frederic W.
Ross, l'hon. George Henry
Stevenson, l'hon. M.

de la Durantaye (P.Q.)
V. **Pouliot**, l'hon. Jean-François

de Lanaudière (P.Q.)
V. **Fournier**, l'hon. Sarto

de Lorimier (P.Q.)
V. **Vien**, l'hon. Thomas

de Salaberry (P.Q.)
V. **Gouin**, l'hon. M. Léon-Mercier

de la Vallière (P.Q.)
V. **Raymond**, l'hon. Donat

Dessureault, l'hon. Jean-Marie; Stadacona (P.Q.)
Sénateurs défunts (les hon. MM. Hackett, Godbout, Stevenson, Ross et Pirie), hommage à leur mémoire, 10

Discours du trône

Adresse en rép., message de remerciement (Son Excellence le Gouverneur général), 59

Dg. 14-23, 24-37, 38-54

Étude remise à plus tard (l'hon. M. Hugesen au nom de l'hon. M. Macdonald) 2

Mot. tendant à l'adoption de l'adresse en réponse (l'hon. M. Wall appuyée par l'hon. M. Fournier) 14, sui. du déb. 24, ren. de la sui. du déb. 37, sui. du déb. 38, a. 55

Ouverture du Parlement le 26 novembre 1956

Prorogation, le 8 janvier 1957, 59

V. Les hon. MM. Aseltine, 32; Baird, 28; Davies, 42; Farris, 54; Euler, 27, 42; Fournier, 18; Gouin, 50; Haig, 22, 24, 53; Horner, 26, 47; Howard, 27; Macdonald, 30, 52; Molson, 34; Pratt, 49; Président, Son Hon. le, 55; Roebuck, 36, 38; Wall, 14

Duffus, l'hon. Joseph James; Peterborough-Ouest (Ont.)

Dupuis, l'hon. Vincent; Rigaud (P.Q.)

E

Edmonton (Alb.)

V. **MacKinnon**, l'hon. James Angus

Euler, l'hon. William D.; Waterloo (Ont.)

Discours du trône, mot. tendant à l'a. de l'adresse en rép. (l'hon. M. Wall) 27, sui. du déb. 42

F

Farquhar, l'hon. Thomas; Algoma (Ont.)

Farris, l'hon. John Wallace de B.; Vancouver-Sud (C.-B.)

Discours du trône, mot. tendant à l'a. de l'adresse en rép. (l'hon. M. Wall), sui. du déb. 54

Fergusson, l'hon. M^{me} Muriel McQueen; Fredericton (N.-B.)

Sénateurs défunts (les hon. MM. Hackett, Godbout, Stevenson, Ross et Pirie), hommage à leur mémoire, 12

Feu le sénateur Godbout, Joseph-Adélar

Hommage à sa mémoire (les hon. MM. Macdonald, Haig, M^{me} Jodoin, Wilson, MM. Dessureault, Bouffard, Vaillancourt, Gouin) 3

Feu le sénateur Hackett, John Thomas

Hommage à sa mémoire (les hon. MM. Macdonald, Haig, MacKinnon, M^{me} Fergusson) 3

Feu le sénateur Pirie, Frederick William

Hommage à sa mémoire (les hon. MM. Macdonald, Haig, Gouin, M^{me} Fergusson) 3

Feu le sénateur Ross, John Henry

Hommage à sa mémoire (les hon. MM. Macdonald, Haig, MacKinnon, Roebuck, Golding) 3

Feu le sénateur Stevenson, John James

Hommage à sa mémoire (les hon. MM. Macdonald, Haig, Aseltine, Gouin, Roebuck) 3

Finance

V. Subsidés

Foulkes, le général Charles

Cit. (l'hon. M. Wall), 17

Fournier, l'hon. Sarto; de Lanaudière (P.Q.)

Discours du trône, appui de la mot. tendant à l'a. de l'adresse en rép. (l'hon. M. Wall) 18

Fraser, l'hon. William Alexander; Trenton (Ont.)

Fredericton (N.-B.)

V. **Fergusson**, l'hon. M^{me} Muriel McQueen

G

Gershaw, l'hon. Fred William; Medicine Hat (Alb.)

Subsidés n^o 7, b. 2, mc., 2e l. (l'hon. M. Macdonald) 57

"Globe and Mail" de Toronto

Cit. (l'hon. M. Roebuck), 39

Gloucester (N.-B.)

V. **Veniot**, l'hon. Clarence Joseph

Golding, l'hon. William Henry; Huron-Perth (Ont.)

Sénateurs défunts (les hon. MM. Hackett, Godbout, Stevenson, Ross et Pirie), hommage à leur mémoire, 9

Golfe (P.Q.)

V. **Power**, l'hon. Charles Gavan

Gouin, l'hon. M. Léon-Mercier; de Salaberry (P.Q.)

Discours du trône, mot. tendant à l'a. de l'adresse en rép. (l'hon. M. Wall), sui. du déb. 50

Sénateurs défunts (les hon. MM. Hackett, Godbout, Stevenson, Ross et Pirie), hommage à leur mémoire, 11

Gouverneur général, Son Excellence

Discours du trône, 2

Grandville (P.Q.)

V. Bouffard, l'hon. Paul-Henri

Grant, l'hon. Thomas Vincent; Montague

(Î. P.-É.)

H**Haig, l'hon. John T.; Winnipeg (Man.)**

Discours du trône, mot. tendant à l'a. de l'adresse en rép. (l'hon. M. Wall) 22, sui. du déb. 24, 53

Séances d'urgence, avis de mot. (l'hon. M. Macdonald) 24

Sénateurs défunts (les hon. MM. Hackett, Godbout, Stevenson, Ross et Pirie), hommage à leur mémoire, 6

Subsides n° 7, b. 2, mc., 2e l. (l'hon. M. Macdonald) 56

Times de New York, cit., 26

Travaux du Sénat, 60

Halifax-Dartmouth (N.-É.)

V. Isnor, l'hon. Gordon B.

Halifax-Nord (N.-É.)

V. Connolly, l'hon. Harold

Hardy, l'hon. Arthur C.; Leeds (Ont.)**Hawkins, l'hon. Charles G.; Milford-Hants (N.-É.)****Hayden, l'hon. Salter Adrian; Toronto (Ont.)****Hodges, l'hon. M^{me} Nancy; Victoria (C.-B.)****Hongrie, La**

Lutte pour la liberté (l'hon. M. Hugessen) 2

Horner, l'hon. Ralph Byron; Blaine-Lake (Sask.)

Discours du trône, mot. tendant à l'a. de l'adresse en rép. (l'hon. M. Wall) 26, sui. du déb. 47

Subsides n° 7, b. 2, mc., 2e l. (l'hon. M. Macdonald) 55

Howard, l'hon. Charles; Wellington (P.Q.)

Discours du trône, mot. tendant à l'a. de l'adresse en rép. (l'hon. M. Wall) 27

Howden, l'hon. John Power; Saint-Boniface (Man.)

Subsides n° 7, b. 2, mc., 2e l. (l'hon. M. Macdonald) 57

Hugessen, l'hon. Adrian K.; Inkerman (P.Q.)

Chemins de fer (au nom de l'hon. M. Macdonald), b. A, 1re l., 2

C. du Règlement et des privilèges (au nom de l'hon. M. Macdonald), nomination, 2

C. spécial des mesures législatives, nomination (au nom de l'hon. M. Macdonald), 2

Hongrie, La, lutte pour la liberté, 2

Mesures législatives, rap. du c. spécial, 14

Huron-Perth (Ont.)

V. Golding, l'hon. William Henry

I**Inkerman (P.Q.)**

V. Hugessen, l'hon. Adrian K.

Inman, l'hon. M^{me} Florence Elsie; Murray-Harbour (Î. P.-É.)Jodoin, l'hon. M^{me}, vœux d'anniversaire, 38

Sénateurs défunts (les hon. MM. Hackett, Godbout, Stevenson, Ross et Pirie), hommage à leur mémoire, 10

Isnor, l'hon. Gordon B.; Halifax-Dartmouth (N.-É.)**J****Jodoin, l'hon. M^{me} Mariana Beauchamp; Sorel (P.Q.)**

Sénateurs défunts (les hon. MM. Hackett, Godbout, Stevenson, Ross et Pirie), hommage à leur mémoire, 9

Vœux d'anniversaire (l'hon. M^{me} Elsie Inman), remerciement, 38**K****Kennebec (P.Q.)**

V. Vaillancourt, l'hon. Cyrille

Kent (N.-B.)

V. Léger, l'hon. Aurel D.

Kerwin, l'hon. PatrickProrogation, discours du Trône, 60
Sanction royale, 58**King's (N.-É.)**

V. McDonald, l'hon. John Alexander

Kingston (Ont.)

V. Davies, l'hon. William Rupert

Kinley, l'hon. John James; Queen's-Lunenburg (N.-É.)**L****Lambert, l'hon. Norman P.; Ottawa (Ont.)**

Discours du trône, mot. tendant à l'a. de l'adresse en rép. (l'hon. M. Wall), sui. du déb. 44

- Lauzon** (P.Q.)
V. Tremblay, l'hon. Leonard David Sweezey
- Leeds** (Ont.)
V. Hardy, l'hon. Arthur C.
- Léger**, l'hon. Aurel D.; Kent (N.-B.)
- Leonard**, l'hon. Thomas D'Arcy; Toronto-Rosedale (Ont.)
- les Laurentides** (P.Q.)
V. Bouchard, l'hon. Téléphore-Damien
- M**
- Macdonald**, l'hon. William Ross; Brantford (Ont.)
Ajournement, 55, 58
B. d'intérêt public, suspension du Règlement, 14
Discours du trône, mot. tendant à l'a. de l'adresse en rép. (l'hon. M. Wall) 30, sui. du déb. 52
Nouveaux sénateurs, présentation, 59
Séances d'urgence, avis de mot. 24, autorisation de convoquer le Sénat durant l'ajournement, 38
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, cit., 32
Sénateurs défunts (les hon. MM. Hackett, Godbout, Stevenson, Ross et Pirie), hommage à leur mémoire, 3
Subsides n° 7, b. 2, mc., 2e l. 55, 3e l. a. 58
Travaux du Sénat, 1, 59
- MacKinnon**, l'hon. James Angus; Edmonton (Alb.)
Sénateurs défunts (les hon. MM. Hackett, Godbout, Stevenson, Ross et Pirie), hommage à leur mémoire, 10
- Marcotte**, l'hon. Arthur; Ponteix (Sask.)
- Mesures législatives**
Rap. du c. spécial (l'hon. M. Hugessen) (prés. supp.) 14
- McDonald**, l'hon. John Alexander; Kings' (N.-É.)
- McGrand**, l'hon. Fred A.; Sunbury (N.-B.)
- McGuire**, l'hon. William H.; York-Est (Ont.)
- McIntyre**, l'hon. James P.; Mount-Stewart (Î. P.-É.)
- McKeen**, l'hon. Stanley Stewart; Vancouver (C.-B.)
- McLean**, l'hon. Alexander Neil; Nouveau-Brunswick-Sud (N.-B.)
- Medicine-Hat** (Alb.)
V. Gershaw, l'hon. Fred William
- Milford-Hants** (N.-É.)
V. Hawkins, l'hon. Charles G.
- Mille-Îles** (P.Q.)
V. Daigle, l'hon. Armand
- Molson**, l'hon. Hartland de Montarville; Alma (P.Q.)
Discours du trône, mot. tendant à l'a. de l'adresse en rép. (l'hon. M. Wall) 34
- Montague** (Î. P.-É.)
V. Grant, l'hon. Thomas Vincent
- Mount-Stewart** (Î. P.-É.)
V. McIntyre, l'hon. James P.
- Murray-Harbour** (Î. P.-É.)
V. Inman, l'hon. M^{me} Florence Elsie
- N**
- New-Westminster** (C.-B.)
V. Reid, l'hon. Thomas
- Nicol**, l'hon. Jacob; Bedford (P.Q.)
- Norfolk** (Ont.)
V. Taylor, l'hon. William Horace
- Northumberland** (N.-B.)
V. Burchill, l'hon. George Percival
- Nouveau-Brunswick-Sud** (N.-B.)
V. McLean, l'hon. Alexander Neil
- Nouveaux sénateurs**
Présentation, 59
- O**
- Ottawa** (Ont.)
V. Bishop, l'hon. Charles L. Lambert, l'hon. Norman P.
- Ottawa-Ouest** (Ont.)
V. Connolly, l'hon. John J.
- Ouverture d'une session spéciale de la vingt-deuxième législature**
Communication reçue du secrétaire du Gouverneur général (Son Hon. le Président) 1
- P**
- Paterson**, l'hon. Norman McL.; Thunder Bay (Ont.)

- Peterborough-Ouest** (Ont.)
V. **Duffus**, l'hon. Joseph James
- Petten**, l'hon. Ray; Bonavista (T.-N.)
- Ponteix** (Sask.)
V. **Marcotte**, l'hon. Arthur
- Pouliot**, l'hon. Jean-François; de la Durantaye (P.Q.)
- Power**, l'hon. Charles Gavan; Golfe (P.Q.)
- Pratt**, l'hon. Calvert C.; St-Jean-Ouest (T.-N.)
Discours du trône, mot. tendant à l'a. de l'adresse en rép. (l'hon. M. Wall), sui. du déb. 49
Subsides n° 7, b. 2, mc., 2e l. (l'hon. M. Macdonald) 58
- Premier ministre du Canada**
Cit. (l'hon. M. Wall), 16
- Président**, Son Hon. le
Borden, statue de sir Robert, cérémonie d'inauguration, 60
Communication reçue du secrétaire du Gouverneur général, 58
Discours du trône, 55
Mesures législatives, rap. du c. spécial (l'hon. M. Hugessen) 14
Nouveaux sénateurs, présentation, 59
Ouverture d'une session spéciale de la vingt-deuxième législature, communication reçue du secrétaire du Gouverneur général, 1
Prorogation du Parlement, avis, 59, discours du trône (l'hon. P. Kerwin) 60
Subsides n° 7, b. 2, mc., 2e l. (l'hon. M. Macdonald) 55
- Prince** (Î. P.-É.)
V. **Barbour**, l'hon. George H.
- Prorogation du Parlement**, avis (Son Hon. le Prés.) 59, discours du trône (l'hon. P. Kerwin) 60
- Provencher** (Man.)
V. **Beaubien**, l'hon. Arthur-Lucien
- Q**
- Queen's-Lunenburg** (N.-É.)
V. **Kinley**, l'hon. John James
- Queen's-Shelburne** (N.-É.)
V. **Smith**, l'hon. Donald
- Quinn**, l'hon. Felix P.; Bedford-Halifax (N.-É.)
- R**
- Raymond**, l'hon. Donat; de la Vallière (P.Q.)
- Regina** (Sask.)
V. **Wood**, l'hon. Thomas H.
- Reid**, l'hon. Thomas; New-Westminster (C.-B.)
- Rigaud** (P.Q.)
V. **Dupuis**, l'hon. Vincent
- Robertson**, l'hon. Wishart McLea; Shelburne (N.-É.)
- Rockcliffe** (Ont.)
V. **Wilson**, l'hon. M^{me} Cairine R.
- Roebuck**, l'hon. Arthur Wentworth; Toronto-Trinity (Ont.)
Discours du trône, mot. tendant à l'a. de l'adresse en rép. (l'hon. M. Wall) 36, ren. de la sui. du déb. 37, sui. du déb. 38
Globe and Mail de Toronto, cit., 39
Sénateurs défunts (les hon. MM. Hackett, Godbout, Stevenson, Ross et Pirie), hommage à leur mémoire, 8
- Rosetown** (Sask.)
V. **Aseltine**, l'hon. Walter Morley
- S**
- Saint-Albert** (Alb.)
V. **Blais**, l'hon. Aristide
- Saint-Boniface** (Man.)
V. **Howden**, l'hon. John Power
- Saint-Jean** (T.-N.)
V. **Baird**, l'hon. Alexander Boyd
- Saint-Jean-Ouest** (T.-N.)
V. **Pratt**, l'hon. Calvert C.
- Sanction royale**
Kerwin, l'hon. Patrick, député de Son Excellence le Gouverneur général, 58
- Savoie**, l'hon. Calixte F.; Acadia (N.-B.)
- Séances d'urgence**
Avis de mot. (l'hon. M. Macdonald) 24, autorisation de convoquer le Sénat durant l'ajournement (l'hon. M. Macdonald) 38
- Secrétaire d'État aux Affaires extérieures**
Cit. (l'hon. M. Macdonald) 32
- Sénateurs défunts**
Hommage à la mémoire de feu les sénateurs Hackett, Godbout, Stevenson, Ross et Pirie (les hon. MM. Macdonald, Haig, Aseltine, Roebuck, Golding, M^{me} Jodoin, MM. Dessureault, MacKinnon, M^{me} Inman, MM. Bouffard et Guin, M^{mes} Wilson, Fergusson, M. Vaillancourt) 3

- Shelburne (N.-É.)**
V. **Robertson**, l'hon. Wishart McLea
- Smith**, l'hon. Donald; Queen's-Shelburne (N.-É.)
- Sorel (P.Q.)**
V. **Jodoin**, l'hon. M^{me} Mariana Beauchamp
- Stadacona (P.Q.)**
V. **Dessureault**, l'hon. Jean-Marie
- Stambaugh**, l'hon. J. Wesley; Bruce (Alb.)
- Subsides n° 7**
B. 2, mc., 1re, 2e l. (l'hon. M. Macdonald) 55, 3e l. a., s. 58
- Sunbury (N.-B.)**
V. **McGrand**, l'hon. Fred A.
- Suspension du Règlement**
V. B. d'intérêt public
- T**
- Taylor**, l'hon. Austin Claude; Westmorland (N.-B.)
Présentation, 59
- Taylor**, l'hon. William Horace; Norfolk (Ont.)
- Thunder Bay (Ont.)**
V. **Paterson**, l'hon. Norman McL.
- "Times" de New York**
Cit. (l'hon. M. Haig), 26
- Toronto (Ont.)**
V. **Campbell**, l'hon. Gordon Peter
Hayden, l'hon. Salter Adrian
- Toronto-Centre (Ont.)**
V. **Woodrow**, l'hon. Allan L.
- Toronto-Rosedale (Ont.)**
V. **Leonard**, l'hon. Thomas D'Arcy
- Toronto-Spadina (Ont.)**
V. **Croll**, l'hon. M. David
- Toronto-Trinity (Ont.)**
V. **Roebuck**, l'hon. Arthur Wentworth
- Travaux du Sénat**
Façon de procéder (l'hon. M. Macdonald) 1, 59, (l'hon. M. Haig) 60
- Tremblay**, l'hon. Leonard David Swezey; Lauzon (P.Q.)
- Trenton (Ont.)**
V. **Fraser**, l'hon. William Alexander
- Turgeon**, l'hon. James Gray; Cariboo (C.-B.)
- V**
- Vaillancourt**, l'hon. Cyrille; Kennebec (P.Q.)
Sénateurs défunts (les hon. MM. Hackett, Godbout, Stevenson, Ross et Pirie), hommage à leur mémoire, 13
- Vancouver (C.-B.)**
V. **McKeen**, l'hon. Stanley Stewart
- Vancouver-Sud (C.-B.)**
V. **Farris**, l'hon. John Wallace de B.
- Veniot**, l'hon. Clarence Joseph; Gloucester (N.-B.)
- Victoria (C.-B.)**
V. **Hodges**, l'hon. M^{me} Nancy
- Vien**, l'hon. Thomas; de Lorimier (P.Q.)
- Vœux d'anniversaire**
L'honorable M^{me} Jodoin (l'hon. M^{me} E. Inman) 38
- W**
- Wall**, l'hon. William M.; Winnipeg (Man.)
Discours du trône, mot. tendant à l'a. de l'adresse en rép., 14
Foulkes, le général Charles, cit., 17
Premier ministre du Canada, cit., 16
- Waterloo (Ont.)**
V. **Euler**, l'hon. William Daum
- Wellington (P.Q.)**
V. **Howard**, l'hon. Charles Benjamin
- Wilson**, l'hon. M^{me} Cairine R.; Rockcliffe (Ont.)
Sénateurs défunts (les hon. MM. Hackett, Godbout, Stevenson, Ross et Pirie), hommage à leur mémoire, 12
- Winnipeg (Man.)**
V. **Haig**, l'hon. John T.
Wall, l'hon. William M.
- Wood**, l'hon. Thomas H.; Regina (Sask.)
- Woodrow**, l'hon. Allan L.; Toronto-Centre (Ont.)
- Y**
- York-Est (Ont.)**
V. **McGuire**, l'hon. William H.